

CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES

Rapport n° 2004-0152-01

**ANALYSES ET CONTRIBUTIONS POUR
LES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES DU PUCA
2006 - 2010**

Tome II

—

Informations et éclairages complémentaires

décembre 2005

Sommaire

Les programmes finalisés du PUCA 2000-2005	p 3
Comptes-rendus synthétiques des entretiens	p 11
- Pierre Albertini	p 12
- Claude Brevan et François Ménard	p 14
- DAPA (Ministère de la Culture)	p 16
- DEEE (Ministère de l'Écologie et du Devt Durable)	p 17
- François Delarue	p 18
- Vincent Fouchier	p 20
- Jean-Jacques Gagnepain	p 21
- Jean-Pierre Giblin	p 23
- Christian Gouyon	p 24
- Marie-Christine Jaillet	p 26
- Bernard de Korsak	p 28
- Alain Laquièze	p 30
- Paul Martin	p 32
- Alain Maugard	p 34
- Georges Mercadal	p 36
- François Perdrizet	p 38
- Bernard Pouyet	p 40
- Antoine Prost	p 42
- Anne Querrien	p 43
- Didier Rebois	p 45
- Hervé Trancart	p 47
Synthese partielle des entretiens	p 48
Rapport TETRA	p 58
Recherche sur l'identification des attentes des partenaires du Puca	
Présentation du PREBAT	p 77
Note sur European-France : éléments de bilan et perspectives	p 81

LES PROGRAMMES FINALISES
DU PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE
2000-2005

LES PROGRAMMES FINALISES DU PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE 2000-2005

Plan à vocation interministérielle, coordonnant différents programmes de recherche sur l'urbanisme, la construction et l'architecture, le PUCA a été créé en 1998 afin de faire progresser les connaissances et éclairer l'action publique. Ces programmes finalisés pluriannuels se déclinent selon des actions de recherche, des actions d'expérimentation ou encore des actions de soutien à l'innovation.

Les six programmes finalisés 2000-2005 :

**La ville pour tous
Se loger, habiter
Organiser les territoires
Le renouvellement urbain
Le futur de l'habitat
Innover pour construire durable**

sont en cours d'achèvement et doivent trouver une nouvelle définition selon les orientations du futur Plan 2006-2010.

LA VILLE POUR TOUS

La ville aujourd'hui est complexité : elle est faite à la fois de ses habitants avec leurs demandes et leurs usages, de ses divers acteurs économiques, sociaux et culturels et de ses responsables institutionnels qui apportent des réponses aux attentes de ces derniers dans la diversité de leurs inscriptions spatiales.

Les villes sont à la fois engagées dans la compétition liée à la mondialisation de l'économie et confrontées aux tensions sociales engendrées par les transformations de la production. L'enjeu est pour elles de concilier développement économique et cohésion sociale, de réussir leur positionnement économique tout en permettant l'égal accès de tous aux services collectifs et aux ressources urbaines. La ville dans son fonctionnement apparaît à la fois porteuse de problèmes et source de solutions. C'est donc vers la recherche des conditions permettant de rendre la ville plus solidaire que l'on doit s'orienter.

Les objectifs finalisés du programme « La ville pour tous »

Ces préoccupations, fils conducteurs à la fois du projet politique et du projet urbain, conduisent à poser la question de l'organisation et des méthodes de travail de la puissance publique et se traduisent en objectifs finalisés de recherche.

Comment assurer la cohérence entre d'une part, décisions politiques à l'échelle de l'agglomération et actions de gestion de proximité et d'autre part, entre décisions à long terme et gestion à court terme ?

Comment l'action de la puissance publique inscrite dans les enjeux de cohésion sociale et territoriale, peut-elle être efficace ? Comment répondre à la double exigence de proximité et d'ancrage d'une part, de mobilité et de globalité d'autre part ?

Comment assurer l'égalité d'accès des groupes sociaux aux biens et services urbains (logement, espaces publics, services collectifs ...) dans un contexte de différenciations croissantes des revenus, des références culturelles, des aptitudes physiques ?

Comment concilier démocratie représentative et démocratie participative devant la volonté des habitants d'être, directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de communautés, acteurs de leur cadre de vie ?

Comment prendre en compte la diversité des appartenances, des modes et lieux de vie qui engendre de nouvelles représentations de la vie et de nouvelles formes urbaines ?

Comment imaginer spatialement et techniquement une ville réceptive aux nouvelles pratiques, aux nouveaux projets économiques et sociaux ?

Comment favoriser sociabilité et civilité dans différentes configurations territoriales et créer de nouvelles conditions de socialisation et d'intégration individuelle et collective (économique , culturelle, citoyenne ...) ?

Ces objectifs finalisés conduisent à s'intéresser de manière privilégiée aux modalités d'exercice de la puissance publique au plan local et à ses relations avec les habitants des villes.

Actions achevées

« Déplacements et inégalités »

« Personnes sans domicile fixe et espaces publics : représentations, trajectoires et politiques publiques »

« Villes et hospitalité »

« Emploi, insertion, discrimination »

Actions en cours

« Cultures urbaines et espaces publics »

« Polarisation sociale de l'urbain et services publics »

« Emploi, insertion, discrimination »

Action nouvelle

« Renouveler l'urbain au nom de la mixité »

SE LOGER, HABITER

Le profond renouvellement de l'environnement sociétal, institutionnel, urbain et des marchés du logement intervenu dans les vingt dernières années a modifié fortement le fonctionnement des territoires, les modes de vie des ménages en ville, leurs pratiques de l'habitat ainsi que les modes de faire des acteurs publics et privés. Dans un contexte persistant de chômage et de précarité, de mutations socio-démographiques et de dérégulation des marchés immobiliers, le manque de logements à un coût accessible provoque des difficultés d'accès des ménages à un logement décent, et ce, malgré une politique publique engagée depuis 1990 pour rendre le droit au logement effectif. L'ensemble de ces facteurs pèse sur les choix résidentiels des ménages. Le modèle promotionnel qui avait structuré les itinéraires résidentiels des ménages, du locatif vers l'accession à la propriété, a laissé place à une turbulence des histoires résidentielles.

De nouveaux enjeux sont, en outre, à prendre en compte :

- dans le cadre des politiques publiques, la promotion de l'échelon intercommunal comme niveau territorial pertinent de la mise en oeuvre des politiques de l'habitat, la délégation des compétences d'Etat en faveur du logement social à des collectivités locales volontaires à compter de 2005 ainsi

que la politique de rénovation urbaine engagée ces dernières années comme outil de renouvellement des quartiers.

- le vieillissement inéluctable de la population qui va poser de nouvelles questions à la politique du logement dans les prochaines années.

Objectifs finalisés du programme « Se loger, habiter »

La complexité des enjeux dans ce contexte en mutation conduit à développer ou à actualiser, dans le cadre du programme finalisé « Se loger, habiter », des connaissances à plusieurs niveaux et à les valoriser :

- en structurant et animant le milieu de la recherche en socio-économie de l'habitat par le développement, la coordination et la valorisation de recherches interdisciplinaires dans le domaine de l'habitat et en renouvelant le milieu des chercheurs par l'émergence et la mise en réseau de jeunes chercheurs. C'est le rôle du Gis-socio-économie de l'habitat;
- en observant et analysant les modalités de production et de mise en oeuvre des politiques de l'habitat et de développement urbain au niveau des territoires, notamment dans le cadre intercommunal et de la « décentralisation » du logement social ;
- en tentant de mieux comprendre l'évolution des modes d'habiter et de vie en ville à différentes échelles (logement, immeuble, quartier, ville) et d'éclairer ainsi les questions des pratiques d'habitat des ménages et celle des choix résidentiels. Une attention particulière doit être portée à la question des parcours résidentiels des ménages dont les connaissances anciennes doivent être actualisées pour tenir compte de l'évolution du contexte ;
- en analysant, dans le cadre de la politique de rénovation urbaine, les processus à l'oeuvre concernant notamment les trajectoires résidentielles, l'évolution du peuplement des quartiers ainsi que les rapports de cohabitation et de voisinage ;
- en prenant en compte le nouvel enjeu que constitue le vieillissement inéluctable de la population dans les années à venir ainsi que l'arrivée à la retraite de la génération du babyboom, qui repose notamment la question de la place du logement dans le patrimoine des personnes âgées, celles-ci étant massivement propriétaires, ce qui nécessite l'engagement de nouvelles actions de recherche sur ce thème ;
- en maintenant une veille scientifique sur la manière de parvenir à garantir le droit au logement pour tous et notamment sur la manière dont peut se construire dans la durée une meilleure protection des personnes dans leur logement et une sécurisation de leurs trajectoires résidentielles ;
- en maintenant une veille scientifique sur l'offre immobilière à caractère social et le système d'acteurs qui intervient sur ce champ pour mieux comprendre les réponses apportées aux besoins des personnes modestes ou fragiles, compte tenu de diverses évolutions : frontière floue entre les parcs privé et public à caractère social, recomposition du système d'acteurs (diversification des missions des bailleurs sociaux et intervention de nouveaux acteurs, les associations, La Foncière, ...).

Action achevée

« Accès au logement »

Actions en cours

« Habitat et vie urbaine »

« Intercommunalité et habitat »

« Fonctionnement de la copropriété »

« Socio-économie de l'habitat » suivi-animation des actions du GIS socio-économie de l'habitat

Actions nouvelles

- « Patrimoine immobilier et retraites »
- « Parcours résidentiels des ménages à l'issue d'opérations de rénovation urbaine »
- « Planification, territoires et habitat »
- « Auto-réhabilitation très sociale »

ORGANISER LES TERRITOIRES

Plusieurs lois récentes portées par des administrations responsables du territoire et de sa gestion sont venues remodeler notre paysage législatif. Vingt ans après une première vague de décentralisation, elles reflètent la recherche d'une logique nouvelle de l'action publique, et la volonté d'aborder les problèmes d'aménagement du territoire de manière globale, dans un souci d'adaptation aux mutations de la société et d'écoute des débats publics qui les accompagnent. Face à ces ambitions, et à la lumière du passé récent, où d'importants dispositifs réglementaires n'ont pas permis de canaliser une croissance urbaine indisciplinée, marquée par l'accentuation des inégalités, le milieu de la recherche ne peut que s'interroger.

Les pratiques d'aménagement et de planification se déclinent en effet aujourd'hui dans un monde en constante évolution tissée de facteurs multiples et interdépendants ; les modes de vie et de consommation de l'espace s'y sont considérablement modifiés, ainsi que les attentes des citoyens à l'égard de la démocratie locale, tandis qu'en matière d'organisation des investissements et de gestion des territoires se forgeaient de nouvelles synergies entre les responsabilités publiques et privées. Désormais les savoir-faire de la planification sont invités à prendre en compte ces enjeux sociétaux tout autant que les enjeux réglementaires.

Ce programme de veille, de recherche et d'expérimentation s'inscrit dans un contexte d'interrogation sur le renouveau des processus d'organisation des territoires et de la planification dans un souci de développement durable des territoires. Dans le cadre de ce programme qui regroupe différentes thématiques liées à l'aménagement des territoires (mobilités, services et emploi, ville émergente, sécurité), il a paru opportun d'établir un dispositif spécifique autour des questions de planification, articulé sur des actions de veille, recherche et expérimentation. Ce dispositif a été mis en place au cours des années 2000-2001, dans le cadre d'un groupe de travail animé mené en partenariat avec la DATAR, les services de la DGUHC et des membres du comité d'orientation du PUCA ; il s'agissait de répondre aux interrogations suscitées par le renouveau des processus d'organisation des territoires et de la planification, dans un contexte sociétal, législatif et institutionnel en évolution constante. Les résultats et orientations issus des réflexions du groupe de travail ont été consignés et étoffés par les chargés de mission responsables des différentes thématiques, dans une note destinée à servir de cadre programmatique de référence à moyen terme ; remaniée à plusieurs reprises au gré des évolutions conjoncturelles et des infléchissements stratégiques du contexte institutionnel (loi Urbanisme et Habitat).

Ainsi, la note de cadrage « Planifier aujourd'hui » - publication été 2003 - décrit le dispositif d'ensemble, conçu pour une mise en oeuvre partenariale et dans la durée.

Actions achevées

- « Mobilités et Territoires urbains »
- « Services, emplois, territoires »

Actions en cours

- « Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques »
- « Articulation projet routier et projet de territoire ».
- « Politiques territoriales et développement durable »
- « Ville et aménagement » - Suivi des principaux thèmes de travail du Club ville et aménagement

Action nouvelle

- « Territoire urbain et insécurité »

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les préoccupations liées au renouvellement urbain se trouvent être au coeur des préoccupations urbaines d'un nombre croissant de pays d'ancienne urbanisation.

Le passage d'un urbanisme d'extension à un urbanisme de gestion d'un tissu urbain renforce les exigences des habitants en matière de santé, de sécurité, de qualité de vie, de solidarité, de durabilité et la disparition des situations d'exclusion concentrées dans certains quartiers difficiles, induites par un âge avancé, par le chômage ou par des difficultés d'insertion sociale. Quelles sont les différentes méthodes d'action des pouvoirs publics face à ce phénomène ?

Le programme « Renouvellement urbain » aborde les différentes échelles du territoire articulées sur les notions de service, de déplacement et d'emploi. Il intègre les temps de fabrication et de reconstruction de la ville de demain. Le foncier utilisable en secteur bâti, celui des parcs immobiliers non restaurables incite à intégrer les démarches autrefois disjointes de l'immobilier et du foncier.

Il est difficile d'associer à l'expression « renouvellement urbain » une définition précise. On peut voir là l'une des conséquences de son succès mais aussi l'une de ses raisons. Au fur et à mesure de son utilisation par une vaste gamme d'acteurs dans des contextes variés, son sens s'est élargi au point d'être difficilement saisissable. Mais dès le départ, l'expression était entourée d'un certain flou, et c'est sans doute l'un des éléments qui a contribué à la rendre particulièrement séduisante. Le "renouvellement urbain" apparaît, au même titre que celles de "développement durable" ou de "mixité sociale", comme une notion que chacun peut apprécier selon ses propres références et choisir sa propre définition.

Aujourd'hui, ce qui semble nouveau avec l'apparition dans le discours du « renouvellement urbain », c'est la nature et l'ampleur des mutations économiques et sociales dans lequel il s'inscrit. Le développement urbain et les changements sociaux produits pendant l'ère industrielle sont considérés comme étant sans précédent dans l'histoire, il semble donc logique d'envisager de la même manière les transformations suivantes liées au passage des sociétés occidentales dans une ère « post-industrielle ».

Ce programme interroge en particulier les systèmes d'acteurs, les démarches de projet aux différentes échelles, le rôle et la responsabilité de chacun en matière de gestion patrimoniale et foncière, d'amélioration de la qualité urbaine, de solidarité urbaine et de pérennité du développement.

Actions en cours

- « Moderniser pour l'habitant »
- « Renouvellement urbain et environnement »
- « Qualité environnementale »

Action nouvelle

- « Renouveler et recomposer les quartiers »

LE FUTUR DE L'HABITAT

Le devenir de l'habitat ancien et de l'habitat neuf, est le thème central de ce programme finalisé :

- le futur, notion abstraite dont l'évocation induit l'interrogation, la recherche, en résumé une attitude prospective ;

- l'habitat, à la fois concept abstrait évoquant l'ensemble des conditions et des modalités du logement, et concept concret désignant le logement dans sa forme matérielle.

L'amorce initiale de ce programme est simple : l'évolution de la famille, du rapport au travail, de l'utilisation du temps libre, des modes de vie, impose une vision prospective des façons de concevoir l'habitat.

Diverses échelles de temps régiront le futur de l'habitat : les temps de l'obsolescence différenciée, du gros oeuvre, du second oeuvre, des aménagements intérieurs, des services, les temps de l'appropriation et de la gestion articulés sur l'évolution des comportements et des exigences en matière de confort et de sécurité.

Actions achevées

« Maisons individuelles, architecture, urbanité »

« Concevoir pour l'existant »

« Pratiques de projet et ingénieries »

Actions en cours

« Futur de l'habitat »

« Qualités architecturales et urbaine »

« Echelles et temporalités des projets urbains ».

« Habitat pluriel, densité, urbanité, intimité »

Actions nouvelles

« Lotissements durables »

« Modes de vie et logements étudiants »

« Développement durable à l'échelle des quartiers »

« Innovations urbaines »

INNOVER POUR CONSTRUIRE DURABLE

Programmer, concevoir et construire des bâtiments urbains durables est l'objectif du programme « Innover pour construire durable » au regard des enjeux du développement durable, de la maîtrise de la consommation d'énergie, de l'exigence de qualités accrues dans les bâtiments et notamment dans le secteur résidentiel. Mais il est nécessaire de préciser ces objectifs au regard des particularités du secteur de la construction.

Il s'agit en premier lieu d'encourager « petites » comme « grandes » innovations. En effet, le parc de bâtiments existants et les situations à résoudre sont d'une très grande hétérogénéité en termes de situations urbaines (densité, réseaux, exposition au bruit, à la pollution), en termes techniques (neuf, récent, ancien) et en termes socio-économiques (résidentiel social ou privé, tertiaire, type de résidents, développement de nouveaux services, évolution des usages et modes de vie). Même si l'on recherche en priorité à encourager des filières technologiques structurantes ou des solutions « génériques », les progrès dans ces secteurs variés appellent des propositions techniques appropriées et diversifiées.

Par ailleurs, tout acte de programmation, de conception et de construction implique des acteurs multiples : leur partenariat ou leur coopération en ingénierie concourante est une condition nécessaire à tout progrès technique et organisationnel.

Enfin, la mise au point et la diffusion des techniques les plus performantes supposent à la fois un travail sur des « briques technologiques » et aussi l'assemblage ou l'intégration de celles-ci dans des systèmes constructifs ou filières technologiques cohérentes. D'où la nécessité d'associer, en recherche-développement comme en expérimentation, les industriels, centres techniques, concepteurs et ingénieries, entreprises générales ou de spécialité... et prescripteurs, afin d'intégrer les techniques dans des solutions à la fois constructives, architecturales et urbaines.

C'est pour permettre des progrès diversifiés, encourager les partenariats industriels et professionnels, que ce programme associe des incitations à la recherche-développement, à l'expérimentation et à l'innovation.

Actions achevées

« Comment construire demain »

« Construire avec les sons »

Actions en cours

« Palmarès de l'innovation en chantiers »

« Nouvelles technologies et construction »

« Villa urbaine durable »

Actions nouvelles

« Logements optimisés : coût, qualité, fiabilité, délais »

« Villa urbaine durable 2 »

Programme de recherche sur l'énergie des bâtiments (PREBAT)

**COMPTE-RENDUS SYNTHETIQUES
DES ENTRETIENS REALISES PAR LA MISSION**

Entretien avec Pierre ALBERTINI
Député-Maire de Rouen
Président du Conseil d'orientation du PUCA

le 17 novembre 2004

Florence Contenay, Georges Crépey, Raphaël Slama

L'occasion est donnée de relancer le PUCA et de lui conférer plus d'efficacité et de réactivité par rapport aux grands enjeux de société. Une composition resserrée du comité d'orientation, auquel sont notamment appelés des élus qui se sont investis personnellement dans le domaine : la maire d'Amiens, l'adjoint à l'urbanisme de Bordeaux, Patrick Braouzec, Michel Destot, Jean-Marie Bockel doit lui conférer une forte légitimité vis à vis des acteurs et la capacité de définir des orientations sur les priorités de la recherche. Cette opportunité ne pourra toutefois donner pleinement son effet que si les ministres relaient les actions du PUCA avec une réelle volonté politique. En effet, le retard pris en France, comme d'ailleurs plus généralement en Europe, en matière de recherche, appelle, au-delà de la prise de conscience dont témoigne le sursaut récent, une mobilisation des responsables au plus haut niveau. Dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'architecture, les enjeux sont considérables pour la cohésion sociale et l'avenir de notre pays.

Le contexte et les enjeux :

Il s'agit en effet de répondre aux défis de la société urbaine sur les grands problèmes tels que le vieillissement de la population, les fractures sociales qui se creusent, le développement durable ; de nouvelles questions comme la sécurité ou la salubrité ; tous ont des conséquences en matière d'habitat, de transport, d'aménagement et interpellent la recherche. Notre société doute d'elle-même ; ses valeurs fondatrices, héritées de nos racines judéo-chrétiennes et des Lumières, sont comme occultées par la montée des intégrismes et du repli sur les communautarismes mais surtout par le primat de l'argent. Elle est confrontée à l'accentuation des inégalités en même temps qu'à la rupture des solidarités. « L'ascenseur social » ne fonctionne plus. Or, si l'on laisse une part importante de la population à l'écart de l'aventure collective, il n'y aura plus d'avenir économique et la société se suicidera, ce qui n'est pas tolérable. C'est une véritable révolution culturelle qu'il faut opérer en rendant aux valeurs républicaines leur sens et leur dignité, en instaurant un débat public national, comme cela a été esquissé pour la Santé, afin de renouer avec la conscience collective dans laquelle chacun se sent porteur des valeurs communes pour lui-même et pour les autres. Le pouvoir politique doit s'emparer de ce débat pour en tirer tous les fruits. La recherche est à la fois le lien entre les acteurs et le moteur de l'action publique sur ces questions sur lesquelles il existe, heureusement, un consensus de diagnostic entre les forces politiques ; en tenant compte du décalage qui existe entre le temps court (et de plus en plus court) du politique et le temps long de la recherche. De plus, à cet égard, les politiques craignent de se tromper sur le long terme dont ils ont du mal à appréhender les contours.¹

Les recommandations pour le PUCA :

Il s'agit tout d'abord de revenir aux « fondamentaux », aux questions clefs que suscite cette situation par rapport aux finalités telles que la cohésion sociale ou le développement durable. La formulation de ces questions doit être compréhensible et appropriable par les acteurs et, qui plus est, elle devrait résulter d'un travail commun entre les chercheurs et des décideurs et essentiellement les élus.²

De même, il est indispensable dans la conduite de la recherche à tous les stades d'imaginer des passerelles et des lieux de rencontre et de débat au sein desquels les élus pourront s'exprimer.

¹ Pierre Albertini a publié en 1997 un ouvrage intitulé « La crise du politique ». Voir également le livre de Frédérique Bredin

² lors de l'entretien, Georges Crépey a évoqué son travail sur la politique de la ville et la qualité urbaine, qui illustre ce propos même si Pierre Albertini n'en n'avait pas connaissance à ce moment

En raison de la nature des problèmes, il est plus que jamais nécessaire de croiser les disciplines et de favoriser les regroupements des chercheurs, par exemple en incitant ses regroupements par des appels d'offres exigeants sur ce point. Comme pour les sciences dites dures, il faut développer l'évaluation et l'ouverture des équipes au moins sur le plan européen. En effet, le PUCA est actuellement peu tourné vers l'Europe et le monde (à l'exception d'European mais qui n'est pas vraiment un programme de recherche). Or cette dimension internationale est une nécessité pour la recherche.

Enfin, il faut trouver les moyens de conjuguer l'approche nationale et l'approche locale avec l'expérimentation dont on sait qu'il faut redéfinir les conditions et les objectifs, notamment pour qu'elle émane plus directement de la demande des élus sur le terrain.

A la fin de l'entretien, il est convenu que nous enverrons à Pierre Albertini le projet de note d'étape afin d'en discuter avec lui d'ici la fin du mois de décembre.

**Entretien avec Claude BREVAN, déléguée interministérielle à la ville,
et François MENARD, chargé de mission à la DIV**

17 juin 2005

Georges Crépey

Le texte qui suit rend compte à la fois de l'entretien du 17 juin 2005 avec Claude Brevan et François Ménard, et de réflexions complémentaires formulées par ce dernier dans le prolongement de l'entretien.

La participation à la définition des programmes de recherche dans le champ de la ville et du développement social urbain intéresse au premier chef la DIV, dont les textes institutifs et l'arrêté du 28 octobre 1988, disposent expressément que cette dimension constitue l'un des volets majeurs de la mission de la délégation. C'est dire l'importance que revêt pour la DIV la question de l'orientation des travaux du PUCA.

Il apparaît à la DIV que le PUCA doit évoluer aujourd'hui dans le sens d'une diversification de ses méthodes et de ses types de production, en vue d'aboutir à une meilleure couverture des besoins de recherche pour éclairer la décision et l'action. En complément du processus des grands appels d'offre tels qu'ils sont aujourd'hui à l'œuvre, il y a sans doute lieu de donner toute leur place à des démarches d'expérimentation et de recherche-action. Il convient en même temps de réfléchir à la temporalité des programmes. Une partie au moins de ces derniers doit pouvoir apporter des résultats dans un délai suffisamment proche pour permettre une réactivité des échanges entre les acteurs intéressés au programme et les équipes de recherche.

La rénovation urbaine offre aujourd'hui un champ de recherche où se manifeste avec une évidence particulière la nécessité d'une bonne mise en relation de la recherche avec l'action. La réussite des projets en ce domaine appelle une progression des connaissances de base par rapport à un certain nombre de questions sur lesquelles la DIV estime qu'on est aujourd'hui largement démuné. A titre d'exemple, Claude BREVAN souligne la nécessité de progresser sur la capacité à évaluer les chances réelles de réussite des projets. Est-on sûr d'être, dans les réponses, à la mesure des problèmes qui se posent ? Touche-t-on vraiment ce qui sera décisif pour enclencher les transformations nécessaires et durables ? Quel processus d'évaluations en continu qui permette de déceler suffisamment tôt les manques éventuels pour pouvoir apporter en temps utile les corrections et compléments nécessaires ?

*

Une convention a été passée entre la DIV et le PUCA en vue du développement de la coopération entre l'une et l'autre tant sur l'élaboration des programmes que sur la conduite en commun de certaines actions.

La récente création de l'Observatoire des zones urbaines sensibles - doté d'un conseil d'orientation spécifique mais placé au sein de la délégation interministérielle à la ville - constitue une occasion de voir se développer des travaux s'appuyant sur des données statistiques d'échelon infracommunal. Cet observatoire peut être un interlocuteur privilégié pour les chercheurs travaillant sur des territoires localisés et pour lesquels l'approche méthodologique est encore souvent exclusivement monographique. En retour, les chercheurs peuvent contribuer à faire évoluer les catégories statistiques par lesquelles le territoire est appréhendé. La coopération entre la DIV et le PUCA peut jouer un rôle décisif dans le développement de ce type d'échange.

Plus largement, la DIV ressent aujourd'hui le manque d'un pôle public de recherche urbaine qui permette d'appréhender les questions urbaines, de manière concertée, à différentes échelles et avec différents angles d'attaque. Elle note que les programmes type ACI Ville n'ont jamais été véritablement concertés, que la coopération scientifique avec les collectivités territoriales est en deçà de qu'on pouvait en attendre avec la création de l'Institut des villes et que les échanges internationaux ou même européens s'appuient encore trop souvent sur les seuls réseaux de chercheurs.

La DIV ne disposant pas de crédits de recherche propres, elle plaide donc pour l'existence d'un pôle public de recherche urbaine dont le PUCA pourrait être le noyau et auquel elle pourrait être associée. Ce pôle pourrait financer des programmes de recherche au long cours, des recherches territorialisées en coopération avec les collectivités territoriales, des études à plus court terme, liées à des phénomènes émergents ou au pilotage des politiques publiques

dès lors qu'elles touchent à la question urbaine (rénovation urbaine certes, mais également : étalement urbain et mobilité, environnement et développement durable, construction et nouvelles formes d'habité, développement économique et fractures territoriales, gouvernance et vie sociale, mutation des techniques, de l'ingénierie et des professions...). Il devrait diversifier les occurrences si ce n'est de concertation du moins d'échange avec les réseaux de l'Etat (DRE, DDE, chefs de projets, centres de ressources...). Il pourrait également apporter son appui scientifique aux formes de coopération décentralisée dès lors qu'elles dépassent l'échange de « bonnes pratiques » et la « capitalisation d'expériences ».

Entretien avec la DAPA

4 mars 2005

Mission PUCA : Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

DAPA :

- Mme Ann-José ARLLOT, directrice
- Mme Christiane PIQUERAS, sous-directrice de l'architecture et du cadre de vie
- M. Éric LANGEREAU, chef du bureau de la recherche architecturale
- M. Olivier MOURAREAU, chargé de mission pour la qualité de l'architecture

Le passé « long » est évocateur de collaboration et d'efficacité. Dans le passé récent, les relations se sont frigidifiées.

Il y a un manque d'ouverture interministérielle indispensable à une correcte commande publique de recherche. L'interministérialité favorise l'interdisciplinarité. En même temps, il y a très forte coïncidence de UCA avec les champs de la recherche architecturale. Il faut appréhender l'ensemble du spectre pour la pertinence du champ dans des politiques scientifiques complémentaires.

Influence néfaste de l'individualisation des projets, qui tue le partage et la continuité. Il faut articuler politique finalisée et institutionnalisée. Le potentiel d'action n'est pas valorisé :

L'État a une part de responsabilité dans ce « divorce ». Les administrations centrales n'ont pas essayé de recadrer. De même, les instances du PUCA n'ont sans doute pas suffisamment joué leur rôle sur ce plan.

Le PUCA ne peut fonctionner qu'avec une volonté politique qui lui permettra d'affronter l'indifférence ou une certaine hostilité de l'administration.

Concernant EUROPAN, la DAPA souligne le rôle qu'ont joué les PAN et Europan dans le lancement des jeunes architectes. Aujourd'hui la perception est moins lisible, pour avoir voulu faire « autre chose ». Le résultat est un manque de lisibilité, il ne faut pas « verser dans l'autisme de l'élitisme ».

Le GIP actuel présente l'avantage de permettre de réaliser ce que l'administration ne peut pas réaliser. C'est à tort qu'il prendrait un caractère immuable.

En outre, l'impression est que ces structures PUCA/GIP ont une opacité de « poupées russes », dans lesquelles l'administration centrale perd toute maîtrise. Néanmoins, Ann-José Arlot présidera le prochain concours d'Europan, en tant que directrice de l'architecture..

Quant à l'orientation d'Europan, il faut rester fidèle aux objectifs initiaux. Il faut rester fidèle à l'objectif « création architecturale ».

Ann-José Arlot souhaite que le PUCA figure parmi les actions de la mission conjointe Equipement-Culture

Entretien avec la D4E : Bertrand GALTIER, sous-directeur de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques (D4E), Laurence COLINET, chef du bureau de la prospective et de la recherche en sciences humaines (D4E) et Gérard GUILLAUMIN, chargé de mission (D4E)

26 juillet 2005

Georges Crépey

Bertrand GALTIER souligne l'intérêt que le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable voit dans le développement de programmes de recherche à caractère interministériel dans le cadre des PCRD. Il évoque en particulier le programme « la ville de demain » dans le cadre du 5^{ème} PCRD, et le programme « la ville durable » dans le cadre du 7^{ème} PCRD. Il mentionne l'importance des recherches réalisées sur le thème des inégalités écologiques.

Il souligne également l'intérêt du MEDD pour la démarche Européen Recherche Area Net (ERANET) qui permet de fédérer des programmes en provenance de différents pays. Il note que les préoccupations de caractère environnemental se révèlent souvent plus faciles à partager entre pays que d'autres, car les enjeux sont pour une bonne part d'intérêt commun : ainsi en est-il par exemple de la question du changement climatique. Une question comme celle-là donne moins lieu à des différences liées à des valeurs culturelles différentes que des sujets comme celui, par exemple, du paysage, ou encore, pour donner un autre exemple, comme celui de la gestion des services publics.

Il souligne par ailleurs l'importance majeure à ses yeux, pour l'avenir du PUCA, de la manière dont celui-ci réussira à se positionner vis-à-vis de l'Agence Nationale de la Recherche : comment intéresser l'ANR à un champ très interdisciplinaire comme celui du PUCA ?

*

Sur les thématiques à prioriser dans la programmation à tenir du PUCA, la D4E se montre particulièrement demandeuse d'un investissement en profondeur sur le thème de la périurbanisation. Les conséquences environnementales de celle-ci sont considérables, tant à travers l'artificialisation des sols qu'elle engendre qu'à travers l'impact de l'augmentation des déplacements en termes d'effets de serre.

La D4E souhaite également que l'accent soit mis sur la cohérence entre les différentes dimensions des politiques publiques (l'exemple est donnée de l'influence des décisions prises en matière de réglementation des stationnements sur les choix de modes de déplacement dans la ville) et sur la question de l'évaluation des politiques publiques. Gérard GUILLAUMIN préconise un approfondissement particulier de la recherche sur la manière dont se construit la relégation de certains quartiers, y compris du point de vue de la relégation environnementale (comment par exemple, certains quartiers en arrivent-ils à être totalement dépourvus d'espaces verts ?) et écologique.

**Entretien avec François DELARUE
Directeur Général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction**

Le 15 octobre 2004

En présence de Michèle Tilmont

Avec Florence Contenay, Georges Crépey, Raphaël Slama

Les missionnaires font part de l'état d'avancement de leur mission, en particulier des entretiens déjà réalisés et des questions qu'ils ont suscitées, en particulier :

- organisation de la commande et rôle du comité d'orientation
- comment la recherche peut alimenter les décideurs
- la réforme du ministère de l'équipement, plus stratégique, plus prospectif, ne doit-elle pas infléchir les orientations des programmes de recherche
- quelle peut être l'effectivité de la recherche
- la distinction de trois niveaux, territorial, national et européen semble à retenir
- nécessité de faire l'inventaire des manques, des lacunes, par exemple en ce qui concerne l'économie ; faire l'état des lieux, voir les pleins et les vides ; utiliser la phase préliminaire de la recherche, spécificité du PUCA, pour permettre cette analyse au cas par cas
- thèmes qui ont disparu alors qu'ils sont tout à fait d'actualité comme l'eau dans la ville
- positionnement du PREBAT par rapport au PUCA
- relance de l'expérimentation, développement du rôle d'observatoire du PUCA

François Delarue attend des propositions de la part de la mission dans deux domaines :

- la définition du futur programme
- la transmission des résultats de recherche auprès des acteurs

1) Le **programme 2000-2005** arrive à son terme ; il convient désormais de définir les champs sur lesquels le PUCA va travailler pour les cinq ans à venir. Il faut éviter l'auto commande et c'est bien la fonction du comité d'orientation, dans sa nouvelle configuration, d'exprimer les attentes de la société et en particulier des collectivités territoriales. Certes, il y a un décalage entre ce qu'attendent réellement les acteurs sur le terrain et ceux qui exercent des responsabilités à un autre niveau ; il faut faire le partage entre les aspirations des uns et des autres.

Le nouveau programme du PUCA se heurtera à une double difficulté : des moyens financiers limités mais surtout le départ proche d'une grande partie de l'équipe actuelle, avec leur expérience, leurs savoir-faire et leurs réseaux.

Sur le contenu des programmes, il convient d'être attentifs à trois questions :

- les missions traditionnelles, notamment dans le domaine de la construction, ont été délaissées, semble-t-il, mais cette appréciation doit être nuancée en fonction des actions du CSTB
- où en est-on aujourd'hui du champ Architecture ? Malgré les avancées très importantes du PUCA dans ce domaine depuis son origine, il faut se demander si la situation n'a pas changé et si les succès d'hier ne masquent pas une réalité plus nuancée et, en particulier, les risques de marginalisation que représente l'existence du GIP
- vis à vis de l'offre et de la demande de recherche, il faut veiller à ce que la programmation de la recherche ne soit pas excessivement tributaire de l'offre que fournissent les chercheurs ; sans doute convient-il de susciter une offre nouvelle, notamment dans les disciplines manquantes comme l'économie ; la méthode de l'appel d'offres, avec la phase exploratoire à laquelle participe les chercheurs peut limiter les ouvertures vers de nouvelles offres

2) une question centrale est celle du *passage de la production de recherche au monde extérieur* par une sorte de « digestion ». A cet égard, il est nécessaire de disposer de relais, tels que le CERTU, à condition de le conforter en compétences dans le domaine de l'aménagement .

L'expérimentation n'est pas la seule possibilité pour le PUCA d'aborder la réalisation matérielle des hypothèses de la recherche ; compte tenu des programmes innovants en cours à des initiatives plurielles, le PUCA devrait développer sa capacité d'observation et d'expertise sans essayer de prendre en charge la totalité du processus de l'expérimentation. A travers cette observation, le PUCA peut construire un système de valorisation aussi bien dans le domaine des formes urbaines et architecturales que dans celui des techniques.

En ce qui concerne le PREBAT, il a été convenu que le PUCA en assurait la conduite et la gestion dans la mesure où ce programme est très directement lié aux opérations de construction. Cet arbitrage devra être pris en compte dans les nouvelles orientations du PUCA.

**Entretien avec Vincent FOUCHIER
DATAR**

Le 24 mai 2005

Florence Contenay et Georges Crépey

Vincent Fouchier est conseiller à la prospective et aux études, et a été responsable à la DATAR de l'opération « Métropoles » qui met en avant la notion de grandes métropoles de dimension internationale en favorisant les coopérations entre des agglomérations et des réseaux de villes au niveau de la région urbaine. Paris et l'Île-de-France n'étaient pas concernées. Une quinzaine de métropoles de ce type se sont constituées de manière volontariste et partenariale, sur une base plus contractuelle qu'institutionnelle. Parmi les candidatures déclarées, on peut citer : Aix-Marseille, Côte d'Azur (Nice, Cannes, Antibes, Sophia-Antipolis), le sillon lorrain (Metz, Nancy, Thionville), la région lyonnaise, Toulouse et les chefs lieux de département de la région Midi-Pyrénées, la Normandie avec Rouen, Caen et Le Havre...

La DATAR apporte son concours en ingénierie et en animation du processus en vue de la préparation pour 2006-2007 de contrats métropolitains, en lien avec la prochaine génération de Contrats de Plan.

En particulier, des séminaires de capitalisation de la recherche auxquels était associé le PUCA ont permis de réunir experts et chercheurs pour éclairer la démarche.

Vis-à-vis du PUCA, deux questions semblent mal résolues :

- la prise en compte de la grande échelle au niveau des métropoles mais aussi des grands territoires. Cette dimension n'apparaît que très peu dans les programmes du PUCA qui s'est recentré sur les échelles urbaines de la politique de la ville. Ceci conduit à un rétrécissement de la focale de définition des sujets de recherche au détriment des thèmes qui correspondent à des politiques territoriales stratégiques, sans exclure le devenir des territoires ruraux également concernés par les politiques d'aménagement ;
- la contribution de la recherche de manière réactive aux questionnements des acteurs, à l'exemple de la démarche suivie lors de la préparation de l'opération sur les métropoles, dans un dialogue en direct entre chercheurs et acteurs.

De plus, l'avenir du PUCA repose de manière importante sur les choix de personnes qui seront faits au moment du renouvellement de l'équipe actuelle.

Pour assurer la relève dans de bonnes conditions, il convient de définir les profils nécessaires et de motiver les postulants en puisant prioritairement mais non exclusivement dans le vivier des compétences existant au ministère de l'équipement, notamment en faisant appel aux ressources des grandes écoles qui en dépendent et qui sont dotées de centres de recherche. Par ailleurs, il peut être envisagé d'accueillir des doctorants sur des programmes du PUCA et de « fidéliser » des thésards sur des sujets de recherche. A titre d'exemple, on peut évoquer le lancement du programme interministériel d'évaluation des villes nouvelles auquel avaient participé une trentaine de doctorants.

En ce qui concerne les réseaux de partenariat et de diffusion du PUCA, la question du CERTU et des PREDAT est à remettre à l'ordre du jour sans négliger d'autres vecteurs comme par exemple les agences d'urbanisme. En effet, la DATAR pour sa part s'appuie largement sur les agences d'urbanisme dont certaines se sont dotées de conseillers scientifiques et elle est en train de mettre en place avec la FNAU un Club de la recherche urbaine.

Enfin, il est essentiel pour la réputation internationale du PUCA de diffuser les résultats des recherches en anglais ainsi que cela est fait pour les abstracts des Annales de la recherche urbaine ce qui contribue à la notoriété de cette publication à l'étranger. Si cet effort de communication internationale n'est pas entrepris, le PUCA aura le plus grand mal à être présent dans les réseaux internationaux de chercheurs, européens et extra européens.

NB : Vincent Fouchier est actuellement directeur délégué de l'IAURIF, chargé de la coordination du schéma directeur (SDRIF)

**Entretien avec Monsieur Jean-Jacques GAGNEPAIN
Directeur de la technologie**

22 février 2005

Florence Contenay et Raphaël Slama

Monsieur Gagnepain a été président du conseil d'administration du LCPC et de l'INRETS. Il a eu l'occasion de cotoyer la recherche architecturale (laboratoires de Nantes et de Nancy).

L'essentiel de l'entretien est consacré à la mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche et aux perspectives de prise en charge des questions technologiques par le PUCA.

1) Agence nationale de la recherche (ANR)

Elle a été créée en tant que GIP au début du mois de février, elle a vocation à devenir un établissement public. Son conseil d'administration, présidé par Monsieur Gagnepain, s'est réuni la première fois la semaine dernière. Il comprend les ministères suivants : Recherche, Industrie, Santé et Finances. Le budget de l'ANR figure dans un compte d'affectation spéciale du Trésor.

Le budget de la recherche, pour 2005, reçoit 1 milliard d'euros supplémentaires qui iront :

- un tiers pour les organismes (ce qui représente de 1,5 à 3% d'augmentation) et établissements d'enseignement supérieur
- un tiers pour l'ANR
- un tiers en faveur des entreprises sous forme de défiscalisation (le crédit impôt recherche va croître)

L'ANR comprend des programmes ciblés dont le bâtiment et le génie civil, avec le nouveau réseau PREBAT et l'ancien réseau RGCU.

Les programmes seront définis de mai à novembre :

- énergies nouvelles : hydrogène et pile à combustible, photovoltaïque biomasse et biocarburants, CO2 et enfouissement, économies d'énergies dont le PREBAT en parallèle avec le PREDIT pour les transports (véhicule propre)
- sciences du vivant
- technologies de l'information et de la communication
- crédits récurrents tels que les contrats de plan
- un petit chapitre concerne les sciences humaines et sociales
- des chapitres ouverts ou en blanc à l'intérieur de grands thèmes

Une question se pose : les SHS sont-elles adaptées à une recherche sur projet, à la recherche incitative ?

Quant aux actions concertées incitatives (ACI), elles apparaîtront soit sur des lignes identifiées soit elles seront intégrées dans des réseaux associant des laboratoires et des entreprises. Au sein de ces réseaux la part entre public et privé est très variable, par exemple le privé est très prédominant dans le PREDIT et très minoritaire dans les nanotechnologies. Mais pour mesurer l'effet de levier, il faut considérer que les subventions au secteur public ne financent que la marge dans la mesure où, pour les établissements publics de recherche, les salaires sont déjà pris en charge.

2) organisation et gestion des programmes

La question de la délégation de la gestion des crédits ouverts par l'ANR est délicate si l'on veut éviter les conflits d'intérêt et les contentieux. Par exemple, en ce qui concerne le PREBAT, le ministère de l'équipement semble réservé sur l'hypothèse d'une délégation au CSTB. En Allemagne, la difficulté est résolue en chargeant de la gestion des organismes qui n'ont pas de rapport trop direct avec le domaine. On peut toutefois envisager des relations contractuelles. Monsieur Gagnepain n'est pas opposé à une gestion par le CSTB.

Pour le PREBAT, il est très intéressant de s'inspirer de ce qui est fait pour le PREDIT qui ne dispose que d'une structure très légère de gestion interministérielle performante sans qu'il soit besoin de créer un organisme ad hoc du type GIP ou établissement public.

L'essentiel est de définir des priorités telles que l'habitat existant notamment sous l'angle des économies d'énergie.

En conclusion, Monsieur Gagnepain rappelle l'urgence d'une solution qu'il souhaite avant le conseil d'administration de l'Agence du 8 mars.

3) perspectives européennes et internationales

Les autres pays en Europe ont à peu près les mêmes priorités. L'essentiel est de soutenir des programmes déjà financés par l'Europe mais surtout pas de financer des projets qui auraient été recalés à Bruxelles. Certains programmes peuvent faire l'objet d'une extension européenne par exemple ERANET qui est une mise en réseau de laboratoires ou de programmes nationaux. C'est intéressant car souvent les programmes européens ne sont pas suffisamment cohérents avec les programmes nationaux.

L'ANR entend par ailleurs appuyer aussi des coopérations internationales extra européennes à partir de ses programmes.

Entretien avec Jean-Pierre GIBLIN
Président de la 3^{ème} section « Affaires scientifiques et techniques » CGPC

le 11 avril 2005

Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

1) l'ouverture du PUCA

Jean-Pierre Giblin met l'accent sur la nécessité impérieuse d'ouvrir le PUCA tant sur les collectivités territoriales que sur l'interministérialité.

Le Plan urbain avait commencé à travailler avec les collectivités territoriales, il avait mis en place les PREDAT qu'il faudrait sans doute revitaliser. Le PUCA doit être plus présent sur le terrain, il lui faut décentraliser ou tout le moins déconcentrer ses actions.

De même, l'ouverture interministérielle est vitale pour le PUCA, avec le ministère du logement, celui de la cohésion sociale, avec l'ANRU de manière à élaborer différemment les thématiques de recherche par un travail collectif sur les problématiques.

L'ouverture pose le problème du management du PUCA ; il lui faudra travailler autrement, « briser le modèle actuel », ce qui n'est pas sans poser un problème social. L'exemple du PREDIT montre qu'il est possible de combiner le maintien d'un leadership du ministère de l'équipement avec une grande ouverture sur les partenaires institutionnels, scientifiques et économiques.

Le PREBAT oblige le PUCA à redéfinir son rôle et ses méthodes dans un contexte qui est complexe : l'équipement n'est pas le seul ministère à bénéficier de sa recherche, car, aujourd'hui, U,C et A sont dans trois ministères différents. La DGUHC n'est plus propriétaire du PUCA. Des choix sont à faire rapidement ; ils sont importants pour l'avenir du PUCA.

De la même manière, il faut recoudre le lien entre décision et recherche, ce qui suppose de la part du PUCA de changer ses méthodes.

Quant au Comité d'orientation, trop étendu, il n'oriente pas vraiment l'exécutif (le secrétariat permanent).

2) l'expérimentation

Elle est au cœur de la recherche/action qui est propre aux finalités du PUCA. Mais elle est coûteuse et difficile à mettre en œuvre depuis que les incitations financières à l'innovation (crédits de catégorie 1, marchés négociés) ont disparu sans être remplacées par un autre dispositif. Toutefois, ce moteur de l'expérimentation avait l'inconvénient de ne concerner que le logement social avec des risques de connotation négative et de rejet de la part de la population et des élus.

3) la dimension européenne

Elle est également essentielle, même si elle est sous-estimée de manière générale dans l'administration. Il faut réfléchir à la manière d'articuler les programmes du PUCA sur le prochain PCRD ; cela va se faire pour le PREDIT ; il faudrait que le PREBAT en bénéficie également. Il serait par ailleurs intéressant de développer les coopérations bilatérales.

**Entretien avec Christian GOUYON
DGHHC**

Vendredi 18 mars 2005

Florence Contenay et Georges Crépey

Christian Gouyon (AUCE) est chargé de mission par François Delarue (DGHHC) d'une mission auprès de la directrice adjointe de la DGHHC, pour l'évaluation des besoins en compétences des services et la proposition de stratégies d'adaptation, allant de la formation, au recrutement et à l'animation des réseaux. Il anime en particulier le réseau des DDE sur la qualité urbaine avec le souci constant de nourrir leurs pratiques des apports de la recherche et de rendre compte de leurs préoccupations en vue de les traduire en commandes de recherche. A ce titre, il noue des contacts réguliers avec des chargés de projet du PUCA et participe régulièrement à des séminaires de recherche. La mission CGPC lui semble constituer l'opportunité de poser en des termes clairs et opératoires la question centrale des relations entre la recherche et la décision dans une période critique de repositionnement de la DGHHC sur des enjeux fondamentaux qui doivent être éclairés par une conceptualisation des problématiques de la recherche et de la capitalisation des connaissances.

1) les finalités du PUCA

Le PUCA devrait jouer un rôle de veille scientifique permanent avec l'objectif d'en assurer la transmission aux services avec trois ambitions :

- apporter une valeur ajoutée aux services
- favoriser le développement des compétences
- mettre à disposition des expertises

Pour que le PUCA apporte une vraie valeur ajoutée aux services, il faut qu'il se mette à la disposition des acteurs et non pas seulement des chercheurs. L'exemple du projet urbain de Sedan est intéressant à cet égard, mais ce sont les services de l'Etat, DDE et SDAP qui ont facilité le dialogue entre la ville et le PUCA. Si les services locaux de l'Etat connaissaient le PUCA et sa capacité à être une ressource, ils pourraient être les bénéficiaires de ses acquis, pour les mobiliser dans les actions concrètes qui sont les leurs. Mais ceci suppose que les services puissent avoir accès à « la culture PUCA », en étant partie prenante de ses problématiques de recherche. Ensuite, au-delà même des résultats des recherches, des synthèses et des notes de lecture devraient pouvoir être valorisées au sein des réseaux Equipement. Il s'agit d'un travail sur l'évolution des concepts, de construction d'un corpus qui ne peut se réduire à des résumés bruts. Il est nécessaire de faire advenir des convergences sur des sujets récurrents ou essentiels pour l'action. Qui peut le faire ? ce ne sont pas nécessairement les chefs de projet mais, toutes proportions gardées, les Annales de la Recherche Urbaine répondent assez bien à cette définition sur le fond sinon dans la forme.

La recherche peut aussi, en effet, être un facteur de développement des compétences à condition de construire les sujets de recherche en intériorisant les attentes des services, en amont, et en mobilisant les ressources en matière de formation initiale et continue, en aval. Le PUCA a un rôle important à jouer en matière de formation, dans ses orientations et dans ses contenus ; or, il n'est pas évident aujourd'hui qu'il y ait des liens, par exemple, avec les grandes écoles du ministère ou les CIFP, peu présents dans la formation continue de l'enseignement supérieur.

En matière d'expertise, il serait intéressant de mettre dans le cahier des charges des recherches, l'engagement par les chercheurs de participer à des expertises sur le terrain sur les sujets qu'ils maîtrisent. On peut citer à ce propos les travaux faits par Yves Janvier éminemment utiles pour l'amélioration de l'expertise des DDE, ou le cas de Sedan, précédemment cité.

2) l'environnement du PUCA

Dans la chaîne de transmission, le niveau DGDRE est à développer, dans un axe PUCA-DGUHC-DGRE dans le cadre de la nouvelle organisation de l'Équipement. Les DGRE ayant ensuite vocation à nourrir une animation de réseau des DDE. Le CERU pourrait également jouer un rôle à condition qu'il soit animé d'une véritable déontologie de service public et que ses priorités ne soient pas, dans ce domaine, tributaires des commandes extérieures.

Les cibles du PUCA sont donc, bien sûr la DGUHC et les services déconcentrés mais il est faut imaginer (selon quelles modalités ?) qu'il s'adresse également aux bureaux d'études. Ce sont eux qui, par exemple, font la planification urbaine et territoriale ; ce sont de vrais interlocuteurs des services de l'État et des collectivités territoriales ; or leurs prestations sont souvent l'occasion de clarifier les enjeux de la politique globale et ses rapports au local. A ce titre, il ne serait pas inconcevable de développer une diffusion à leur intention ; ils y sont, bien sûr, disposés.

Une autre cible importante est l'ANRU au sein de laquelle il est indispensable que le PUCA introduise un programme de recherche au titre de la DGUHC.

3) le PUCA en tant qu'outil

Il faut sortir des chapelles et des sectorisations qui se sont largement développées pour travailler dans un esprit de projet et être capable de mettre en synergie, de manière opportune, transversalement, les différentes recherches sur un même objet et les resituer en perspective y compris de manière critique, dans un délai bref, quitte à ne pas produire de synthèses définitives, mais, du coup, à faire avancer la réflexion des acteurs.

Les équipes du PUCA doivent s'efforcer de formuler la commande de recherche dans les termes de la demande sociale sans essayer a priori de la couler dans le moule et la terminologie des chercheurs et leurs logiques. Le PUCA doit diversifier ses méthodes ; aux côtés des appels d'offres et des démarches au long court, il y a place pour d'autres modalités à temporalité plus brève : des notes de synthèse, l'élaboration de corpus, des expertises, une capitalisation actualisée des recherches sur des sujets convergents...il faut casser le monolithisme de la méthode unique qui décourage les attentes des acteurs, en raison du temps long de la recherche et de l'inaccessibilité pour beaucoup des résultats de la recherche.

Le PUCA doit fonctionner par rapport à la DGUHC comme une agence d'objectifs, en affichant les objectifs et en déterminant des cahiers des charges, en établissant des bilans, avec des allers-retours permanents, afin d'éviter l'isolement de ceux qui agissent et de ceux qui cherchent.

L'ambition est celle de la mise en place d'une véritable structure chargée de la recherche et du développement, enjeu essentiel à l'échelle de la DGUHC, comme pour une grosse entreprise, avec un secteur d'expérimentation et de recherche, en partenariat avec les acteurs, capable de guider les choix, d'éclairer des orientations, de nourrir des adaptations à l'évolution de la donne sociale, ambition qui suggère d'établir un lien constant entre la Direction et le PUCA, avec l'objectif d'actualiser les attentes de l'amélioration des compétences des services, y compris centraux, et d'évaluer la qualité des réponses antérieures.

Entretien avec Marie-Christine JAILLET
Membre du Conseil scientifique du Puca

le 23 novembre 2004

Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

Cet entretien, limité dans le temps, a porté sur les points les plus saillants sur lesquels Marie-Christine Jaillet voulait attirer notre attention. Il sera suivi d'un entretien plus approfondi avant le rendu de la note d'étape.

L'enjeu de la recherche au PUCA

Il y a un paradoxe entre l'importance du fait urbain, l'attention portée aux politiques urbaines par les pouvoirs publics et l'état de relatif « déperissement » ou abandon de la recherche urbaine par les grandes institutions publiques : le ministère de la recherche, le CNRS ne lui accordent plus l'importance qu'ils lui avaient accordé par le passé. Le PIR Villes a disparu sans laisser de postérité, de même que l'action concertée sur la ville. Il ne reste qu'un « petit » programme consacré au développement urbain durable piloté par Jean-Pierre Gaudin et Vincent Renard. Il est donc vital, du seul point de vue des chercheurs et de la recherche, de maintenir un lieu et une instance, le PUCA, capable d'initier de la recherche urbaine dans ses domaines de compétence. De ce fait le PUCA devrait avoir un rôle structurant plus affirmé de la recherche urbaine, une place de « chef de file » au sein d'un club des commanditaires, ce qui pose la question de son statut.

Au niveau du CNRS, le champ urbain est de moins en moins pris en charge dans sa composante pluridisciplinaire. Il y avait, il y a quelques années une commission réellement interdisciplinaire sur ce champ. Aujourd'hui, ce qu'il en reste, à savoir la commission 39, est plutôt dominée par les géographes. Or, ce sont les commissions qui décident du recrutement et des carrières des chercheurs. Cela peut en partie expliquer le relatif retrait du champ urbain de la part d'autres disciplines ainsi que le fonctionnement des instances académiques universitaires qui recrutent les enseignants chercheurs : les économistes par exemple hésitent à s'investir dans un champ peu valorisé.

Valoriser et transmettre les méthodes et les savoir-faire du PUCA

Le savoir-faire du PUCA en matière de gestion de la recherche est spécifique et éprouvé. Il consiste en des procédures d'animation qui permettent tout au long de la recherche le dialogue entre les chercheurs. Il s'agit également de dispositifs de valorisation collective des recherches. Il faut le préserver alors que la génération des chargés de mission qui l'a incarné arrive pour une part à la retraite et qu'il n'existe pas au sein du Ministère de profil semblable. Leur départ et leur non-remplacement à l'identique nécessitent que l'on réfléchisse à des adaptations et peut-être à des formules qui associeraient des « gestionnaires » et des chercheurs. Ceux-ci pourraient venir au PUCA pour une période donnée ou pour une partie de leur temps, afin d'élaborer et d'animer, sur le plan scientifique, des programmes. Il existe des chercheurs en France qui ont une réelle familiarité avec le « terrain » et une bonne habitude du dialogue et de l'échange avec la sphère des « décideurs » et des « faiseurs » de ville et qui, de ce fait, sont donc capables de réélaborer leurs interrogations pour en faire des questionnements de recherche.

La diffusion par « capillarité »

La valorisation et le transfert des acquis de la recherche se font à la fois de manière visible par des publications, séminaires, colloques etc...mais aussi de manière plus diffuse et subtile, « par capillarité ». Il faut l'avoir présent à l'esprit quand on parle de l'impact du PUCA sur la culture et les savoirs des bénéficiaires finaux de la recherche, décideurs, professionnels, services de l'Etat, autres acteurs. Cette diffusion peut prendre des formes diverses, comme, par exemple :

- Des actions de formation conduites par les CIFP et le CNFPT et autres réseaux de formation auxquelles participent des chercheurs dont les travaux ont été financés par le PUCA et qui y diffusent leurs compréhensions et analyses de la ville
- Des pratiques de coopération et d'expertise avec les services déconcentrés
- Les PREDAT qui, au moins dans leur intention initiale, sont des scènes régionales qui permettent le dialogue entre les chercheurs, les services et les professionnels. Ils sont des lieux de diffusion et de socialisation de la recherche et d'émergence de nouveaux questionnements de recherche à partir des problèmes soulevés par les praticiens. Les PREDAT devraient d'ailleurs faire l'objet d'une évaluation à l'initiative du conseil scientifique et pourraient mieux être mobilisés pour assumer cette double fonction.

Ces différents exemples montrent l'intérêt qu'il y aurait à restituer la « traçabilité » de la recherche et sa diffusion réelle non pas seulement en se focalisant sur le transfert des acquis de la recherche à partir des supports classiques, écrits en particulier, mais à partir de l'ensemble de ces mécanismes de diffusion et de socialisation par « capillarité », ténus et peu visibles, mais qui finissent par produire au final une certaine familiarité avec les résultats de la recherche pour les professionnels. La visibilité de ces modes de diffusion est d'autant plus faible que les acteurs de la ville qui reprennent à leur compte ces analyses ne renvoient pas à leurs sources. Ils se les approprient au point d'en « effacer » les auteurs. Ce serait par exemple intéressant de reconstituer la « traçabilité » du préambule de la loi SRU depuis les milieux de la recherche qui l'ont pour partie inspirée jusqu'à ses rédacteurs.

Formation et enseignement supérieur

Outre cette diffusion auprès des acteurs, les travaux financés par le PUCA nourrissent certains cycles de l'enseignement supérieur, notamment certaines formations de 3^e cycle, que ce soit dans le cadre des universités ou des écoles d'architecture, les unes et les autres étant d'ailleurs parfois liées par des programmes initiés par le PUCA dans le cadre des maisons des sciences de l'homme comme c'est le cas à Toulouse.

Structuration du domaine et transversalité

La préparation du futur programme devrait s'accompagner d'une mise en cohérence du domaine et du développement de la transversalité entre les programmes :

- Favoriser la coordination de la recherche urbaine au sein d'un « club des commanditaires », réunissant les ministères concernés mais également les grands établissements
- Exprimer les questionnements du ministère de l'équipement dans des séminaires regroupant les directions à l'initiative de la DGUHC et auxquels pourraient être associés des chercheurs
- Mieux articuler le PUCA avec la DRAST sur des complémentarités et des coopérations en évitant la concurrence et les superpositions
- Créer des lieux d'échange et de dialogue au sein du PUCA entre les chargés de mission pour favoriser la transversalité

**Entretien avec Bernard de KORSAK
CGPC**

le 13 octobre 2004

Avec Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

Bernard de Korsak devait avoir une mission très large sur le PUCA à la suite d'une décision du comité des directeurs du 23 juin 2003, afin de « repérer et de hiérarchiser les attentes des acteurs » dans le champ de la recherche urbaine.

Déjà en 2000, le CODIRDU avait consacré une séance au sujet de la recherche urbaine, informée par un état des lieux établi par Hervé Huntzinger et avait fait siennes nombre de ses recommandations en vue d'une plus grande lisibilité et d'une meilleure efficacité de l'ensemble du dispositif ; elles demeurent pertinentes pour la présente mission du CGPC.

Lorsque Bernard de Korsak avait défini les termes de sa lettre de mission, il avait pris acte du nouveau contexte dans lequel évoluait la recherche urbaine : recherche multipolaire, multiplication des acteurs de la ville, poids croissant du thème des quartiers défavorisés, nouveaux thèmes émergents comme les risques, le renouvellement urbain, la gouvernance, la réforme de l'Etat.

Dans une première version, l'objet de la mission aurait été à trois niveaux :

- des orientations pluriannuelles pour la recherche urbaine, en perspective du long terme et en articulation avec l'opération Agora 2020 et son large spectre disciplinaire, dans une étroite coopération avec la DRAST ; Agora 2020 est en quelque sorte une « recherche de définition »
- la question du management de la recherche urbaine au service des politiques urbaines ; plusieurs scénarios étaient envisagés avec différents modes de pilotage et de diffusion auprès des décideurs
- l'articulation des acteurs de la recherche urbaine au sein du ministère de l'équipement et entre les chercheurs eux-mêmes

Cette approche très large, interdirectionnelle et interministérielle n'a pas été validée à l'époque.

Une nouvelle version plus centrée sur quelques grands thèmes a été établie en vue de refonder la PUCA sur des objectifs plus resserrés avec le souci d'assurer la continuité du PUCA avant la période de renouvellement des équipes.

Le contexte était en effet préoccupant : la quasi totalité des chefs de projets allaient être atteints par la limite d'âge ; le risque de redécoupage de la DGUHC n'était pas écarté compte tenu de la répartition des attributions gouvernementales entre l'équipement, la cohésion sociale et le logement. Dans cette période critique, il s'agissait de favoriser un pilotage par l'aval en explorant la périphérie du PUCA et notamment les collectivités territoriales sans ignorer l'environnement de la recherche mais sans désengager la DGUHC.

Deux exemples ont éclairé les questionnements de Bernard de Korsak :

- l'exemple du PREDIT, dans un système partenarial avec les entreprises, un gros budget et une équipe de permanents très légère ; le PREBAT est conçu sur ce modèle
- l'exemple allemand du Deutsches Institut für Urbanistik qui mutualise les recherches décentralisées dans un partage entre l'Etat fédéral et les Länder et les communes

Selon Bernard de Korsak, les attentes des collectivités territoriales, qui s'expriment notamment à l'occasion des réflexions en cours sur l'ouverture du CGPC aux collectivités territoriales, manifestent une demande essentielle sur la prospective ; les collectivités territoriales ont besoin d'éclairage sur l'avenir. C'est en particulier l'objectif de Agora 2020 qui est de fournir pour le long et très long terme des matériaux de réflexion faisant appel à toutes les disciplines et croisant tous les domaines d'investigation mais c'est également une demande à prendre en compte dans les programmes à moyen terme du PUCA.

Autres questions évoquées au cours de l'entretien :

- le positionnement du PREBAT dans son volet bâtiment entre la DRAST et le PUCA (R. Slama)
- pour que l'Etat soit partenaire, il faut qu'il soit un partenaire comme les autres (B. de Korsak)
- on peut parler de problèmes « orphelins » de la recherche sur la ville : mixité, ségrégation, marché de l'habitat, tous nécessaires à prendre en compte pour établir un PLH convenable, c'est une question centrale pour la DGUHC ; de plus on peut parler de crise du projet urbain, de la nécessité de faire de l'expérimentation, ce qui est également fondamental pour la DGUHC (G. Crépey)

Entretien avec Alain LAQUIEZE
Chargé de mission sciences juridiques et politiques
Direction de la Recherche
Ministère délégué à la recherche

19 janvier 2005

Catherine Courtet, chargée de mission au ministère de la recherche pour les questions de Santé et d'environnement participe à la seconde partie de l'entretien

Florence Contenay et Raphaël Slama

Deux types de questions sont abordées avec Monsieur Laquière : les thèmes de recherche notamment dans le domaine du droit et les perspectives ouvertes par la nouvelle organisation de la recherche en France.

1) orientations thématiques

De manière générale, il conviendrait de faire une plus large place aux questions juridiques et à l'évaluation des politiques publiques du point de vue du droit. De même, le point de vue des économistes devrait être renforcé. Les thèmes suivants sont évoqués par Alain Laquière :

- attentes des collectivités territoriales en particulier en ce qui concerne l'intercommunalité et l'urbanisme
les nouveaux EPCI reçoivent de plus en plus de délégation de compétences de la part des collectivités territoriales et se saisissent de plus en plus des questions d'urbanisme au niveau des agglomérations ; les programmes urbains pris en compte par les EPCI vont se développer. Il importe de s'interroger sur ce que cela va changer au niveau de la politique urbaine et de savoir ce que les communes sont disposées à déléguer : les PDU ? l'assistance à l'élaboration des PLU ? la préparation des SCOT ?
- quel rôle vont jouer les services de l'Etat et en particulier les DDE dans cette nouvelle étape de la décentralisation ? qu'est-ce que les élus peuvent en attendre ? comment va s'effectuer la coopération ? Il y a là place pour de l'observation. NB Ainsi que le rappelle Raphaël Slama, les DDE vont se rapprocher des DDAF et vont continuer à assurer pour les plus petites communes une mission d'assistance
- l'impact de l'environnement et des nouvelles règles de l'environnement dans la décision urbaine, comme par exemple la loi sur l'eau. Comment s'applique le principe de précaution dans le droit et la jurisprudence ? Comment s'exerce le contrôle des décisions sur la base du Code de l'environnement en sachant que la Charte de l'environnement a désormais valeur constitutionnelle ? Quel est l'effet juridique précis d'une règle d'environnement
- les questions posées à l'aménagement du littoral par la possibilité de déroger pour expérimentation. Depuis l'origine, il y a des groupes de pression hostiles à la loi littoral, au Parlement ou à l'Association des Maires de France. Le recours à l'expérimentation prévu dans la loi Libertés et Responsabilités locales, qui est de niveau constitutionnel, permet de déroger à la loi, ce qui peut entraîner des risques d'inégalités entre les territoires et un non respect de la norme d'urbanisme. Il peut, de plus y avoir contradiction entre principe de précaution et innovation. Il faut être attentif aux initiatives que prendront les collectivités territoriales dans le domaine de l'urbanisme
- effets des législations y compris dans leurs coûts
- question du partenariat Public/Privé dans l'aménagement et la construction

- fiscalité de l'urbanisme et de la construction

Alain Laquière fournit des informations sur les équipes de recherche susceptibles de traiter de ces différents sujets et les principaux centres de ressources existants :

- GIP Droit et Justice, conjoint au ministère de la recherche et au ministère de la justice, spécialisé dans l'analyse économique du droit
- GIP GRIDAUH à Paris I avec le professeur Jacquot
- CERCOL à Paris II, spécialisé dans le droit de l'urbanisme, de la construction et du logement avec le professeur Perinet-Marquet, privatiste
- Yves Gaudemet à Paris II spécialiste du droit immobilier
- Jean-Bernard Auby à Paris II, l'un des principaux responsables du Juris Classeur
- Denis Garreau, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, spécialiste du droit de l'urbanisme et des collectivités locales

2) la nouvelle organisation de la recherche

- point sur l'ACI Villes et territoires, pilotée par Claude Meidinger, professeur à Paris I, chargé de mission au ministère de la recherche pour laquelle 800 KF d'euros sont prévus en 2004 et 14 projets ont été retenus sur 59 présentés, dans de nombreuses disciplines, surtout de la recherche fondamentale ; ce sera probablement la dernière ACI car la nouvelle organisation de la recherche ne fonctionnera plus de la même manière en matière d'appels d'offres

- la création de l'Agence Nationale de la Recherche et ses conséquences sur des thématiques de recherche appliquée, sur des thèmes ciblés principalement dans le champ de la technologie, les SHS étant réparties entre les différents thèmes

- Catherine Courtet apporte des précisions sur les thèmes Santé et environnement qui vont retrouver dans les thèmes de l'ANR

Santé environnement et Santé travail en coopération avec l'INSERM, thèmes qui s'inscrivent dans le programme gouvernemental Santé Environnement

**Entretien avec Paul MARTIN
Directeur du CERTU**

27 janvier 2005

Florence Contenay et Raphaël Slama

Relations actuelles avec le PUCA

Il y a de bonnes relations entre les personnes mais pas de relations institutionnelles. Il n'a pas été possible d'inscrire ces relations dans le cadre d'une coopération suivie. Le PUCA est au conseil d'administration du CERTU et le CERTU est membre du comité d'orientation du PUCA mais celui-ci ne s'était pas réuni depuis longtemps et cette représentation à ce niveau est restée sans effet.

Le CERTU n'a pas de commande de recherche.

Pour Paul Martin la coopération devrait se situer à la fois en amont des programmes de recherche et en aval en vue de la diffusion des résultats. En amont, afin de détecter des besoins de recherche à partir de la fonction d'observation qu'exerce le CERU et en aval, au-delà de la diffusion matérielle des publications, dans la mise en valeur et la communication sur les réseaux de l'aménagement et de l'urbanisme.

La seule collaboration permanente concerne le thème du stationnement.

Pistes de développement de la coopération

1) faire appel à la mission d'observation du CERTU

- il s'agit en particulier du projet de programme des innovations urbaines que Michèle Tilmont souhaite lancer afin de détecter les opérations innovantes à encourager et à labelliser en utilisant le réseau des CETE

- il s'agit également de détecter des sujets de recherche correspondant aux problèmes rencontrés par les collectivités territoriales

2) liens entre le programme de travail du CERTU et les programmes du PUCA

- le programme du CERTU résulte largement des commandes passées par l'administration centrale, principalement pour le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme par la DGUHC, qui porte essentiellement sur la planification mais également depuis quelque temps sur l'habitat à la suite des recommandations de la MIOST ; par ailleurs la DGUHC attend du CERTU qu'il anime les CETE

- actuellement, la moitié de l'activité du CERTU concerne l'aménagement, l'urbanisme et l'ingénierie publique pour le compte de l'équipement et de l'environnement (importance des sujets concernant les risques). Il y a, c'est nouveau, une commande sur l'habitat.

3) modalités opérationnelles

- les moyens propres du CERTU sont constitués essentiellement de ses chargés d'études (une centaine environ) ingénieurs, architectes et urbanistes de l'Etat, économistes, SHS

- les programmes sont financés à travers les droits de tirage de la DGUHC sur les CETE (titre 9) et un petit crédit du titre 5

- pour développer la coopération CERTU-PUCA, il conviendrait d'utiliser les droits de tirage de la DGUHC sur les CETE. Une contribution du PUCA en argent frais serait appréciée des CETE. Un montage analogue pourrait être envisagé avec l'ANRU au titre de la mission d'assistance et d'expertise qu'exercent les DDE avec l'appui des CETE. Paul Martin a enregistré en effet une demande de l'ANRU pour créer une capacité d'expertise des dossiers dans les DDE.

Mission PUCA

Entretien avec Alain MAUGARD Président du CSTB

2 décembre 2004

Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

Jean Carassus, chef du département Economie et sciences humaines participait à l'entretien.

1) la nouvelle organisation de la recherche

a) Le ministère de la recherche comprend deux directions :

- la direction de la recherche, Madame Giacobino, pour la recherche fondamentale, le CNRS, les grands établissements scientifiques comme l'INSERM
- la direction de la technologie, Monsieur Gagnepain, pour la recherche appliquée, les centres de recherche finalisée, les EPIC comme le CSTB. C'est à cette direction que le PUCA présente son budget alors que c'est la directrice de la recherche qui siège au comité des directeurs. C'est la direction de la technologie qui initie le PREBAT

b) les Assises de la recherche ont été monopolisées par l'université et le CNRS, exclusivement sur des enjeux de recherche fondamentale. Cette polarisation sera rééquilibrée dans le cadre du projet de loi sur la recherche qui comportera un volet sur la recherche partenariale public/privé. La recherche publique s'articulera autour de pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les PRES et pour le reste, la règle sera le mariage entre public et privé dans des organismes labellisés et mis en réseau à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays.

c) en 2005 va être créée l'Agence Nationale de la recherche, actuellement préfigurée sous la forme d'un GIP qui accueillera les crédits prévus au budget 2005. Les fonds de l'Agence regroupe ceux de gros programmes comme le PREDIT ou le PREBAT ainsi que des fondations de recherche alimentées par le produit des nationalisations et bénéficiant d'avantages fiscaux, telles que la Fondation Bâtiment Energie réunissant le CSTB, l'ADEME, des fonds privés (comme Arcelor, EDF, GDF, Lafarge) pour 8 M d'euros, moitié privé, moitié Etat. L'Agence Nationale de la recherche, pour sa part, bénéficiera de 400 M d'euros au total en 2005.

Cette nouvelle organisation est une donnée pour le PUCA qui a tout intérêt à se positionner clairement sur des enjeux technologiques, les seuls qui peuvent lui apporter des sources significatives de financement et qui auront un effet de levier sur les autres programmes finalisés. En effet, le champ de l'innovation technologique est partout présent dans la ville, la construction, l'architecture. Le risque serait pour le PUCA de voir se créer indépendamment de lui une agence pour le génie urbain, les risques et les pollutions, l'énergie etc... et d'être rapidement disqualifié. Par rapport au CSTB, qui est maître d'œuvre de recherche développement, le PUCA a une posture de maître d'ouvrage qui doit exprimer une commande, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui dans le domaine technologique...

En ce qui concerne le PREBAT, si le PUCA est leader, il faut un vrai pilote, un chef de projet compétent et solide, qui est à recruter (le nom de Jean-Marie Delorme est évoqué).

2) le PCRD

Lors du 5^{ème} PCRD, le CSTB, le LCPC, le BRGM ont bénéficié des appels d'offres européens. En revanche, le 6^{ème} PCRD a été moins fructueux pour la construction. C'est pourquoi il a été décidé de monter une plateforme technique à l'échelle européenne

Les organismes de recherche, les professionnels et les entreprises ont engagé un travail de lobbying en coordonnant leurs efforts en vue d'une plate-forme technologique commune dont le CSTB assure le secrétariat. Il s'agit de

l'european technical platform (ETP) sur l'axe construction (bâtiment et génie civil), urbain (cities and buildings) et cultural advantage dans une vision globale de la ville y compris l'héritage culturel et patrimonial. Le groupement de très grosses entreprises, les 10 à 12 plus importantes d'Europe (ENCORD) est très actif dans le montage de cette plateforme.

Il conviendrait que les organismes et acteurs français concernés se réunissent pour proposer une plate-forme française dont ferait nécessairement partie le PUCA qui devrait s'associer de manière active à la définition des objectifs.

3) Sujets traités par Jean Carassus

a) le volet construction est absent du PUCA, or in faudrait développer le pôle construction du PUCA sous l'angle technico-socio-économique en étroite articulation. En ce qui concerne les financements, c'est la technologie qui les mobilise plus que les sciences sociales. En revanche, il convient que la technologie tienne compte de la socio-économie et n'envisage pas uniquement la production mais aussi la gestion. Il ne faut pas travailler seulement sur le bâtiment mais aussi sur les services, ainsi que le pratique le CSTB depuis quelques années.

b) il n'y a pas de synergie entre l'urbanisme, la construction et l'architecture, les U, C et A de PUCA, ni suffisamment de coordination entre les chargés de projet. Les programmes du PUCA n'intègrent pas assez les questions de la gestion, des services, du cycle de vie des immeubles et de la ville.

c) le PUCA est très centré sur le logement et l'habitat ; il ne prend pas en compte le non résidentiel, les équipements publics, le tertiaire avec les enjeux technologiques qu'ils portent comme le développement durable, la technologie des services. Or les collectivités territoriales sont moteurs dans ce domaine et expriment des demandes vis à vis de la recherche et de l'expérimentation.

d) le PUCA est isolé ; il n'a pas de véritable partenariat avec les professionnels et les décideurs. Or, les villes, de tous bords politiques, sont un foyer d'innovation considérable. Il faut pouvoir marier les crédits du PUCA avec ceux des collectivités territoriales et du privé.

e) le PUCA est franco-français ; il n'a pas de vision européenne (à l'exception d'European) alors que des institutions comparables en Europe, comme le TNO hollandais ou le VTT finlandais sont résolument européennes. Il ne faudrait pas, que faute d'horizon européen, le PUCA soit absent de la préparation du 7^{ème} PCRD.

f) les équipes du PUCA ne se sont pas renouvelées ; il n'y a pas eu de mobilité. Les productions peuvent apparaître comme trop cognitives et pas assez finalisées (Alain Maugard)

g) le PUCA pose un problème de pilotage et de contrôle interne au sein de la DGUHC.

**Entretien avec Georges MERCADAL
Président du GIP EPAU**

le 24 mars 2005

En présence de Danièle Valabrègue, Alain Bourdin et Jean-Jacques Terrin

Florence Contenay et Georges Crépey

Au début de l'entretien est évoquée la lettre de la directrice de l'architecture à François Delarue qui manifeste l'intention de la DAPA de minorer son aide aux programmes portés par le GIP des projets européens autres que l'European proprement dit en s'appuyant sur les intentions de la mission CGPC de clarifier les relations entre le PUCA et le GIP sur le champ architecture. Cette lettre, dont Georges Mercadal avait reçu copie de la part de la DAPA, lui avait inspiré un courrier à Claude Martinand.

Au cours du long entretien accordé à la mission par Georges Mercadal et les participants à la réunion, l'ensemble des sujets concernant le GIP ont été « mis sur la table » dans un esprit mutuel de compréhension des difficultés. Les membres de la mission CGPC n'ont pas caché que l'existence au sein du GIP de programmes qui auraient toute leur place dans le volet architecture du PUCA pouvait poser problème et ce à deux titres : le champ architecture actuel du PUCA s'est appauvri et il est surprenant de voir des actions de ce champ externalisées au sein du GIP, d'une part ; dans le pilotage de l'ensemble des programmes de recherche du PUCA, il n'est pas satisfaisant que certains d'entre eux échappent aux instances prévues par les textes à cet effet, comité d'orientation et conseil scientifique en particulier, d'autre part. La mission est l'occasion de repenser les relations entre le GIP et le PUCA, en prenant en compte le fait que l'existence du GIP apporte des facilités en terme de partenariat et de souplesse de gestion qu'il ne conviendrait pas d'ignorer ou de fragiliser dans cette période de refondation du PUCA.

1) le GIP, historique

Le GIP-EPAU a été créé à l'origine pour régler des problèmes de gestion de l'association European-France. Il comprend comme membres fondateurs, outre l'association European-France, la DGUHC, le PUCA, la DAPA et l'IFA désormais intégré dans la Cité de l'architecture et du patrimoine. Le GIP accueille également des programmes considérés comme des accompagnements d'European, notamment la plate forme d'observation des projets et stratégies urbaines qui a notamment vocation d'enrichir les problématiques des futures sessions.

2) la crise d'European

European a traversé une crise en 2002 et le siège d'European Europe avec le secrétariat général a failli échapper à la France. La crise a été surmontée grâce à une clarification de la méthode de choix des sites et à une plus forte implication des villes elles-mêmes sur le thème récurrent de l'urbanité européenne. Un accord a été obtenu par ailleurs sur l'élargissement du champ aux espaces publics.

3) relations entre le GIP et le PUCA

Le GIP est mandaté par les deux directions, DGUHC et DAPA ; le PUCA est présent en permanence et le conseil scientifique du PUCA considère les programmes du GIP comme des programmes du PUCA. Les liens se font en particulier à travers les personnes qui sont pratiquement les mêmes entre le conseil scientifique du PUCA et celui « ad hoc » de POPSU.

4) le contexte de la recherche urbaine va conduire le PUCA à changer son mode de fonctionnement. Ce dernier sujet évoqué par Alain Bourdin fait état des transformations en cours dans le monde de la recherche institutionnelle : création de pôles de compétence de niveau européen comme, par exemple, à Marne-la-Vallée avec l'université, l'ENPC, le CSTB, le LCPC. Le PUCA sera conduit à négocier sur des partenariats avec ces pôles en prenant en considération le fait que le choix des sujets de thèses et l'aide aux doctorants seront des enjeux importants pour le maintien et le développement de la recherche urbaine.

En conclusion, Georges Mercadal insiste sur les spécificités du GIP par rapport au PUCA, tant sur l'approche des problèmes que sur la capacité de mobiliser des partenariats.

Mission PUCA

Entretien avec François Perdrizet Directeur de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques (Ministère de l'Équipement)

13 décembre 2004

Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

En présence de Jean-Michel Etienne et de Michel Rousset

Au début de l'entretien, François Perdrizet insiste sur l'intérêt de rencontrer tous les membres du comité des directeurs, y compris la DAPA et de prendre contact avec le CERTU qui a un rôle croissant à jouer vis à vis des collectivités territoriales.

Il exprime ensuite des remarques sur le programme du PUCA (cf note du 3 mars 2004 Exposé virtuel à l'ACI Ville) en distinguant les recherches qui changent le regard et les recherches qui aident à la décision. C'est aussi une question de supports, ce ne sont pas nécessairement les mêmes pour les deux types de recherche. Par exemple, par rapport au programme La ville pour tous, on peut se demander quel impact il a ou pourra avoir sur les politiques. L'aide à la décision nécessite un minimum de quantification, voire de modélisation, or cette dimension est actuellement absente. De manière générale, l'évaluation est insuffisante, contrairement au PREDIT qui la pratique systématiquement. De même, l'articulation avec l'Europe n'est pas présente, à l'exception des travaux qui ont été menés par Geneviève Dubois-Taine avec le programme COST.

Ce qui est plus grave, c'est que le PUCA n'a pas réellement avancé sur le renouvellement urbain. On fait une loi sans qu'elle utilise les acquis de la recherche. Ce constat est préoccupant.

Par ailleurs, il convient d'avoir une réflexion sur les modalités d'action du PUCA, de voir à qui vont les contrats et d'en évaluer les résultats. La question de la valorisation de la recherche est à revoir, elle est difficile car la recherche urbaine ne parle pas à grand monde.

De plus, le PUCA est trop « monothèse » qui ne laisse pas place aux conflits et aux contradictions. Les recherches sont une collection de monographies sans synthèse (Jean-Michel Etienne)

Pour la mission PUCA, il est important d'utiliser des travaux qui peuvent l'éclairer tels que l'état des lieux de la recherche urbaine fait par Hervé Huntzinger pour le CODIRDU ou le programme Agora 2010 (cf note de Jacques Theys pour les Deux jours du PUCA) en se posant les questions suivantes :

- quel équilibre entre la recherche technologique et les sciences humaines qui doivent être constamment présentes ; cette question revêt une acuité particulière dans le cadre du PREBAT
- sur les inégalités sociales on a le sentiment de n'avoir pas traité correctement le sujet ; il faut avoir une vision des mécanismes qui conduisent aux inégalités sociales et des conséquences sur la pratique des acteurs
- les interfaces transports/urbanisme nécessitent un travail commun entre le PREDIT et le PUCA
- les temporalités et les échelles ; quelle est la temporalité des recherches du PUCA, sachant que le temps de la ville est le temps long
- les interférences entre l'observation et la réflexion théorique ; le PUCA devrait développer le thème de l'observation urbaine en cherchant des interprétations reposant sur des données fiables
- il y a des méthodes nouvelles pour construire en commun entre acteurs et chercheurs des problématiques de recherche (cf article de Michel Sébillotte), comment faire rejoindre les demandes des acteurs et celles des chercheurs en inscrivant les questions des acteurs dans un projet global, en les triant de manière à leur donner un cadre scientifique mobilisant les disciplines
- de même que l'économie, l'institutionnel est une dimension à prendre en compte ; il faut s'intéresser aux jeux institutionnels et à leur enchevêtrement qui peut faire échouer le meilleur projet ; il faut avoir une réflexion sur l'efficacité institutionnelle au même titre que l'évaluation des politiques publiques mais avec un objet plus limité

- comment construire une commande conjointe PUCA/CERTU en réduisant la distance avec le milieu professionnel et en permettant la fertilisation par les bonnes pratiques
- il y a un problème de gouvernance du PUCA par rapport aux directions et au premier chef à la DGUHC ; il faut les intéresser aux recherches du PUCA
- le PUCA a une responsabilité dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur en permettant de fonder un champ disciplinaire par la recherche et en facilitant la structuration des milieux professionnels
- la recherche urbaine doit être présente dans le 7^{ème} PCRD

**Entretien avec Bernard POUYET
Président du Conseil Scientifique du Puca**

22 mars 2005

Entretien téléphonique avec Florence Contenay et Georges Crépey

1) recherche et décision

Le premier thème abordé concerne Recherche et Décision et la manière de traiter dans la mission les difficultés inhérentes à la différence de temporalité entre le temps de la recherche et celui de la décision des acteurs, principalement les collectivités locales dans leurs responsabilités accrues dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme et dans leurs attentes vis à vis des acquis de la recherche dans les grandes questions de société.

Une première difficulté porte sur la pratique des appels d'offres, mode quasi unique de la commande, qui répond aux exigences de rectitude juridique et de déontologie des chercheurs. Les appels d'offre ne favorisent pas une réactivité suffisante des chercheurs aux interpellations des utilisateurs finaux de la recherche que sont d'abord les acteurs, en situation de responsabilité, avant la communauté des chercheurs. Ces derniers ont besoin de temps et d'autonomie dans la construction de leur démarche scientifique, mais ils doivent aussi pouvoir être interpellés sur des questions précises, dans un aller-retour avec les acteurs.

Ici se place le rôle essentiel des chargés de mission du PUCA pour faciliter les inter-faces, faire vivre le dialogue entre acteurs, chercheurs voire consultants.

Les chercheurs veilleront toujours à ne pas se faire instrumentaliser, et c'est normal. Mais ils ont aussi beaucoup à gagner dans l'échange avec les décideurs :

- l'enrichissement des problématiques
- l'efficacité du travail d'enquête
- la reconnaissance même de l'apport des chercheurs.

La prise en compte des travaux des chercheurs par les décideurs contribue à la légitimation de la recherche et sort les chercheurs de leur isolement, surtout en sciences sociales et humaines, où ne fonctionne pas au même degré que dans les sciences dures, « l'effet laboratoire ».

Une seconde question concerne la façon dont les instances, au premier chef le comité d'orientation, sont l'émanation de la demande de recherche. Dans sa composition annoncée, le comité d'orientation fait une large place aux élus mais ce n'est sans doute pas suffisant pour laisser s'exprimer la demande locale. L'ampleur du mouvement de décentralisation, que connaît la France, - tout particulièrement s'agissant des politiques publiques que couvrent les thématiques du PUCA -, suppose que s'organise et s'exprime fortement une commande de recherche de la part des collectivités territoriales. Le PUCA ne saurait situer son action que du seul côté de l'Etat, mais il faut bien reconnaître qu'il est faiblement organisé pour susciter la rencontre entre le local et la recherche.

Le réseau des PREDAT ne possède ni la reconnaissance ni l'organisation susceptibles de lui permettre de jouer un rôle d'interface efficace entre les équipes de recherche et les collectivités locales. Il est prioritaire que s'engage au PUCA une réflexion d'ensemble sur la mise en relation entre recherche et collectivités locales, laquelle pour être opérante, tant en matière scientifique que décisionnelle, aurait tout intérêt à s'articuler dans une approche globale, administration d'Etat - collectivités territoriales - équipes de recherche.

2) le PUCA, l'enseignement supérieur et la recherche

Le Ministère de l'Équipement est non seulement fortement engagé dans le développement de la recherche, mais il est attentif à l'évolution du système de formation, tant dans les universités (notamment les instituts d'urbanisme, que dans les écoles d'architecture et d'ingénieur.

Il rencontre donc les établissements d'enseignement supérieur dans leur triple mission de formation initiale, de formation continue et de recherche.

Ce positionnement clé du ministère de l'Équipement devrait pouvoir conférer au PUCA un rôle particulier en permettant une valorisation de la recherche à travers les cursus de formation.

**Entretien avec Antoine PROST
Membre du Conseil Scientifique du Puca**

le 12 octobre 2004

Florence Contenay, Georges Crépey et Raphaël Slama

Le point de départ de l'entretien était le troisième rapport d'évaluation du conseil scientifique en date du 18 mars 2004.

1) fonctionnement des instances :

- le conseil scientifique n'a pas été suffisamment sollicité par la DGUHC dans son rôle d'évaluation de la recherche ; sur des points particuliers, tels que l'European ou les Annales de la recherche urbaine, c'est le conseil scientifique qui s'est auto saisi
- il faut favoriser les échanges entre les membres du conseil qui sont des chercheurs très pris par leurs travaux, parfois éloignés de Paris et peu disponibles pour une charge bénévole
- le comité d'orientation dont la composition représente les partenaires et les utilisateurs du PUCA est une instance trop lourde pour jouer efficacement son rôle d'orientation des programmes ; il faut mettre en œuvre une méthode de travail notamment en mettant en place un bureau du comité assisté par un secrétariat et en favorisant les occasions informelles de rencontre entre les membres

2) la relation à la commande :

- le temps du politique n'est pas le temps de la recherche ; il n'y a pas de continuité suffisante du politique pour le mobiliser sur des enjeux de la recherche dont les résultats sont à moyen terme
- l'administration ne pense pas spontanément que la recherche puisse lui être utile ; elle n'est pas spontanément demandeur mais elle peut être réceptive si on sait susciter son intérêt
- il est nécessaire de construire la relation au politique et à l'administration en créant des interfaces comme cela se pratique avec les deux jours du PUCA qui est une excellente initiative permettant de réunir avec les équipes du PUCA et les chercheurs, des professionnels, des acteurs, des responsables de l'administration
- les partenaires de la recherche, élus, professionnels, entreprises sont potentiellement des commanditaires de la recherche, mais l'expression de leurs attentes est diffuse, éclatée ; pour eux, il est nécessaire de construire également des interfaces et de faire appel à des médiations mais elles ne sont pas forcément de même nature qu'avec l'administration ; l'exemple de l'éducation nationale qui a consisté à faire formuler les questionnements par des formateurs ou celui de la Santé qui procède par des conférences de consensus sont des modalités de construction des interfaces dont le PUCA pourrait s'inspirer
- vis à vis des élus il est souhaitable de se rapprocher de l'AMF et de travailler avec l'Observatoire des agglomérations

3) les marges de progrès :

- il faudrait que le PUCA ait une véritable politique éditoriale ; celle-ci est abondante mais dispersée au détriment de la lisibilité ; le recours à des technologies modernes comme les CD-Rom peut avoir plus d'impact que les ouvrages papier
- la richesse des travaux menés directement par le PUCA ou par d'autres organismes de commande de recherche constitue un socle sur lequel peut s'édifier la transmission des résultats ; il conviendrait de faire un état des lieux de ces acquis, sans oublier ce qui se fait à l'étranger ; le PUCA pourrait engager un tel bilan
- les insuffisances du PUCA dans certaines disciplines telles que l'économie et le droit appellent des correctifs ; il serait intéressant de consulter Vincent Renard sur ce sujet
- avec toutes les difficultés que cela représente il est également souhaitable de relancer l'expérimentation en intégrant les notions de coût en construction et en fonctionnement

Entretien avec Anne QUERRIEN
Les Annales de la recherche urbaine
21 mars 2005

Florence Contenay et Georges Crépey

1) *historique de la recherche urbaine*

Anne Querrien retrace l'histoire de la recherche urbaine au ministère de l'équipement à travers les différentes étapes qui ont conduit au Plan Urbain puis à la création du PUCA par intégration du Plan Urbain et du Plan Construction et Architecture. Les principaux jalons de cette histoire ont été :

- la mission de la recherche urbaine dirigée par Michel Conan, et créée par Pierre Mayet, directeur de la DAFU, qui a permis de constituer un milieu de chercheurs
- le colloque de Dieppe en 1974 instaurant un dialogue entre les chercheurs et les décideurs, au premier chef les directions et les services du ministère de l'équipement
- l'intégration d'une grande partie des chercheurs dans les structures du CNRS et de l'université entre 1976 et 1979
- l'appui du CRU pour la diffusion et la valorisation de la recherche et la création des Annales de la Recherche Urbaine en 1979
- le lien entre recherche urbaine, recherche sur l'environnement et prospective dans le cadre du ministère de l'environnement et du cadre de vie à partir de 1979
- la relance de la recherche incitative à partir des Assises de la recherche de 1982 bien que la recherche urbaine n'ait pas été traitée dans les assises
- la création du Plan Urbain en 1984 avec Bernard Archer puis André Bruston, dans l'esprit de la décentralisation
- la mise en place des PREDAT, avec l'idée d'avoir dans les contrats de plan Etat-Région une annexe sur la recherche urbaine
- la création de l'INGUL qui dissocie le génie urbain de la recherche urbaine
- en application du rapport Santel, la création de la DGUHC et du PUCA

2) *recommandations pour la mission PUCA*

- la recherche urbaine est pluridisciplinaire ; c'est à la fois sa spécificité et sa fragilité car la recherche institutionnelle fonctionne par discipline ; le PUCA est le seul lieu de transversalité pour la recherche urbaine, après la fin de la tentative du PIR-Villes au CNRS
- les décideurs ont un pouvoir d'interpellation des chercheurs sur de grandes questions ; le colloque de Dieppe en avait en son temps démontré l'efficacité ; il conviendrait de développer des « groupes de culture orale » associant chercheurs et décideurs
- le CDU constitue des dossiers documentaires qui peuvent répondre aux attentes des décideurs d'une information sur l'état des grandes questions ; la coopération avec le PUCA qui a existé pour certains de ses dossiers pourrait être plus systématique
- le suivi de la recherche, tant publique que privée, est la mission principale du PUCA. Aux débuts du Plan Urbain un suivi ou une veille étaient également assurés par rapport à la recherche menée dans les entreprises privées (de distribution d'eau notamment). Ces relations avec les entreprises ont été maintenues pour ce qui concerne les activités internationales par l'ISTED, mais elles ne l'ont pas été dans le domaine de la recherche.

3) ERA-NET

Le dispositif European Research Area, ERA-NET, a été lancé dans le cadre du 6^{ème} PCRD pour constituer des réseaux de donneurs d'ordre de recherche nationaux. Un Eranet vient de se constituer sur la recherche urbaine dans son ensemble - environnement urbain, socio-économie, design. Les différents organismes des plusieurs pays d'Europe se sont répartis le travail (base de données commune sur les résultats de recherche gérée par les Pays Bas, examen des thèmes de recherche prioritaires sous la direction des Allemands, méthodologie de montage des appels d'offres de recherche sous la direction de la France (PUCA), lancement d'appel d'offres communs sous la direction de la Suède. L'objectif est de lancer un appel d'offres commun sur des sujets qui sont, soit déjà communs mais à développer ensemble, soit insuffisamment traités.

Entretien avec Didier REBOIS
Secrétaire Général d'EUROPAN

8 mars 2005

avec Florence Contenay

1) Organisation d'Europan

Didier Rebois, architecte et enseignant-chercheur, est le secrétaire général d'Europan dans sa dimension européenne. Le comité européen d'Europan est présidé par Madame Yvette Jaggi de nationalité helvétique, ancienne maire de Lausanne. Europen Europe a un statut d'association de la loi de 1901, il se compose de représentants des différents pays membres, soit une vingtaine dont la Turquie. Le secrétariat général est en France qui a été à l'origine de la création de l'Europan mais cette localisation fait l'objet d'une reconduction chaque session. Didier Rebois en a été le principal instigateur d'Europan depuis sa création en 1987. Il est assisté d'une petite équipe de trois personnes et d'un web master en sous-traitance ; en effet, l'ensemble du système est en réseau et tous les documents sont sur Internet, même si les rendus du concours sont traditionnels pour faciliter le travail du jury. La mission du secrétariat européen est la coordination des concours (contenu, règles, pratiques, association Europen) et du programme européen qui les accompagne (3 Forums par session et des publications concours et réalisations) Les relations avec Europen France sont de même nature que les relations avec les autres comités nationaux mais dans la pratique elles sont plus fréquentes et plus proches pour des raisons qui tiennent à l'histoire et à la proximité des lieux.

Les productions d'Europen Europe sont importantes : affiches tirées à 40 000 exemplaires, catalogues à 15 000 en plusieurs langues dont systématiquement le français. Dans tous les documents ou débats d'intérêt général d'Europen sont au minimum le français et l'anglais.

La Commission n'apporte pas d'aide à Europen, cela a été le cas à un moment parcequ'elle ne fidélise plus des organismes de manière permanente, mais elle donne son patronage tout comme le Conseil de l'Europe. Les réseaux des anciens lauréats sont disposés à agir comme un lobby auprès de la Commission pour réactiver cette aide dans le futur.

2) Les thèmes d'Europen

Ils ont évolué vers la prise en compte d'une dimension urbaine, vers ce que Bernard Reichen, conseiller scientifique d'Europen appelle « l'urbano-architectural », c'est-à-dire à l'échelle de quelques hectares, de un à dix environ, de manière à saisir les enjeux tels que les perçoivent les villes. C'est l'échelle pertinente et opérationnelle pour croiser les questions de l'urbain avec la dimension de l'architecture qui introduit l'échelle du visible dans la conception et celle du paysage qui est devenue indispensable. Les sites proposés à Europen reflètent les grandes questions que se posent les villes européennes : comment créer un centre suburbain, comment dépasser les coupures urbaines provoquées par les grandes infrastructures, comment restructurer les ensembles d'habitat sociaux obsolètes, comment créer des quartiers multifonctionnels...

Cette adéquation aux attentes des villes explique largement l'intérêt des villes pour Europen, pour lesquelles Europen apporte un véritable service, de même que celui des jeunes équipes de concepteurs, de plus en plus pluridisciplinaires, qui y voient l'occasion de se confronter avec des échelles qu'ils ne rencontrent que rarement dans les projets auxquels ils participent en tant que jeunes professionnels (environ 4000 équipes s'inscrivent à chaque session).

A chaque session nouvelle environ 75 villes participent à Europen. Si elles ne sont pas membres des jurys, elles sont associées aux travaux à travers des instances d'élaboration des thèmes et d'examen des propositions : forum des sites, forum des villes et des jurys, forum des résultats. Ce sont elles qui ont la responsabilité d'utiliser les propositions faites par les lauréats pour les adapter aux sites réels définitivement retenus et aux contraintes de la faisabilité technico-économique dans le cadre de négociations avec les auteurs des projets.

3) Intérêt pour la mission PUCA

En dehors de son intérêt intrinsèque de concours d'idées européen et de réalisations expérimentales, Europan constitue pour le PUCA des réseaux de villes qui travaillent le plus souvent sur des sites difficiles de réparation urbaine et représente une sorte de centre de ressources en action pour la réflexion sur la ville.

Entretien avec Hervé TRANCART
Secrétariat permanent du PUCA
1^{er} décembre 2004

Florence Contenay et Raphaël Slama

Le volet construction du PUCA, qu'il s'agisse de recherche technique, ou en sciences sociales ou d'expérimentation, s'est trouvé fortement réduit.. Cette situation s'explique en partie par un certain nombre de facteurs :

- les interlocuteurs du PUCA pour l'innovation technologique (services R&D d'entreprises, ingénieries, architectes) ont vu leur rôle ou leurs effectifs s'effondrer dans les années 90
- le logement social était le levier principal de l'expérimentation et de l'innovation, notamment à travers les procédures REX et l'apport des crédits logement de catégorie I ; cette procédure a connu un certain essoufflement en raison, notamment, de la décentralisation des aides à la pierre. Par ailleurs, l'idée d'une extension du secteur expérimental aux constructions publiques n'a pas été suivie d'effet
- Par contre, de nouveaux interlocuteurs ont émergés, notamment les industriels mais aussi les institutions engagées dans le développement durable.

Le PUCA ne peut pas assumer seul un rôle incitatif de recherche auprès des industriels sur de gros programmes ; une association pérenne avec l'ADEME en partenariat pour Bâtiment 2010 a été mise en place pour renforcer le volet technologique et impliquer des partenariats entre industriels et professionnels du Bâtiment.. Il s'agit de recherche-développement industrielle qui comprend des opérations de démonstrations conduites par l'ADEME ou d'opérations expérimentales au sens du PUCA.

L'enjeu actuel pour le PUCA est par ailleurs celui du rôle qu'il aura à jouer dans le pilotage du PREBAT, programme lourd comparable au PREDIT (à vérifier) qui comporte des objectifs finalisés et des obligations de résultat. Trois groupes de travail de préfiguration associant le PUCA, la DGUHC et la DRAST (avec l'ADEME, l'ANRU, l'ANAH, le CSTB) examinent les enjeux énergétiques en application du Plan Climat selon trois axes ::

- le parc de bâtiments existants
- « les briques » ou systèmes technologiques permettant de nouveaux assemblages d'équipements ou solutions constructives
- les bâtiments neufs (visant l'objectif de bâtiments à énergie positive ou à très haute performance énergétique (facteur 4)

En particulier, certains points devront être approfondis :

- les mécanismes permettant l'intervention sur l'existant avec des expérimentations, en liaison avec l'ANAH
- la prise en compte de la dimension économique et sociale, tant micro que macro ; en effet, c'est l'occasion de remédier aux lacunes récurrentes en la matière
- penser à l'acceptabilité sociale et pas seulement aux techniques

Pour autant, le PREBAT n'épuisera pas le champ Construction du PUCA. Il lui appartiendra de poursuivre des actions telles que le Palmarès de l'innovation qui mobilise le milieu des petites et moyennes entreprises, de valoriser et d'évaluer les opérations HQE, d'aller plus loin avec les collectivités territoriales sur le renouvellement urbain et sur des expérimentations comme Villas urbaines durables.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ouvrir un débat sur les interfaces entre Urbanisme, Construction et Architecture dont l'organisation actuelle des programmes a perdu en lisibilité et en vigueur. De plus, le PUCA doit être présent, outre le développement durable, sur des questions de société telles que la santé, le confort.

Enfin, il convient que les principaux axes de la recherche dans le domaine soient inscrits dans les priorités du 7^{ème} PCRD.

SYNTHESE PARTIELLE DES ENTRETIENS

SYNTHESE PARTIELLE DES ENTRETIENS

Constats et questionnements

Les entretiens et l'exploitation des documents disponibles ont permis de dégager des constantes dans les appréciations et les attentes formulées à l'égard de l'action du PUCA. Si les acquis, généralement perçus comme positifs, constituent pour tous un patrimoine de connaissances et de notoriété qu'il ne faudrait à aucun prix dilapider, des critiques et des frustrations se manifestent sur l'inadéquation des orientations et du fonctionnement du PUCA par rapport aux évolutions du contexte et à l'émergence de nouvelles attentes de la part des acteurs.

1) l'état des lieux

a) rappel historique

Si le PUCA a été créé en 1998 par fusion entre le Plan Construction et Architecture et le Plan Urbain, il a une histoire bien plus ancienne puisque le PC a été créé en 1971 et le PU en 1984. Il ne s'agit pas ici de rappeler cette histoire, mais il convient d'insister sur les acquis des deux plans avant la fusion qui avaient leur notoriété et leur image propres.

L'évaluation du PCA

Le PCA a fait l'objet d'une évaluation en 1998³, ce qui n'a pas été le cas pour le Plan Urbain, quand bien même on aurait pu penser que cette démarche aurait facilité la fusion des deux plans. Sans revenir plus en détail sur l'évaluation du PCA, on peut mentionner les conclusions de cet exercice dans la mesure où elles sont encore en majeure partie d'actualité :

- adapter et élargir le dispositif d'expérimentation (élargir au delà du champ du logement vers les équipements publics et privés, assigner des objectifs chiffrés aux projets ayant pour thème la réhabilitation et la maintenance ; adapter les procédures)
- conforter et mieux réinvestir la recherche (consolider, structurer et suivre la recherche publique sur le long terme ; revaloriser le rôle de la recherche dans l'éclairage des politiques publiques)
- capitaliser et rendre plus aisée l'utilisation des résultats (désigner dans le réseau des institutions ou des équipes de recherche des « porteurs de projet » comptables du suivi, de la capitalisation et de la diffusion des résultats de la recherche ; constituer des centres de ressources ; mobiliser le réseau des organismes de formation des instances professionnelles pour améliorer la diffusion des résultats)

³ L'évaluation avait été confiée à une instance ad hoc présidée par René Eladari

Ces recommandations ont certainement été pour la plupart suivies d'effet mais elles demeurent largement pertinentes au regard de la situation présente.

L'état des lieux de la recherche urbaine

Si le Plan Urbain n'avait pas bénéficié d'une évaluation, le CODIRDU avait pris l'initiative de demander un état des lieux de la recherche urbaine en France en 2000⁴. Il serait bon d'actualiser ces informations qui posaient à l'époque la question des relations entre types et domaines de recherche et esquissait des propositions.

Après une période de prééminence du ministère de l'équipement en matière de recherche incitative, la recherche urbaine se présente de manière très éclatée et multipolaire, comprenant environ 300 équipes. Toutefois, les crédits qui y sont consacrés sont modestes au regard des enjeux (moins de 0,5% de la recherche totale). La recherche urbaine est caractérisée par une surdétermination de l'offre des chercheurs par rapport à une demande finalisée par les responsables des politiques publiques, alors même que se multiplient les niveaux publics et privés des décideurs et des « entrepreneurs de la ville ». Si la diffusion bénéficie de certains moyens, la capitalisation et surtout la question de « la transmission des résultats de la recherche vers les décideurs des politiques publiques » sont mal assurées, faute de l'existence en France d'instituts para universitaires de renom international ou de bureaux de l'innovation. En conséquence, il est proposé de monter un dispositif multipartenarial regroupant l'Etat, le secteur public territorial et les entrepreneurs de l'urbain, à l'image du PREDIT ou des académies allemandes (DIFU)⁵.

Il est malaisé de savoir si ce diagnostic et ces préconisations qui avaient suscité un débat au sein du CODIRDU ont eu des suites mais le reflux de la recherche urbaine institutionnelle à la suite de l'achèvement du PIR ville mérite une réactualisation de cet état des lieux⁶.

Les questions posées lors du CODIRDU de 2000 sont pour la plupart actuelles. Certaines des propositions sont sans doute à reprendre.

b) les critiques adressées au PUCA

Le PUCA actuel suscite, à tort ou à raison, un certain nombre de remarques voire de critiques, telles qu'elles ont pu être formulées dans les entretiens ou exprimées dans des documents internes à l'administration :

- **l'image du PUCA apparaît floue**, voire brouillée, manquant de cohérence et de cohésion ; les champs sont déséquilibrés, le champ construction, c'est-à-dire ce qui a trait au bâtiment, à la technologie, s'est réduit à la portion congrue⁷ ; le domaine de l'architecture est soit dilué dans des programmes composites, soit autonomisé dans le cadre du GIP Europe des projets urbains et architecturaux dont les orientations échappent largement aux instances du PUCA ; le champ urbain semble avoir envahi l'ensemble des programmes mais, on le verra sans que les questions essentielles du domaine soient véritablement abordées et répondent explicitement aux attentes des partenaires. On peut s'interroger sur cette déstructuration de la cohésion d'origine dont les conséquences semblent dommageables à la mission : segmentation, éclatement qui sont autant de signes d'affaiblissement des intentions d'origine. Les raisons de cette situation sont diverses : on peut évoquer, peut-être de manière hasardeuse les conditions dans lesquelles s'est opérée la fusion entre PCA et PU, sans grande préparation et plus par collage que par recomposition ; on peut également y voir les conséquences d'un affaiblissement de la recherche urbaine institutionnelle, dont les équipes de recherche ont trouvé au PUCA un refuge et un lieu de commande⁸

Le champ architecture, fortement adossé au champ technique à l'origine du PC, dans une articulation solide entre recherche et expérimentation dans le cadre du logement social puis dans des champs plus urbains

⁴ CODIRDU du 13 janvier 2000, La recherche urbaine en France : l'état d'une perception par Hervé Huntzinger

⁵ Un exemple réussi de mutualisation de la recherche urbaine : le Deutsches Institut für Urbanistik, Hervé Huntzinger, DRAST-CPVS

⁶ entretien avec François Perdrizet

⁷ entretien avec Hervé Trancart, séance du Conseil scientifique du 11 décembre 2003

⁸ entretien avec Marie-Christine Jaillot

(l'université et la ville ; Villes et Ports), était facilement identifiable à travers le programme initié par la DAPA « Programmer-Concevoir ».⁹

- plus grave que le brouillage, est le sentiment que **le PUCA est passé à côté des grandes questions** que se pose la société, les décideurs comme la population. Cette critique est récurrente dans les entretiens¹⁰ comme dans les appréciations formulées par le Conseil scientifique¹¹. En particulier, le renouvellement urbain, la question des inégalités sociales, la crise du logement, s'ils font l'objet de programmes sectoriels, ne sont pas traités dans leur ensemble et ne semblent pas répondre aux attentes de la « demande sociale de recherche », engendrant une certaine frustration de la part des partenaires du PUCA et principalement des élus qui se sentent exclus de la commande. De même, les disciplines mises en œuvre dans les programmes de recherche laissent de côté les études économiques, les questions juridiques ainsi que la prise en compte des institutions à l'œuvre dans les politiques urbaines¹².

Toutefois, cette appréciation doit être nuancée car elle relève en large part de l'effet optique de programmes éclatés entre plusieurs rubriques ou dans un stade préalable aux appels d'offres de recherche proprement dits (c'est par exemple le cas pour le thème de la mixité sociale). Par ailleurs, de manière générale, les intitulés des programmes ne permettent pas toujours de repérer les grands thèmes auxquels ils se réfèrent et faussent l'appréciation.¹³

- **le fonctionnement** même du PUCA est contesté, à la fois dans le système de la commande, considéré comme dominé par l'offre de recherche plus que par la commande par les acteurs, dans la « gouvernance » du PUCA dans le cadre de ses instances, dans la communication et l'utilisation des résultats que dans le fonctionnement au quotidien alourdi par les contraintes de la gestion administrative, sauf à trouver des parades dans l'externalisation à l'exemple du GIP précité.

- de manière récurrente, à tort ou à raison, **la diffusion des résultats** du PUCA semble insuffisante malgré les efforts considérables en termes de publications, d'organisation de séminaires et de colloques.

Les réponses à ces critiques ne sont pas aisées à mettre en œuvre, d'autant qu'il conviendrait de nuancer les effets grossissants d'une première impression nécessairement superficielle. L'impact réel de la recherche ne peut s'apprécier que sur une longue période et au prix d'une évaluation scientifique et sociale sérieuse et informée ce que la mission n'a pas pour objectif de réaliser. En revanche, il convient de mettre l'accent sur des éléments de contexte qui peuvent orienter les démarches d'amélioration.

c) le contexte

Depuis la création du PUCA, le contexte a changé et surtout il est actuellement en cours de modification rapide. Il faudra en tenir compte pour pondérer et rectifier le diagnostic et avancer des pistes de réflexion.

- **La loi sur les libertés et les responsabilités des collectivités territoriales** a introduit plus de responsabilité mais aussi plus de niveaux d'exercice de cette responsabilité dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement. Si les collectivités territoriales se sentent pleinement acteurs et décideurs sur ces sujets, les circuits de décision sont complexes, voire concurrentiels, traversés par les enjeux des appartenances politiques¹⁴. Il est intéressant de mentionner ici l'intervention de Pierre Albertini, président du Comité d'orientation et Maire de Rouen qui regrettait qu'un amendement conférant au maire la qualité de pilote de la politique de la ville ait été balayé par le Parlement, laissant mal augurer de la gouvernance de la ville. D'ailleurs, cette question de l'organisation de la gouvernance urbaine est en soi un sujet de recherche¹⁵.

⁹ entretien avec Danièle Valabrègue

¹⁰ entretiens avec François Perdrizet, Hervé Huntzinger, Pierre Albertini

¹¹ rapport du Conseil scientifique du 18 mars 2004

¹² notamment, entretiens avec François Perdrizet, Alain Laquière, rapport au CODIRDU

¹³ par exemple, le rapport d'activités 2003

¹⁴ Hervé Huntzinger, rendu intermédiaire oral du 29 novembre 2004

¹⁵ entretien avec Alain Laquière

- Cette nouvelle étape de la décentralisation a également des effets sur **l'organisation des administrations de l'Etat** et au premier chef du ministère de l'équipement qui s'engage sur une définition stratégique et prospective de son action, au service de laquelle la recherche est appelée à jouer un rôle accru dans son double rôle d'éclairage de l'action publique et de veille sur les problèmes de société. Les services déconcentrés de l'Etat sont appelés dans leur rôle d'animateur et de régulateur des politiques publiques à enrichir leurs démarches de réflexions de contenu que peuvent leur fournir la recherche.

Plus largement, la réforme de l'Etat, notamment avec **la mise en œuvre de la LOLF**, fait passer la gestion publique « d'une culture de moyens à une culture de résultats » y compris dans le domaine de la recherche en mettant l'accent, à tort ou à raison sur son efficacité. La construction d'indicateurs pertinents de résultats conduit à approfondir les relations entre la recherche et la décision, ce qui fait partie des objectifs stratégiques que le PUCA doit définir : « on demande à la recherche une forte réactivité aux besoins qui émergent ainsi qu'une stratégie à caractère prospectif en adéquation avec les attentes de la société »¹⁶

2) comment construire une commande de recherche ?

Le PUCA doit se fixer des **objectifs ambitieux**, il y est attendu ; conçu dès l'origine dans une optique d'efficacité liée à l'action publique, il doit retrouver le même niveau de performance et de crédibilité tant vis à vis des décideurs que des chercheurs. Les deux jours du PUCA ont illustré dans un dialogue constant entre ces deux catégories la pertinence de la question de la recherche et de la décision urbaine ainsi formulée : « comment les chercheurs transforment-ils en hypothèses de recherche les questions des acteurs de la ville ? comment les résultats des recherches sont-ils pris en compte dans les politiques techniques et les politiques techniques ? »¹⁷ Cette question est centrale et récurrente dans les entretiens ; elle doit inspirer la définition des objectifs.

a) faire émerger une demande sociale de recherche

Certes ce n'est pas à la recherche de régler les questions qui se posent au politique mais elle doit pouvoir les éclairer et tout d'abord les révéler dans leur ampleur et leur acuité, comme par exemple : crise durable du logement et insolvabilité persistante d'une partie de la population malgré les efforts financiers et les dispositifs mis en place ; accentuation des inégalités sociales et spatiales ; paupérisation et vieillissement de la population ; décalage entre les outils de l'urbanisme et la maîtrise de l'urbanisation...

La question est directement posée par François Perdrizet : « La recherche a-t-elle apporté une contribution suffisante en matière de cohésion ou d'inégalité sociale ? je pense notamment aux questions soulevées par la politique de la ville qui me semblent encore orphelines en terme de réflexion de fond. »¹⁸

Ainsi que le formule le nouveau président du comité d'orientation du PUCA : « Il s'agit de **répondre aux défis de la société urbaine** sur les grands problèmes tels que le vieillissement de la population, les fractures sociales qui se creusent, le développement durable, de même que de nouvelles questions comme la sécurité et la salubrité...Il s'agit de revenir aux fondamentaux, aux questions clefs que se posent les politiques »¹⁹

Il semblerait qu'il y ait un consensus entre les décideurs de l'Etat et des collectivités et qui trouve son écho dans la population autour des deux grands thèmes globaux que sont **la cohésion sociale et le développement durable**, d'ailleurs en étroite continuité dans l'esprit des décideurs. Mais il faut aller au-delà et dégager « les fondamentaux » de la société et de détecter « les questions orphelines » que les mailles de l'action publique et de la recherche ont laissé passer telles que l'économie du logement ou les risques.

Les questions fondamentales, orphelines ou non, sont énoncées de manière convergente dans documents tels que le rapport au CODIRDU, les notes internes de la DRAST ou la synthèse à mi-parcours d'Agora 2020.

¹⁶ Indicateurs pour la recherche finalisée, DRAST, septembre 2004

¹⁷ Recherche et décision urbaine, les deux jours du PUCA, 22 et 23 novembre 2004, programme

¹⁸ note de François Perdrizet sur la recherche urbaine du 3 mars 2004

¹⁹ entretien avec Pierre Albertini

S'il y a consensus sur les grandes questions à poser à la recherche, il est plus malaisé de dire comment ces questions se formulent en commandes à passer à la recherche de manière à ce que les responsables se sentent en position réelle de commande et puissent en utiliser les résultats.

b) de la demande à la commande de recherche

Le travail principal des instances sera de passer d'interrogations très générales à des problématiques et à des programmes de recherche. Pour ce faire, il est utile de mettre à profit les **travaux de prospective** dont le but est précisément de faire émerger à la surface les attentes des différents acteurs et de les croiser.

« Les processus classiques ne permettent qu'une prise en compte imparfaite de la diversité de la demande sociale de recherche » ; la prospective permet une « co construction de visions prospectives partagées ce qui peut être un moyen efficace d'explicitation de cette demande sociale de recherche » (Jacques Theys). Il s'agit de construire ensemble les problématiques de recherche avec les acteurs.

Ainsi, la question de la demande de recherche est centrale pour les nouvelles orientations du PUCA. Outre la prospective, elle nécessite la mise en œuvre de méthodes précises telles que celles qui sont utilisées dans la recherche scientifique²⁰ ou industrielle. D'après François Perdrizet, il serait intéressant de développer des **méthodes nouvelles de construction en commun** des projets et des programmes de recherche ; c'est un travail conjoint entre partenaires ayant des logiques différentes et entre disciplines scientifiques éloignées.

Cette démarche constitue un enjeu stratégique pour les futurs programmes. Une démarche analogue s'impose dans la transmission des résultats de la recherche et pas seulement du point de vue de la diffusion mais afin d'en faciliter l'appropriation par les acteurs.

c) le couple recherche/décision et ses médiateurs

Le sujet est récurrent dans la quasi totalité des entretiens qui reconnaissent l'abondance des publications et des colloques autant qu'ils déplorent le peu d'efficacité dans la prise en compte des résultats de la recherche par les décideurs. Ceux-ci sont concernés non seulement par la construction de la commande de recherche en amont qu'à l'aval par la transmission de ses résultats et l'utilisation de ses enseignements dans l'action.

La plupart des entretiens font tout d'abord état du **capital de connaissances** que constitue hic et nunc le PUCA, capital mal exploité sinon dormant. Pour certains, il constitue le socle sur lequel peut s'édifier la transmission des résultats, à condition de faire des bilans et des synthèses²¹. En effet, les résultats des recherches apparaissent comme trop monographiques pour des utilisateurs plongés dans la contingence de l'action ; les problématiques semblent éclatées pour ceux qui en attendent des bases pour ouvrir le débat.

Des pistes ont été évoquées pour améliorer le passage entre chercheurs et décideurs :

- ce ne sont pas nécessairement les chercheurs qui sont les meilleurs transmetteurs ; on a pu parler de « **passeurs** » à l'image des vulgarisateurs de la recherche scientifique ou des médiateurs du monde de la culture
- des clubs d'échanges comme le **Club Villes et aménagement** sont tout à la fois des terrains d'expérience et de sujets de recherche et des lieux de débat où se retrouvent les acteurs de la ville et des territoires
- les **réseaux** constitués autour de la recherche mais adossés aux milieux professionnels comme celui de socio-économie de l'habitat ou le réseau RAMAU tous deux créés par le PUCA

²⁰ Michel Sébillotte :Logiques de l'agir et construction des objets de connaissance ; l'invention de nouveaux dispositifs de recherche, INRA, document remis par François Perdrizet

²¹ entretiens avec Antoine Prost et avec François Perdrizet et Jean-Michel Etienne

- la **formation** dans le cadre de la mission du PUCA de structuration des milieux professionnels et dans le contexte de la réforme de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne l'urbanisme²²

- la diffusion par « **capillarité** »²³ moins visible mais qui peut être efficace y compris dans les services de l'Etat ; ceux qui écrivent les textes de lois pour les ministres utilisent parfois les travaux de recherche sans même en avoir conscience car ils sont imprégnés des idées véhiculées par la recherche

- rappelons que le rapport au CODIRDU avait proposé la création d'un organisme ad hoc sur le modèle allemand de DIFU²⁴ mais à l'échelle de l'ensemble de la recherche urbaine ; cette idée pourrait être reprise²⁵

- plus près de nous, la **mise en synergie du réseau scientifique et technique** du ministère de l'équipement, CERTU et CETE, avec l'appui des PREDAT (à rebaptiser...) pourrait sans conteste fournir un solide point d'appui à des actions ciblées de transmission et de communication des résultats de la recherche auprès des acteurs, décideurs et professionnels publics et privés²⁶

3) la place du PUCA dans la recherche

Le PUCA « constitue le cadre d'intervention, dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction, de programmes finalisés de recherche et d'actions d'expérimentation, du soutien à l'innovation et de la valorisation scientifique et technique. L'action du plan est menée, dans les domaines qui les concernent, en coopération avec les collectivités locales et les milieux professionnels. Elle est coordonnée avec les programmes de recherche européens. »

Pierre Albertini évoque le « **sursaut de la recherche** » dans un débat de société. La recherche urbaine semble affaiblie dans son ensemble ; les signaux d'alerte formulés il y a plusieurs années n'ont pas été entendus, les crédits du PUCA se sont érodés, en particulier pour ce qui concerne l'expérimentation, leur mise à disposition est souvent tributaire des aléas des gels et dégels budgétaires rendant ingérable une programmation sur le moyen terme et une continuité des différentes phases. En particulier, la phase aval d'évaluation et de diffusion est souvent sacrifiée.

Le nouveau cadre institutionnel pose de nouvelles questions nouvelles : représente-t-il des risques pour l'équilibre entre recherche institutionnelle et recherche finalisée ? entre recherche fondamentale et recherche incitative ? ; les clivages semblent bouger, quelles implications ces changements peuvent-ils avoir pour le PUCA.

Le nouveau cadre institutionnel de la recherche

Aujourd'hui, se dessine un nouveau cadre institutionnel pour la recherche, accompagné d'une volonté politique de redonner un souffle et des moyens à la politique de la recherche dans des domaines considérés comme prioritaires et il conviendrait à cet égard que la recherche sur la ville soit considérée comme un enjeu de premier plan.

La création de l'Agence nationale de la recherche est un élément essentiel de ce nouveau paysage²⁷

Cette nouvelle donne de la recherche suscite des interrogations :

Que deviennent les disciplines fondamentales mobilisées dans la recherche urbaine avec la disparition d'une recherche incitative MRT dans les SHS avec la fin des ACIV? Par ailleurs, le PUCA est appelé à

²² une mission a été confiée sur l'enseignement de l'urbanisme par le MEN et le METT à Bernard Pouyet et Jean Frébault

²³ entretien avec Marie-Christine Jaillet

²⁴ voir « Un exemple réussi de mutualisation de la recherche urbaine : le Deutsches Institut für Urbanistik, CPVS-DRAST, n°62 décembre 2003

²⁵ entretien avec Bernard de Korsak

²⁶ entretiens avec François Delarue et avec Paul Martin

²⁷ entretien avec Alain Maugard et avec Jean-jacques Gagnepain

saisir les opportunités nouvelles qui se dessinent dans le panorama de la recherche, telle que la mise en œuvre du PREBAT et le lancement du 7^{ème} Programme européen de recherche développement.²⁸ ; cette perspective constitue un enjeu pour le programme 2005-2010.

Quel poids auront les programmes technologiques lourds et prioritaires en allocation de crédits publics et privés sur la recherche urbaine ? les SHS serviront-elles d'alibi ou de cerise sur le gâteau ? « L'équilibre entre recherche technologique et sciences humaines et sociales constitue un objectif stratégique pour le pilotage du PUCA autant qu'un problème de fond. »²⁹

Le PUCA devra-t-il apporter aux SHS de la recherche urbaine le complément financier et l'appel à commande que le MRT ne feront plus ? Il faut en effet être attentif à ne pas déstabiliser des équipes qui risquent d'être fragilisées avec la nouvelle organisation de la recherche qui risque de polariser sur le seul PUCA les attentes de la communauté scientifique. La recherche finalisée a besoin d'une recherche institutionnelle et ne peut s'y substituer.

L'équilibre de la recherche entre les champs et les disciplines

De même que les relations entre la technologie et les sciences humaines, l'équilibre entre les champs du PUCA et le l'apport des différentes disciplines sont considérés comme des enjeux du futur programme.

- ainsi que cela a été mis en évidence dans les éléments de constat, les **composantes du PUCA** : urbanisme, construction et architecture et à travers elles les disciplines, les méthodes et les modes opératoires de la recherche ne sont plus en cohérence et manquent de lisibilité. Les composantes ne sont plus « mises en tension » de manière à concourir à l'objet de la recherche de manière transversale mais elles semblent se désunir dans des programmes autonomes.

- de même, **des disciplines** essentielles pour la compréhension des phénomènes sont absentes ou sous-représentées dans les recherches du PUCA. Ce constat qui était déjà celui du rapport au CODIRDU a été énoncé à plusieurs reprises dans les entretiens³⁰. Il s'agit en particulier du droit et de l'économie mais aussi de la statistique et du recours plus large à la **quantification**.

Recherche finalisée et expérimentation

Le PUCA se situe dans le champ de la recherche finalisée ; sa spécificité d'origine est de lier étroitement la recherche et l'expérimentation, or cette dernière est en reflux pour des raisons financières et des raisons de faisabilité, ce qui est très dommageable car l'attente des décideurs porte principalement sur l'expérimentation³¹

Dans le pilotage de l'expérimentation il convient impliquer les collectivités territoriales ; comme, semble-t-il le faisait le plan Urbain³² où la maîtrise d'ouvrage des expérimentations était pilotée aux 2/3 directement par les collectivités territoriales et le financement assuré en moyenne au taux de 33%

La question de l'expérimentation est difficile, tout concourt à la rendre infaisable : les procédures, les coûts, les délais. Le couple recherche/expérimentation qui fonctionnait harmonieusement au début du Plan Construction grâce aux leviers des financements et de la politique technique, s'est dissocié depuis longtemps. Or, il est tout à fait important pour la « recherche action » d'avoir un terrain de concrétisation dans le réel. A propos de l'opération Villas urbaines durables, l'évaluation récemment

conduite par le LATTIS³³ qui, constatant les **obstacles à l'expérimentation**, définit les conditions nécessaires pour que l'expérimentation puisse se dérouler :

²⁸ entretien avec Alain Maugard

²⁹ entretiens avec François Perdrizet et avec Alain Maugard et Jean Carassus

³⁰ entretiens avec François Perdrizet et Alain Laquière

³¹ note de Michèle Tilmont du 27 octobre 2004 : Innovations urbaines, un nouveau programme interministériel de recherche et d'expérimentation

³² Les expérimentations du Plan Urbain, 1987

professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage
équipes constituées de maîtrise d'œuvre
co conception et coopération avec les entreprises et les industriels
« concourance », organisation concourante du projet, du produit et du process
importance des études amont, préfinancement, surcoûts

L'expérimentation ne s'inscrit pas nécessairement dans une procédure lourde ; elle peut avoir un rôle anticipateur et novateur ; le rapport au CODIRDU préconisait des bureaux de l'innovation parallèlement à des structures de commande de recherche

Les crédits alloués au PUCA pour l'expérimentation ne sont pas suffisants pour innover. De plus, la décentralisation de l'aide à la pierre entraîne de facto un transfert de ces crédits qui dès lors feront encore moins masse critique...la balle est largement dans le camp des collectivités territoriales

Recherche finalisée et innovation

Sans remplacer l'expérimentation, on peut envisager des incitations à l'innovation qui peuvent prendre deux types de forme :

- les **innovations urbaines**, par des incitations financières à des initiatives locales, répondant à un certain nombre de critères, repérée grâce au réseau des CETE et du CERTU et qui feraient l'objet d'un suivi et d'une évaluation³⁴

- des **appels à idées** dans des domaines à défricher, à l'exemple des premières opérations PAN, ce qu'Olivier Piron qualifie « d'expérimentation d'ouverture et de rupture »³⁵

Recherche finalisée et observation

L'observation est également un volet de la recherche finalisée, certes elle ne remplace pas l'expérimentation mais elle permet d'avoir cette confrontation indispensable avec le réel ; or le PUCA ne semble pas lui accorder la place qu'elle pourrait avoir. Il est nécessaire « d'introduire des interférences constructives entre l'observation des phénomènes urbains et les théories qui permettent de les comprendre et donnent aux acteurs des repères. »³⁶

4) redonner au PUCA toute son opérationnalité

Certains des entretiens font état de la nécessité de repenser le positionnement et les modalités de fonctionnement du PUCA. La secrétaire permanente a exprimé fortement son intention de rendre au PUCA toute son effectivité, notamment vis à vis des pesanteurs d'une gestion d'administration centrale.

Par ailleurs, les transformations du contexte de la recherche et, en particulier, **l'opportunité de s'inscrire dans les nouveaux programmes technologiques**, français avec le PREBAT et européen avec le 7^{ème} PCRD appellent de la part du PUCA une prise de position engageante pour l'avenir mais dont la décision en ce qui concerne le PREBAT est à anticiper par rapport à la mise en œuvre du programme 2005-2010.

³³ LATTIS, Jacotte Bobroff : Jeux d'acteurs et montage des opérations mixtes de logement social et en accession, mars 2004 (Villas urbaines durables)

³⁴ note de Michèle Tilmont du 27 octobre 2004 : Innovations urbaines, un nouveau programme interministériel de recherche et d'expérimentation ; entretien avec Paul Martin

³⁵ note d'Olivier Piron du 24 novembre 1997 : Les rapports entre recherche et expérimentation

³⁶ entretien avec François Perdrizet

La cohérence du PUCA milite pour un rattachement clair et doté de moyens de pilotage du PREBAT. C'est l'hypothèse actuellement étudiée par les responsables de la DGUHC et de la DRAST. Si le PREBAT ne couvre pas, et de loin, l'ensemble du champ de la construction, il aura une importance déterminante en termes de contenu et de moyens ; le PUCA ne doit pas laisser échapper cette occasion.

De même, on peut s'interroger sur les **risques d'affaiblissement** sinon de démantèlement du PUCA qui sont liés à l'externalisation dans le GIP des projets européens de pans entiers du champ architecture.

Toutefois, on ne doit pas s'interdire de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance du PUCA qui feraient appel à des structures d'autonomie et à des montages partenariaux plus adaptées aux objectifs du futur programme.

Certes, le PUCA vient d'être confirmé dans sa configuration institutionnelle, ses instances et ses tutelles mais est-ce pertinent ? Est-ce le cadre qui permet le mieux de conjuguer l'approche nationale et l'approche locale dans la programmation de la recherche ?

On peut rappeler la proposition présentée au CODIRDU de créer un **dispositif multipartenarial** comparable à celui du PREDIT associant l'Etat, le secteur public territorial et les entreprises de l'urbain qui avait, en son temps, reçu un accueil favorable de la part des directeurs concernés. Cette proposition ne concernait pas précisément le PUCA mais la recherche urbaine mais elle pourrait être réexaminée dans ce cadre.

D'autres scénarios sont également à étudier :

- entre 1985 et 1990, le **Plan construction a été régionalisé** dans la région PACA³⁷ en associant la région, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et les principaux acteurs. Une évaluation de cette expérience éclairerait sans doute utilement la réflexion sur l'organisation

- d'autres hypothèses sont également à regarder telles que le portage du PUCA à travers **un GIP ou une agence** qui aurait un statut d'établissement public³⁸

Les relations avec les partenaires de la recherche pourraient faire l'objet d'une **formalisation conventionnelle** par exemple avec le CSTB ou les écoles d'architecture sur la base d'un programme pluriannuel thématique. De même, le renforcement de l'impact du PUCA auprès des décideurs et des professionnels pourrait être concrétisé dans un partenariat durable avec le CERTU qui serait à la fois le bras séculier de la transmission de la recherche et tête de pont auprès des intéressés.

³⁷ entretien avec Alain Wauters

³⁸ entretien avec Michèle Tilmont

RAPPORT TETRA

RECHERCHE SUR L'IDENTIFICATION DES ATTENTES DES PARTENAIRES DU PUCA

**PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE
- P. U. C. A. -**

**RECHERCHE SUR L'IDENTIFICATION DES ATTENTES
DES PARTENAIRES DU P.U.C.A.**

RAPPORT FINAL

MARS 2005

TETRA 582

SOMMAIRE

1. LA DEMANDE DU P.U.C.A. - LES METHODES DE TRAVAIL	61
1.1 LE CONTENU DU TRAVAIL : CE QU'IL N'EST PAS, CE QU'IL EST	
1.2 LES METHODES DE TRAVAIL	
1. LE PLAN DU RAPPORT	
2. APPRECIATIONS SUR LE PARTENARIAT AVEC LE P.U.C.A. LE CHAMP DE CRITIQUES : LES ATTENTES CORRESPONDANTES	65
2.1 L'APPRECIATION D'ENSEMBLE : DIVERSIFIÉE ET DANS L'ENSEMBLE PLUTOT POSITIVE	
2.2 LE CHAMP DES CRITIQUES : LES ATTENTES CORRESPONDANTES	
2.2.1 L'INSUFFISANCE DE LA DIFFUSION ET DE LA VALORISATION	
2.2.2 L'ETROITESSE ET LE DESEQUILIBRE DES CHAMPS THEMATIQUES ET DISCIPLINAIRES	
2.2.3 L'OUVERTURE INTERNATIONALE : TROP FAIBLE ?	
SYNTHESE DE LA PARTIE 1	71
3. L'EVOLUTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL - SCENARIOS POUR LE P.U.C.A.	72
3.1 LA RELATION - SAVOIR A CHANGÉ - LA PYRAMIDE S'EST INVERSÉE	
3.2 LES TROIS SCENARIOS D'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU P.U.C.A.	
POST-FACE DE LA PARTIE 2	75
ANNEXE	
NOM ET QUALITES DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RENCONTRÉES.	76

1. LA DEMANDE DU P.U.C.A. - LES MÉTHODES DE TRAVAIL

Le secrétariat permanent du plan urbanisme construction et architecture - P.U.C.A.- a souhaité mieux connaître les appréciations et les attentes des collectivités territoriales vis à vis des actions de recherche - expérimentation auxquelles elles ont été associées. L'objectif en question définit la mission confiée à TETRA à la fois en ce qu'elle n'est pas et en ce qu'elle est.

Dans ce cadre ont été définies des méthodes de travail caractérisées en particulier par ce qu'on peut appeler un triple échantillonnage de personnes à rencontrer et de programmes de recherche du P.U.C.A. concernés.

1.1. LE CONTENU DU TRAVAIL : CE QU'IL N'EST PAS, CE QU'IL EST

Le travail demandé à TETRA a été très finalisé et à ce titre bien délimité.

→ Ce dont il ne s'agit pas

- ✓ Un travail visant à la refonte administrative du P.U.C.A.
- ✓ Une étude d'image.
- ✓ Une expertise sur la place et le rôle du P.U.C.A. dans le vaste domaine de la recherche relative à Ville/Urbanisme/Habitat/Construction³⁹.

→ Ce dont il s'agit

Identifier les attentes du « monde » des collectivités territoriales (ou secteur public local) s'agissant des actions de recherche - expérimentation que le PUCA mènerait en partenariat avec elles.

Il en résulte que le travail a été, volontairement, doublement partiel :

- ✓ **partiel** quant à l'ensemble des partenaires du P.U.C.A. puisque les entretiens ont concerné directement ou indirectement le seul secteur public local.
- ✓ **partiel** s'agissant des programmes et chargés de mission P.U.C.A. concernés. Seuls les programmes et actions de recherche menés en partenariat avec les collectivités territoriales ont été considérés.

Le resserrement du champ de travail traduit un postulat de départ qu'il importe de bien avoir présent à l'esprit : autant les « mondes » de la construction, de la conception et de l'« habiter » sont animés par des acteurs qui sont des partenaires anciens et bien connus du P.U.C.A., autant l'univers de la ville, de l'urbanisme et ses représentants élus et fonctionnaires territoriaux définiraient un ensemble d'acteurs moins bien connus, plus récents et dont les attentes seraient mal identifiées.

Pour le dire autrement, le travail a concerné le **U** du P.U.C.A. beaucoup plus que le **C** et **A** de l'acronyme. Il a pu être dit à cet égard que l'univers des collectivités territoriales était, dans la galaxie des partenariats du P.U.C.A., le « trou noir » vis à vis duquel il convenait de jeter quelque lumière.

³⁹ Ce qui fut le cas du travail entrepris par Hervé HUNTZINGER - Thérèse SPECTOR à la demande du C.G.P.C. en 2000.

1.2. LES MÉTHODES DE TRAVAIL

Elles présentent deux grandes caractéristiques :

- ✓ s'appuyer sur des expériences concrètes et récentes de partenariat pour en inférer des appréciations et des attentes ;
- ✓ constituer un échantillonnage permettant de couvrir du mieux possible la diversité et la complexité de ce qu'on appelle l'univers des collectivités territoriales.

A / Un travail fondé sur les expériences concrètes de partenariat

Seules ont donné lieu à enquête un échantillon de collectivités territoriales qui ont eu à connaître, pratiquer et travailler avec le P.U.C.A. à l'occasion de recherches récentes et en principes abouties. Le questionnement ne se voulait pas du type « la recherche urbaine et le monde des collectivités locales ? » mais « vous qui avez eu à être en interaction avec le P.U.C.A., quel bilan en faites-vous **et** pour demain quelles sont vos attentes ? ».

Cette méthode de travail présente un double avantage :

- ✓ Minimiser l'écart de temps entre le moment du partenariat et le moment du retour sur ce partenariat, en espérant alors que les mémoires seront encore fraîches et que les inévitables changements d'organigramme n'auront pas distendu le lien à la recherche et plus précisément au P.U.C.A. de ceux qui l'avait incarné et vécu.
- ✓ Fonder les appréciations et les attentes sur du concret et du ressenti et non pas sur du propos général ou de la rumeur.

B / Le triple échantillonnage

Au total 24 institutions ou personnalités liées au monde des collectivités territoriales ont été rencontrées se subdivisant en deux échantillons représentant respectivement les collectivités territoriales elles mêmes (17)⁴⁰ et des experts proches (7). A cette occasion 4 programmes de recherche du P.U.C.A. ont été mobilisés comme élément d'appréciation et d'expression des attentes des personnes rencontrées .

⁴⁰ Voir en annexe le nom et les qualités des personnes rencontrées

B.1 CROISEMENT DES ÉCHANTILLONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES PROGRAMMES DU P.U.C.A.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RENCONTREES SELON UN CLASSEMENT PAR PROGRAMME P.U.C.A.

<i>Collectivités territoriales</i> Programmes P.U.C.A	VILLES	INTERCOMMUNALITES	AUTRES
<input type="checkbox"/> Villes et hospitalité	NANTERRE adj au maire PESSAC DG adjoint PERPIGNAN Dir A.U.		
<input type="checkbox"/> Espaces publics dans les quartiers d'habitat social	CHAMPIGNY SUR MARNE Dir A.U		SAINT-DENIS Habitat Directrices de la gestion / de la maîtrise d'ouvrage
<input type="checkbox"/> Gares et quartiers de gares	AMIENS Dir A.U MASSY Dir A.U.	C.A de RENNES adj au Président	
<input type="checkbox"/> Projets urbains	BORDEAUX Cabinet du Maire	C.U de BORDEAUX D.G. A-U C.U. de NANTES D.G. Adjoint	
<input type="checkbox"/> Divers programmes	SAINT-DENIS Maire SOTTEVILLE LES ROUEN Dir A.U	C.U de LYON Ex directeur de la Prospective C.A de MONTPELLIER Dir A.U C.A. de POITIERS Dir développement - Prospective	BREST Agence d'Urbanisme Ex Dir
Nombre d'entretiens	9	6	2

- les collectivités territoriales sont soit communales - villes- soit intercommunales, soit « autres ».
- pour chaque collectivité territoriale est précisé la fonction de la personne qui pilotait les réponses au questionnaire.
- Dir A-U : comprendre directeur (trice) en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
- D.G : comprendre direction générale des services
- C .A. = communauté d'agglomération
- C.U. = communauté urbaine

Commentaires sur l'échantillon des collectivités territoriales.

- ✓ Un ensemble de collectivités territoriales relevant du « grand urbain » : la catégorie des villes rassemble des communes significatives par la population - la plus petite avoisinant les 30 000 habitants - et faisant toutes parties d'agglomérations urbaines parmi les plus importantes - la plus petite (Poitiers) approche les 120 000 habitants.
- ✓ 5 entretiens sur 17 ont concernés des communes de la région parisienne renforçant cette caractéristique « grand urbain » déjà mentionné.
- ✓ la couverture géographique assurée au delà de ces 5 villes de l'agglomération parisienne est faible s'agissant des parties nord et est du territoire.
- ✓ les personnes physiques rencontrées au sein de ces 17 collectivités territoriales ou assimilées⁴¹ se répartissent, au regard des fonctions assurées comme suit :
 - 3 élus
 - 4 directeurs généraux ou assimilés
 - 10 directeurs de services, en très grande majorité en charge de l'aménagement urbanisme.
- ✓ s'agissant des appartenances politiques des exécutifs locaux l'échantillon penche à gauche, plus nettement que l'ensemble des collectivités locales urbaines.
- ✓ L'aspect affinitaire ayant présidé au choix des 17 collectivités territoriales en question et donc à la constitution de l'échantillon est assez net. Une bonne douzaine de collectivités et de personnes rencontrées relèvent soit des réseaux du ministère de l'Équipement en général soit des partenariats établis depuis longtemps y compris du temps du Plan Urbain.

B.2 L'ÉCHANTILLON DES EXPERTS

Le tableau ci-après présente les noms et qualités des 7 experts composant l'échantillon correspondant. Deux d'entre eux (GART, FNAU) sont situés dans l'univers même du secteur public local dont est également très proche le responsable du cycle de formation relevant de Sciences Po. D. Auriol est chercheur et a eu l'occasion de travailler sur le programme Espaces Publics . Les trois autres experts sont des partenaires soit de longue date soit plus occasionnels du P.U.C.A. situés donc eux aussi en position de commandite et de suivi de recherches urbaines.

⁴¹ Pour tenir compte de l'agence d'urbanisme de **Brest** et de l'opérateur habitat de St-Denis

COMPOSITION DE L'ECHANTILLON DES EXPERTS QUARTENAIRES DU P.U.C.A .

NOM	QUALITE
Georges AMAR	Responsable du département Prospective et Innovations RATP
Didier AURIOL	PRAXIS
Marcel BELLIOU	Délégué général de la Fédération nationale FNAU
Chantal DUCHENE	Déléguée générale du groupement des autorités responsables des transports urbains GART
Sylvie HARBUGER	Chargée de mission à la Commission Européenne. D.G. politique régionale.
Michel MICHEAU	Directeur du cycle d'aménagement et d'urbanisme de Sciences Po.
Frédérique TREMOUILLE	Chargée de mission-Direction de la recherche et des études statistiques au ministère en charge des affaires sociales.

1.3 LE PLAN DU RAPPORT

Une première partie rend compte des appréciations des représentants des collectivités territoriales et donc au sein de cet ensemble des critiques à l'égard des partenariats avec le P.U.C.A. critiques dont on infère des attentes devant y pallier ;

Une deuxième partie élargit quelque peu le propos en situant appréciations critiques et attentes dans un tableau plus vaste, celui de l'évolution de ce qu'on appelle le couple *pouvoir - savoir* entre niveaux respectivement national (Etat) et local (villes). Il en est déduit pour (après) demain trois scénarios de positionnement et de mode d'intervention du P.U.C.A. s'agissant des recherches relatives au « monde » des villes.

2 - APPRECIATIONS SUR LE PARTENARIAT AVEC LE P.U.C.A. LE CHAMP DE CRITIQUES ; LES ATTENTES CORRESPONDANTES

Certes, il ne nous appartenait pas de procéder à une évaluation globale du P.U.C.A. , il est par contre intéressant de rendre compte de l'éventail des appréciations d'ensemble relatives au P.U.C.A. telles qu'elles ressortent - inévitablement - du questionnement plus focalisé sur les expériences de partenariat que les 24 organismes ou personnes enquêtés ont eu à connaître.

Au delà de cet aspect très synthétique, des appréciations critiques ont été portées : nous les avons regroupé en 3 sous-sections présentées ci-après par ordre décroissant d'importance.

2.1 L'APPRECIATION D'ENSEMBLE : DIVERSIFIÉE ET DANS L'ENSEMBLE PLUTÔT POSITIVE.

L'éventail de l'appréciation globale des partenariats avec le P.U.C.A. est **très ouvert**. Il est quelque rares collectivités locales rencontrées pour exprimer une frustration nette quant au parcours qu'elles ont accompli avec le P.U.C.A. Il en est plus pour exprimer un désenchantement dont l'origine - on y revient infra - tient beaucoup à la faiblesse des retombées de la démarche de recherche dans laquelle elles s'étaient engagées. Il en est un nombre tout aussi important sinon légèrement supérieur pour exprimer une appréciation d'ensemble plutôt favorable tout en présentant des critiques et/ou des voies d'amélioration.

Enfin et comme pour contrebalancer la première et très minoritaire catégorie, nous avons rencontré un petit nombre de supporters « absolus » du P.U.C.A. et des partenariats qu'ils ont mené avec lui.

S'agirait-il de donner une valeur à la médiane elle serait positive avec remarques, amendements et critiques ce qui, après tout, constituerait bien la feuille de route de notre travail.

2.2 LE CHAMP DES CRITIQUES : LES ATTENTES CORRESPONDANTES.

Trois critiques majeures sont énumérées, soit par ordre décroissant tant de fréquence que d'importance :

- L'insuffisance de la diffusion et de la valorisation.
- L'étroitesse et le déséquilibre des champs thématiques et disciplinaires mobilisés.
- La faiblesse très marquée de l'ouverture internationale.

2.2.1 L'INSUFFISANCE DE LA DIFFUSION ET DE LA VALORISATION

👉 Les maillons de l'activité de recherche

On peut schématiser ce qu'on pourrait appeler la filière de la production de la recherche en distinguant trois segments :

- ✓ **L'amont** : identification des problématiques, repérage des objets de la recherche et des questionnements appropriés, rédaction des textes de consultation ou de consultations, choix des équipes de recherche mobilisées et attributaires des crédits de recherche
- ✓ **Le milieu** : l'élaboration progressive du champ des réponses au questionnement initial, identification des concepts ou notions nouveaux, présentation - rédaction de textes résumant les réponses et les « découvertes »
- ✓ **L'aval** : tout ce qui relève des processus de diffusion des résultats, du retour sur les terrains (les villes) ayant été mobilisés en amont, de ce qu'il convient de considérer **respectivement** comme acquis et comme encore à travailler et évidemment l'ensemble des produits et supports correspondants.

On peut alors et sans doute de manière tout aussi schématique résumer le propos critique des partenaires du P.U.C.A. de la façon suivante :

- **l'amont** : BIEN
- **le milieu** : MOYEN
- **l'aval** : MEDIOCRE

👉 Une appréciation très positive vis-à-vis du maillon amont

Nous ne revenons pas longuement sur le maillon de **l'amont** si ce n'est pour souligner que les appréciations à cet égard sont très positives. La capacité du P.U.C.A. à présenter en une vingtaine de pages le champ problématique de telle ou telle question urbaine est très reconnue et hautement appréciée. Beaucoup y voient la conséquence heureuse de l'ancienneté de fonctionnement de l'institution et de ses chargés de mission, de sa capacité d'expertise du vaste domaine des questions urbaines et de sa familiarité avec les milieux scientifiques et professionnels concernés.

Remarquons cependant que si cette appréciation est largement partagée par l'échantillon des experts qui ont tous eu à divers titres à connaître le P.U.C.A. dans cette partie amont de ses tâches, les collectivités territoriales ne s'expriment pas avec une telle unanimité. Non pas qu'elles émettent des réserves sur ce **maillon** de l'activité de P.U.C.A. mais simplement parce que nombre d'entre elles entrent en scène postérieurement comme site ou terrain d'expérimentation.

☐ Les maillons du milieu et de l'aval : appréciations critiques

Comme le dit une des personnes rencontrées le nécessaire « parallélisme des formes » entre l'**amont**, les problématiques, les questionnements et le **milieu** et l'**aval** n'est pas suffisamment bien assuré. Cette critique est très majoritairement exprimée. Elle revêt plusieurs aspects :

- ✓ S'agissant de ce qui a été qualifié de maillon du **milieu** beaucoup - plutôt des experts - regrettent que ne soit pas produit dans un délai raisonnable l'équivalent de ce qui est fait en **amont** c'est-à-dire un texte de 30 à 50 pages synthétisant les résultats croisés et problématisés du programme de recherche correspondant . A cet égard, nombre de représentants des collectivités territoriales regrettent également qu'une vue d'ensemble des résultats ne soit pas produite : certes ils disposent souvent⁴² du rapport de recherche concernant leur site, mais la synthèse de la recherche les comparant aux autres villes mobilisées dans le programme leur paraîtrait plus utile.
- ✓ L'utilité des colloques finaux et séminaires ou rencontres intermédiaires est signalée mais pour beaucoup cela ne pallie pas l'absence du document final de synthèse précédemment évoqué. De même, les ouvrages qui présentent l'ensemble des recherches site par site et souvent chercheur par chercheur ne semblent pas faire l'affaire.
- ✓ Cette critique prend une tonalité plus aigue quand les représentants des collectivités enquêtées évoquent le thème de la diffusion au sens de valorisation des recherches auprès non plus du public des chercheurs et des milieux scientifiques et académiques mais vers les responsables élus et techniciens des collectivités territoriales au premier chef desquels se situent leur propre hiérarchie politique et administrative . A ce niveau ce n'est plus l'ouvrage de synthèse d'une quarantaine de pages qui est attendu mais l'indispensable **résumé pédagogique, comparatif** (entre villes concernées par le programme) et **problématisé** (ce n'est pas une posture de *benchmarking* qui est attendu) : ce qui a souvent été qualifié de « 4-8 -16 pages ».

👉 Deux produits, deux clientèles

On perçoit bien à travers ces remarques critiques que deux types de produits correspondant à deux types de publics - clientèles sont évoqués et à vrai dire attendus :

- ✓ Le type de produit à destination du public scientifique, académique y compris évidemment les étudiants et leur enseignants. A cet égard, le bilan est qualifié de MOYEN. Les colloques, les ouvrages les Annales de la Recherche Urbaine font l'objet d'appréciations diversifiées mais ce qui manque serait l'ouvrage de synthèse rendant compte des résultats du programme de recherches.
- ✓ Le type de produit à destination des décideurs locaux, ceux qui ont une responsabilité de décision vis-à-vis des villes, des sociétés urbaines, des formes urbaines, de l'économie urbaine, mais aussi vis-à-vis du fait d'engager des moyens humains et financiers dans des partenariats avec le P.U.C.A. Ce public a besoin de produits plus synthétiques qui n'existent pas.

Evidemment on se rend compte déjà à ce niveau qu'à engager des partenariats de recherche avec les collectivités locales on s'engage de fait à répondre à une demande sociale spécifique. Pour les collectivités locales l'aspect capitalisation accumulation du savoir scientifique importe moins que l'aspect finalisation pour elles des programmes de recherche dont elles sont partenaires. D'où une demande forte des résultats en termes de comparaison entre villes, entre démarches menées, entre réponses apportées.

En quelque sorte, pour les villes, l'adage « de la comparaison naît raison » serait tout à fait vérifié. La valeur ajoutée que devrait procurer tout programme de recherche urbaine serait précisément de leur permettre de se situer, par rapport à une problématique donnée, dans l'univers des autres villes, mais ce de façon problématisée au travers du filtre des résultats dégagés par les chercheurs.

⁴² quitte à l'avoir égaré ou « enfouie » au point que dans plusieurs cas, il fut impossible de le retrouver.

Le P.U.C.A. serait donc insuffisamment présent sur le « marché » de l'information scientifique finalisée dans le domaine de l'urbain ; Ce « marché » est très concurrentiel, pas réellement quant au prix mais quant à la disponibilité dans le temps et dans l'espace. Le fameux *publish or perish* des universitaires devrait-il valoir pour le P.U.C.A. ? Oui et d'ailleurs il l'est s'agissant des aspects **C** et **A** mais trop peu pour l'aspect **U**.

👉 Un enjeu pour le PUCA

L'organigramme du P.U.C.A. et la définition des tâches de ses chargés de mission permettent-ils d'accorder aux maillons de l'aval et aux tâches de communication diffusion toute l'importance qui semble correspondre à une **attente forte** des collectivités territoriales ? Plusieurs personnes enquêtées bonnes connaisseuses du P.U.C.A ont posé la question. Trois remarques à cet égard.

- ✓ Les équivalents du P.U.C.A. dans d'autres ministères ressentent aussi cette difficulté récurrente de la diffusion-valorisation.
- ✓ La diffusion-valorisation vers des publics certes concernés mais non proprement scientifiques suppose l'existence et l'intervention d'une fonction de « passeur » qui est assez différente de celle d'organisateur de la recherche ; les tâches relatives à l'aval ne sont pas celles de l'amont.
- ✓ A titre « de comparaison vaut-elle raison » ? le D.I.F.U. de nos voisins allemands voit son organigramme ainsi positionné : 48 personnes pour l'amont **et** la production de recherche⁴³. 27 personnes pour la diffusion-valorisation soit un ratio de type 60% -40%.

2.2.2 L'ÉTROITESSE ET LE DÉSÉQUILIBRE DES CHAMPS THÉMATIQUES ET DISCIPLINAIRES.

👉 Une critique nettement moins partagée

Si la critique relative à la diffusion-valorisation est très majoritaire, celle relative à l'étroitesse et au déséquilibre des thématiques explorées et des disciplines mobilisées est plus partagée.

On comprend bien en effet que presque tous les interlocuteurs rencontrés mettent l'accent sur l'enjeu valorisation-diffusion car ils sont tous peu ou prou concernés, qu'ils aient à actualiser leur bibliothèque, à vouloir accéder à un site bien documenté ou à convaincre leur hiérarchie que le temps passé en partenariat avec le P.U.C.A. peut être utile à la conduite de la politique de la collectivité territoriale concernée ;

Par contre, on comprend aussi que ce même public des partenaires des actions de recherche du P.U.C.A. ressent une communauté de pensée avec l'orientation thématique des travaux auxquels ils ont participé.

Cela dit une proportion significative des personnes concernées met néanmoins l'accent sur la dominance à leurs yeux quelque peu excessive de la sociologie urbaine, et ce, au détriment de deux autres entrées thématiques : l'économie urbaine et les sciences politiques locales⁴⁴.

👉 la « charge » des procureurs

L'expression de cette remarque critique ne va pas sans quelque vivacité dans un sens ou dans l'autre. Ceux qui regrettent cette domination excessive de la sociologie soulignent notamment les aspects négatifs suivants :

- ✓ La prédominance de la sociologie est même plus étroitement celle de ce que l'un d'entre eux a qualifié de sociologie « libertarienne post 68⁴⁵ »
- ✓ en découlerait l'étroitesse parallèle du champ des équipes de recherche mobilisées que certain regroupent sous l'intitulé de « la famille des sociologues du P.U.C.A. »

⁴³ Le D.I.F.U. assure beaucoup de recherche en régie

⁴⁴ *political science* ou la science de la gouvernance locale,, pour le dire autrement ;

⁴⁵ pour ne pas mentionner d'autres qualificatifs plus péjoratifs

- ✓ en résulterait aussi d'une part l'adoption exagérée du jargon de la sociologie⁴⁶ mais surtout une certaine stérilité de la recherche : « la sociologie urbaine de la famille P.U.C.A. bégaie plus qu'elle ne produit de nouveaux concepts » (citation)
- ✓ enfin cette espèce de fermeture de la focale et d'endogamie entre commanditaires et chercheurs ne faciliterait pas la fluidité entre organismes de recherche des différents ministères, entre champs disciplinaires, entre chercheurs et prestataires.

Mais après la charge accusatrice, la parole revient toujours à la défense.

👉 le mémoire en défense

Un nombre significatif d'interlocuteurs sont en désaccord - parfois tout aussi vivement exprimé - avec ce qui vient d'être exposé. On peut accepter l'idée que la ville, le mot étant pris au sens large de Ville - *Urbs* peut être considérée à partir de 4 entrées thématiques ainsi résumées :

- ✓ la ville-machine : ingénierie de réseaux, bilan environnemental quant aux ressources rares et à « l'empreinte » écologique.
- ✓ la ville-marché : économie urbaine ; échanges-commerces ; production de biens et services publics ou marchands.
- ✓ la ville des formes urbaines : l'agencement dans l'espace des « pleins » et des « vides » ; l'articulation entre Ville bâtie et Nature, densités, intensités, et limites ;
- ✓ la ville-société humaine avec la considération des groupes humains et sociaux dans leur diversité ; l'identification des « comptes d'écart » et des inégalités .

Dans ce contexte les interlocuteurs relevant du groupe des « avocats » de l'orientation sociologique prioritaire des programmes de recherche sur l'urbain, soulignent que ce biais est précisément opportun et ce pour deux raisons : d'abord parce qu'il correspond à la priorité politique qu'il convient d'accorder à l'entrée ville-société humaine/société urbaine, ensuite parce que les autres entrées sur la ville sont (ou seraient) bien abordées par d'autres ; « si le P.U.C.A.⁴⁷ abandonne le champ de la sociologie urbaine et des inégalités dans la ville, qui reprendra à son compte cette thématique » (citation) .

❑ Quid des thématiques absentes

Les deux thématiques absentes peuvent-elles prendre une importance croissante au sein des programmes du P.U.C.A. ?

- ✓ L'économie urbaine :

Il faut bien reconnaître que dans le vaste domaine de la science économique, l'économie à fondement spatial est un « petit poucet » de la discipline. Est-ce alors à dire que de ce fait il y a une fenêtre de tir pour le P.U.C.A. ? Reconnaissons qu'il a déjà quelque peu investi ce champ mais sans doute insuffisamment ou avec un regard trop sociologique, en tout cas c'est ce que disent celles des personnes rencontrées qui se sont exprimées à ce sujet.

- ✓ Les sciences politiques locales :

La montée en régime du Secteur public local et la complexité croissante qui est celle de la France avec 5 niveaux de gouvernement en incluant le niveau intercommunal - peut amener à penser que cette thématique est fort pertinente. Certains doutent cependant que ce soit un thème approprié pour le P.U.C.A. sans doute du fait de son positionnement ministériel-Etat.

⁴⁶ toute discipline scientifique n'a t-elle pas son jargon ?

⁴⁷ sous-entendu organisme ministériel donc relevant de l'Etat donc en charge des questions liées à égalité/inégalité

2.2.3 L'OUVERTURE INTERNATIONALE : TROP FAIBLE ?

□ Une remarque plutôt minoritaire

Cette remarque critique est particulièrement émise par les représentants de grandes collectivités territoriales : villes importantes ou intercommunalités correspondant à des capitales régionales. On peut en déduire qu'elle est minoritaire au sein de nos échantillons, mais néanmoins elle est articulée avec quelque force.

□ Des facteurs explicatifs classiques

Les raisons à cette faiblesse du regard international sont on ne peut plus classiques et bien répertoriées :

- ✓ faiblesses linguistiques : Il n'est pas de présence internationale - européenne en particulier - sans que ne soit dominé à l'écrit et à l'oral la *lingua franca* que constitue l'anglais . Plusieurs témoignages ont été apportés tendant à prouver que cet obstacle reste dirimant.
- ✓ prégnance (trop ?) forte de la culture, du modèle et de la tradition franco-français que l'on peut résumer - très schématiquement - comme la combinatoire du colbertisme du jacobinisme et du culte de l'exceptionnalité française.

Soit une citation illustrative : « il est difficile de demander aux chercheurs français de se couler - qui plus est en anglais - dans le monde anglo-saxon décentralisé et libéral ».

□ Deux conséquences dommageables

Cette remarque critique présente quelque importance au moins à un double titre

- ✓ Pour les représentants des collectivités territoriales déjà mentionnées, l'attitude trop franco-française du dispositif P.U.C.A. est en contraste fort avec leurs pratiques de plus en plus tournées vers le comparatif international.
- ✓ Pour les experts qui ont attiré l'attention sur cette insuffisance cela rendrait hélas compte de la faible mobilisation des équipes françaises aux appels d'offres et consultations européens. Le marché national protégé exercerait un « effet d'éviction » du marché européen de la recherche urbaine.

3 - L'EVOLUTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL - SCENARIOS POUR LE P.U.C.A.

🏠Préalable de définition

Le *pouvoir* est , dans ce rapport, celui d'agir ou d'influer sur ce qui « fait la ville » c'est-à-dire les 4 entrées déjà mentionnées : formes urbaines, ville-machine, ville-marchés et villes société-urbaine.

Le *savoir* est, dans ce rapport, l'ensemble des questions problématiques, réponses et concepts, qui permettent d'orienter les actions relevant du .

Ce couple *savoir-pouvoir* peut se situer au même niveau de gouvernement - au niveau national par exemple. Il peut également se localiser à des niveaux de gouvernement différents. Plus l'écart de localisation entre *pouvoir* et *savoir* est grand, plus fort est la tension entre les lieux et organismes du *savoir* et ceux du *pouvoir*. Telle est bien la situation actuelle et ce de plus en plus.

On en déduit que la configuration institutionnelle du P.U.C.A. pourrait, s'agissant notamment du domaine **U** de l'urbain, être appelée à changer, d'où trois scénarios d'évolution.

3.1 LA RELATION *POUVOIR-SAVOIR* A CHANGÉ - LA PYRAMIDE S'EST INVERSÉE

🏠Une évolution forte du contexte suite à la décentralisation.

La décentralisation institutionnelle et politique date de 1981, elle a concerné les régions et les départements plus que les communes et le monde urbain en général. Par contre la décentralisation des compétences a beaucoup concerné, dès 1983, le champ de l'urbanisme et donc les domaines de l'urbain. Ce mouvement de décentralisation des responsabilités relatives à l'urbain, l'aménagement l'urbanisme n'a cessé de se renforcer depuis.

Avant - c'est-à-dire avant 1981-1983 - l'Etat détenait les capacités essentielles à la fois quant au *savoir* et quant au *pouvoir*. Il définissait les problématiques et questionnements de recherche sur la ville, organisait l'identification des réponses, en débattait peu ou prou - entre directions et organismes de recherche relevant notamment des ministères de l'Equipement et **in fine** les mettait en oeuvre en tout ou partie par les normes, les subventions, crédits de catégorie 1, les expérimentations à valeur d'exemple etc... soit la boîte à outils classique de l'exercice des responsabilités publiques .

Maintenant - c'est-à-dire aujourd'hui - l'Etat et ses ministères⁴⁸ en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et plus généralement du monde de l'urbain détiennent une proportion bien moindre du *pouvoir* de faire ou d'influer sur la ville, les villes . Telle a bien été la volonté des gouvernements successifs et du législateur ; les faits se sont conformés au droit.

Les villes au sens de ville-hôtel de ville sont devenues les détentrices de premier rang du *pouvoir*, chacune dans la diversité de son génie propre et du génie de chaque lieu. Le *pouvoir* d'influer sur les villes s'est décentralisé, démultiplié. A-t-il été tenu assez compte de ce renversement de la pyramide s'agissant du *savoir* ?.

🏠La dissociation de lieu entre *pouvoir* et *savoir*

L'essentiel tant de la capacité d'initiative et d'organisation de la recherche concernant le domaine de l'urbain que des organismes et ressources humaines correspondantes est resté concentré au niveau national à commencer par le P.U.C.A. mais aussi l'ensemble du réseau scientifique du ministère de l'Equipement et enfin les divers et successifs « instituts » qui étaient / sont censés jouer un rôle d'organisation et de soutien à la recherche dans et pour les collectivités territoriales.

⁴⁸ essentiellement le ministère de l'Equipement

Il est vrai que les réflexions initiales sur la décentralisation des compétences⁴⁹ mettaient en avant le rôle éminent que devait garder le niveau national dans les champs de la solidarité et le **l'innovation** ce qui certes faisait référence à la recherche.

Il est vrai aussi que l'attitude de recherche, i.e. de poser des questions souvent « troublantes » et d'apporter des réponses parfois « dérangeantes » n'est ni familière, ni toujours bien acceptée au sein du monde des collectivités territoriales qui ne disposent par ailleurs pas en majorité ni des moyens ni de la volonté de prendre en charge les activités de recherche.

Néanmoins cette dissociation croissante entre *pouvoir* et *savoir* ne va pas sans susciter des **attentes** au sein du secteur public local.

👉 **les attentes su secteur public local**

On en met trois en avant qui recourent quelques peu ce qui a déjà été présenté dans la section précédente.

- Influencer sur la phase amont de la « recherche urbaine » : les problématiques, les questionnements, les champs disciplinaires concernés ; en un mot, les priorités de la recherche urbaine.
- Accroître le *savoir* - en termes de **comparatif rationalisé élargi**. **Non** à la recherche où la ville x1 est un des trois ou quatre lieux de la recherche et qui va se terminer par un chapitre de thèse ou un colloque avec 90% de chercheurs et 10% de « praticiens ». **Oui** à la compréhension - grâce à la recherche - de l'action de la ville x1 au regard des actions et de leurs conséquences menées par d'autres villes : en France, certes, mais aussi à l'étranger. Ce n'est pas du « *bench-marking* » mais du *savoir* dans un monde où les questions se sont démultipliées et décentralisées : une vraie **valeur ajoutée** pour l'action future.
- Précisément, de telles démarches de recherche pourraient donner lieu à **valorisation** pour le « vrai public final », celui du monde des décideurs urbains : élus, directeurs généraux et chefs de service.

Dans cette configuration quels sont les scénarios pour demain ?

3.2 LES TROIS SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU P.U.C.A.

👉 **Le couple sénescence- adolescence**

La situation actuelle de la place institutionnelle du P.U.C.A. est peut être transitoire -d'où les scénarios proposés - et sans doute caractérisée par un contexte que nous résumons d'une formule : celle relative au couple sénescence - adolescence.

La sénescence⁵⁰ serait celle des activités de politique urbaine de l'Etat dans cette période de plus en plus marquée par la décentralisation. L'Etat continue à disposer de l'appareillage du *savoir* mais il est de plus en plus éloigné des lieux et instances multiples et décentralisées du *pouvoir*.

L'adolescence serait celle des collectivités territoriales. Certes elles disposent d'un *pouvoir* d'agir croissant et l'exercent. Mais elles ne seraient pas encore adultes pour être aisément interpellées par la recherche et les chercheurs. Plus qu'auparavant les collectivités territoriales sont des « machines politiques » : rien d'étonnant à cela car la décentralisation avant d'être une démarche technique et fonctionnelle est une visée politique permettant de démultiplier le débat démocratique et les choix politiques . Elles sont d'autant plus « machines politiques » que la constitution des structures intercommunales a le plus souvent abouti à internaliser en leur sein les inévitables et légitimes contradictions sur les politiques locales à mener⁵¹.

⁴⁹ souvenirs personnels de l'auteur

⁵⁰ définition du P.L.I. : « baisse des activités propre à la période de vie qui suit la maturité »

⁵¹ A l'occasion de ce travail des exemples significatifs de ce qui est dit ici ont pu être rencontrés .

Soient alors 3 scénarios : pour chacun nous présentons de manière résumée un argumentaire d'appui et l'essentiel de son contenu :

A - Scénario S1 *Business as usual* ou la continuité dans le changement maîtrisé

👉Argumentaire d'appui

Le scénario S1 est fondé sur deux considérants :

- La Recherche, c'est d'abord l'État, du fait de la distance bienvenue avec les objets de la Recherche qui est la sienne, de l'expérience et compétence qui sont les siennes et de sa « bonne volonté » à la financer.
- La Recherche, c'est « creuser profond un sillon long, et ce pendant longtemps » : cela suppose de la générosité (financière), de la ténacité dans le temps et de la créativité non asservie. Qui est mieux placé à cet égard que l'État et des grands organismes nationaux ?

👉Contenu du scénario

Comme son nom l'indique l'organisation institutionnelle du P.U.C.A. demeurerait demain ce qu'elle est aujourd'hui. Cela n'empêcherait pas de mettre en œuvre les attentes non-organisationnelles présentées dans la section précédente.

B - Scénario S2 le jacobinisme « déconcentré »

👉Argumentaire d'appui

La considération essentielle fondant le scénario S2 est qu'il convient de réduire la distance croissante entre les lieux respectivement du *pouvoir* et du *savoir*. Cependant la «renverse» relative au *pouvoir* ne s'accompagnerait pas d'une « renverse » de même importance s'agissant du *savoir*. Et ce parce que les villes considérées dans leur ensemble, encore dans un état d'adolescence vis-à-vis de la recherche sur l'urbain se seraient pas prêtes à collectivement porter sur le triple plan organisationnel, intellectuel et financier l'essentiel des responsabilités i.e. les fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'incitation.

👉Contenu du scénario

- ✓ Dans ce scénario, les villes disposant déjà du *pouvoir* d'agir sur elles-mêmes, acquièrent un poids accru dans le processus de production de la Recherche **sur** et **pour** les villes. Choix et conduite des programmes, élaboration des problématiques et identification des questions à poser, effort accru sur la production des résultats et la valorisation et enfin détermination d'un cadre territorial élargi avec aspects comparatifs internationaux.
- ✓ Le scénario **S2** ne suppose pas un bouleversement institutionnel et est compatible avec le positionnement actuel du P.U.C.A. Sans que les détails administratifs n'aient été explorés, cela supposerait malgré tout une place (nettement) plus importante du monde des collectivités territoriales au sein des « organes » du P.U.C.A.
- ✓ Dans ce scénario **S2**, le financement État resterait majoritaire. Peut-on dire qu'il correspond, pour les collectivités territoriales, à un accroissement de leur capacité d'influence sans accroissement correspondant de l'effort financier ?

C - Scénario S3 - Le D.I.F.U .à la française

👉Argumentaire d'appui

A terme n'est-il pas inéluctable que le *savoir* rejoigne le *pouvoir* ? Une réponse positive à cette question ne vaut sans doute pas pour la recherche fondamentale, mais vaut plus pour la recherche que l'on peut qualifier de finalisée ou d'appliquée. En même temps le fait que le lieu principal d'initiative - et de financement ! - de la recherche sur et pour les villes soit quelque part dans un organisme relevant du monde des collectivités territoriales n'empêche pas que des coopérations s'établissent avec le niveau national, comme tel est le cas en Allemagne⁵². Soit une espèce de centralisation à rebours correspondant au renversement de la pyramide du *pouvoir* déjà évoqué.

Evidemment un dernier élément argumentaire est celui de la plus grande facilité, dans cette configuration, à associer production de recherche et centre de ressources au profit des collectivités locales notamment dans les aspects diffusion-valorisation-formation.

🏠Contenu du scénario

- ✓ À terme, quand les villes auront passé cette phase d'adolescence qui est encore la leur, elles s'organiseront elles-mêmes pour mettre sur pied un organisme d'incitation, de soutien et de valorisation de Recherche sur et pour les villes.
- ✓ Le financement est alors majoritairement en provenance d'elles-mêmes et aussi par les recettes des services rendus (publications, sites Internet, manifestations).
- ✓ L'État serait présent dans les organes du D.I.F.U. à la française mais de manière minoritaire, comme le serait son apport financier.
- ✓ Serait également présent le monde académique.

POST FACE DE LA PARTIE 2

Le scénario **S1** a ses partisans, mais en moins grand nombre que le scénario **S2**.

Le scénario **S3** est évoqué minoritairement ou pour certains comme la suite - après-demain - du scénario **S1**.

⁵² *Deutsches Institut für Urbanistik*, organisme des collectivités territoriales pour la recherche sur les villes.cf. à ce propos le n° 62 de 2001, publié par le centre de prospective et de veille scientifique de la D.R.A.S.T.

ANNEXE 1 - NOM ET QUALITES DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RENCONTRÉES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	NOMS	QUALITES		
		Dir A-U ou équivalent	Direction Générale	Elus
AMIENS	Mme FILDERMAN	x		
BORDEAUX (Ville)	Mme LARRUE-CHARLU		x	
<i>BORDEAUX C.U</i>	<i>Mr LORJEOUX</i> Mr BERGERON	x	x	
BREST	Mr WEIL	Ex directeur de l'Agence d'Urbanisme		
CHAMPIGNY/ MARNE	Mme DESSANE	x		
LYON C.U	Mr LUSSON	x		
MASSY	Mme LAFEUILLE	x		
MONTPELLIER CA	Mr ROSSIGNOL	x		
NANTERRE	Mr ELGHOZI			x (adjoint)
NANTES Communauté Urbaine	Mr WEBER		x	
PERPIGNAN	Mme CASGHA	x		
PESSAC	Mr LEMIERE Mr MENARD	x	x	
POITIERS C.A	Mr ROYOUX et 2 collaborateurs		x	
RENNES C.A	Mr CHAPUIS			x (vice-présidente)
SAINT-DENIS	Mr PAILLARD			x (maire)
SAINT-DENIS HABITAT	Mme MARCHAND Mme VAUVRAY Mme COCHARD	x x x		
SOTTEVILLE-LES ROUEN	Mr AUVRAY	x		

PRESENTATION DU PREBAT

Un programme de recherche et d'expérimentation sur la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment : le PREBAT

Le bâtiment face à un défi majeur

Le secteur du bâtiment représente 46% de la consommation finale d'énergie et 25% des émissions de gaz à effet de serre. Il est, après le secteur des transports, la deuxième cible identifiée dans le « Plan Climat » de la lutte contre le gaspillage énergétique et l'effet de serre

Le Plan Climat

En assignant au secteur du bâtiment la tâche de ramener d'ici 2010 ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, et de diviser par quatre les émissions dans les bâtiments neufs à l'horizon 2050, le Plan Climat -juin 2004- a fixé des objectifs à la hauteur du défi que représente le changement climatique de la planète.

Au delà de la mise en place de nouvelles mesures réglementaires - réglementation thermique-, du déploiement de politiques d'information de sensibilisation ou de formation des acteurs et des usagers du secteur du bâtiment, et d'incitation financière, les avancées passent aussi par un effort important, durable et finalisé de recherche, d'expérimentation et la diffusion de solutions nouvelles améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments neufs et existants, résidentiels comme tertiaire. C'est la mission du programme de Recherche sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT),

Le PREBAT-un programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment

Les finalités du PREBAT sont de développer la recherche, le transfert des technologies et l'expérimentation selon les axes stratégiques suivants :

1. La modernisation durable des bâtiments existants.

L'objectif de recherche et de développement poursuivi est d'obtenir, à l'horizon 2015-2020, dans des conditions techniques, économiques et sociales acceptables, des solutions techniques permettant la rénovation banalisée de bâtiments avec une performance énergétique aussi proche que possible de celle des bâtiments neufs.

2. La préfiguration des bâtiments neufs de demain.

L'objectif de recherche et de développement poursuivi est de permettre à l'horizon 2015- 2020 la construction banalisée de bâtiments de tous types très performants au plan énergétique.

3. Les bâtiments à énergie positive.

L'objectif de recherche et de développement poursuivi est de pouvoir construire et rénover dès que possible une part importante des bâtiments pouvant fournir plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Une part significative des bâtiments réhabilités devra pouvoir bénéficier des méthodes et des techniques mises au point.

Pour atteindre ces objectifs, les travaux portent sur :

- ⇒ une analyse des conditions de transposition en France des solutions techniques ou organisationnelles de bâtiments très peu consommateurs à l'étranger.

- ⇒ la R&D sur les composants et les équipements. Les thèmes prioritaires identifiés à ce jour concernent essentiellement l'enveloppe des bâtiments (super isolation, transferts d'air, ventilation et pont thermiques, enveloppe à propriétés variables, stockage énergétique par inertie thermique, pompes à chaleur, et l'intégration des énergies renouvelables). L'intégration des énergies renouvelables fera l'objet d'une attention toute particulière,
- ⇒ la R&D sur l'optimisation de la ventilation entre consommation énergétique, qualité de l'air intérieur et effet sur la santé.
- ⇒ la R&D de solution d'optimisation (outils de simulations) et de gestion globale du bâtiment.
- ⇒ la réalisation de bâtiments démonstrateurs (neufs et existants). Des opérations de démonstration permettront d'éprouver les innovations développées en phase recherche, dans le neuf, mais surtout dans l'existant où l'enjeu de maîtrise énergétique est encore plus crucial pour parvenir aux objectifs visés.
- ⇒ l'accompagnement socio-économique et la valorisation.

Etat d'avancement

1- Mise en place

Un protocole définissant les modalités de fonctionnement des instances chargées de la mise en œuvre du PREBAT est prêt. Il associe des ministères - logement, recherche, équipement, écologie, industrie - et des agences - ADEME, OSEO Anvar, ANR, ANAH, ANRU. Il définit le périmètre du programme : logements individuels et collectifs, bâtiments tertiaires et industriels, bâtiments et équipements publics.

Le pilotage de l'ensemble du programme est assuré par une instance regroupant les signataires du protocole.

Un comité stratégique et d'animation, dont font notamment partie les présidents des groupes thématiques, définit la stratégie du programme, assure une fonction transversale sur les sujets communs et coordonne les comités thématiques.

Les comités thématiques, au nombre de 4, sont mis en place pour proposer et suivre les recherches/expérimentations sur les volets technologies, bâtiments existants, bâtiments neufs et socio-économie.

Tous les groupes sont dotés d'un président et d'un secrétariat, coordonné par un secrétariat permanent placé au PUCA.

2- Les premiers résultats

Une étude de « benchmarking » européen est lancée depuis juin 2005 par le CSTB financée par l'ADEME et le PUCA. Elle consiste à analyser les techniques employées en Europe et d'analyser leur transposabilité en France. Les premiers résultats seront produits à la mi 2006. Par la suite une veille des pratiques et un observatoire sont prévus.

Deux premières consultations de recherche dans le cadre du PREBAT ont été lancées en mai 2005.

La première porte sur le volet "technologie" du PREBAT (79 propositions de recherche, volume prévisionnel total de travaux de 37,7 M€, aide demandée 17,8 M€). Un budget de l'ordre de 6 M€ est prévu entre l'ADEME (3 M€) et l'ANR (3 M€).

A cela, viendront s'ajouter les aides de OSEO anvar sur des projets présentés par des PME, selon son mode habituel d'intervention.

La seconde porte sur l'accompagnement "socio-économique" du PREBAT [(acceptabilité de solutions, freins réglementaires et juridiques, etc...), (35 propositions de recherche, volume total des travaux 7,7 M€, demande d'aide 4,2 M€)]. Un budget, ADEME sur 2005, de 1,6 à 1 M€ est prévu, accompagné d'un budget PUCA d'environ 450K€.

Les cahiers des charges des consultations 2006 sont en cours de préparation par les groupes bâtiments neufs et bâtiments existants qui ont commencés à se réunir.

Il importe de souligner que l'ANAH et l'ANRU interviendront sur le financement des travaux de réalisation de ces bâtiments (horizon 2007-2008) et des partenariats avec des promoteurs-constructeurs seront recherchés pour le financement des bâtiments du tertiaire.

Les premières demandes d'accompagnement des recherches innovations et expérimentations en bottom up arrivent au PUCA.

Annexe - Le PREBAT en quelques items

- le PREBAT est un programme national pluriannuel ;
- engageant un budget annuel évalué en année pleine (2007 et au-delà) à 15 M€ ;
- mis en place à partir de 2005 pour une durée minimale de cinq ans et ayant vocation à être prolongé après évaluation ;
- tenant compte des enseignements de l'appel à propositions "Préparer le bâtiment à l'horizon 2010" lancé chaque année de 2002 à 2005 par l'ADEME et le PUCA et du programme "Bâtiment du futur" conduit par le PUCA ;
- cohérent avec les engagements pris par le gouvernement en matière de recherche (programmes prioritaires de recherche, fondations de recherche...), de développement durable (stratégie nationale, facteur 4, plan climat 2004...) et d'évolutions sociales (plan de cohésion social, rénovation urbaine, amélioration de l'habitat...) ;
- cohérent avec les actions de R & D des autres organisations publiques ou privées mettant en œuvre des moyens de recherches significatif dans le secteur du bâtiment (ADEME, PUCA, CSTB, Fondation Bâtiment - Energie, grands groupes...) ;
- cohérent avec les grands programmes de R & D en Europe (Appel à projets "Ecobâtiments à hautes performances, 7^{ème} PCRD plate-forme technologique dans le domaine de la construction, ERANET, ERABUILD...) et avec les programmes de collaboration mis en place par les pays industrialisés (programmes de l'AIE sur l'URE, la MDE et les EnR dans les bâtiments...) ;
- s'évaluant et redéfinissant périodiquement ses actions ;
- visant à préparer les exigences énergétiques réglementaires futures imposées aux bâtiment neufs et existants en favorisant l'établissement d'un cercle vertueux : réglementations - R, D & D - réglementations ;
- démultipliant ses actions par la communication et par la valorisation des résultats obtenus

NOTE SUR EUROPAN-FRANCE
ELEMENTS DE BILAN ET PERSPECTIVES

NOTE RELATIVE A EUROSPAN-FRANCE⁵³

Eléments de bilan et perspectives

Florence Contenay
7 Décembre 2005

⁵³ On parle d'Europaspan-France pour désigner la participation française au programme européen Europaspan telle qu'elle est assurée par une équipe et dans le cadre du GIP-EPAU

Cette note répond à une demande de la DGUHC et du PUCA qui souhaitent expliciter et préciser les propos du rapport du CGPC sur European et notamment la préconisation relative à une évaluation globale de ce programme, tant en ce qui concerne les contenus que sur ses modalités d'organisation.

Une telle évaluation est d'ailleurs envisagée par les responsables de l'équipe European-France du moins pour la contribution française. Sans doute pourrait-on aller plus avant afin de disposer d'une vue d'ensemble des programmes European en Europe. Mais, et c'est l'objectif de la présente note qui s'inscrit dans le cadre du rapport du CGPC sur les orientations du PUCA, il convient de se concentrer sur les questions que pose ce programme bien particulier, européen, entre recherche et expérimentation, entre architecture et urbanisme, entre acteurs publics, chercheurs et praticiens et dont la complexité affecte la compréhension et la lisibilité.

Depuis son origine, des évaluations nombreuses et de qualité ont été réalisées, du moins pour European France ; elles ont conduit à la formulation de propositions souvent concrètes ; ces évaluations restent pertinentes ; elles ont eu, en particulier, le mérite d'appeler l'attention sur les difficultés et les risques de dérive qui pouvaient dénaturer les objectifs d'origine ou biaiser les interprétations qui pouvaient en être faites. D'entrée de jeu, il est important de souligner que ces risques ont été largement maîtrisés même si les recommandations successives n'ont pas toujours été totalement suivies d'effet.

Dans la première partie de la note, ces appréciations et ces propositions seront sommairement rappelées. Elles conduiront dans une seconde partie à tenter de centrer le débat sur deux questions importantes et évoquées de manière convergentes dans les évaluations : la question des relations entre recherche, problématiques et thèmes des concours, d'une part, la question qui nous semble centrale des réalisations, c'est-à-dire des relations à l'expérimentation, d'autre part. Enfin, une troisième partie esquissera des pistes de réflexion en terme d'orientation et d'organisation.

Mais avant même d'aborder ces différents points, il convient de faire trois remarques préliminaires :

1) Tout d'abord, il faut insister sur les caractéristiques exceptionnelles du programme European quant à sa durée dans la continuité (18 ans et 8 sessions), son ampleur et son impact : une vingtaine de pays, plus de 300 villes et de maîtres d'ouvrage, plus de 15 000 équipes de jeunes architectes⁵⁴ (ce qui représente environ 40 000 architectes individuels) y ont participé depuis le début. Peu de programmes européens peuvent rivaliser avec European qui a su surmonter les crises institutionnelles et les aléas des financements publics. Si la France a été à l'origine du programme conçu au départ comme un élargissement européen du PAN, European a rapidement pris son autonomie et sa personnalité réellement européenne dans le cadre de l'association européenne pour la réalisation d'European (ARE) regroupant les structures nationales partenaires (le plus souvent elles-mêmes des associations), présidée par Madame Yvette Jaggi, de nationalité helvétique, ancien maire de Lausanne et dont le secrétariat général est toujours installé en France sous la responsabilité de Didier Rebois.

2) Il s'agit ici de traiter plus particulièrement d'European France qui a la double appartenance : au programme European Europe au même titre que les autres organisations nationales et au PUCA programme interministériel de recherche et d'expérimentation rattaché au ministère de l'équipement. Ce positionnement constitue une particularité par rapport aux autres pays ; il ne devrait pas être source d'ambiguïté même si l'individualisation d'European France dans le cadre d'un GIP exprime, au-delà des facilités de gestion, une autonomie relative. Toutefois cette situation mérite une clarification, notamment dans la mesure où elle est étroitement liée à l'avenir du PUCA lui-même dans ses orientations et ses structures.

3) Par ailleurs, il convient d'insister fortement sur l'excellence et la persévérance de la toute petite équipe⁵⁵ d'European France qui fait preuve depuis l'origine de compétence, de savoir-faire et de résistance aux aléas de toutes sortes qu'elle rencontre dans l'accomplissement de sa mission.

⁵⁴ de plus en plus en constituant des équipes multinationales

⁵⁵ Anne Vigne, Alain Coquet, Stéphanie de Montgolfier, conseiller scientifique Danièle Valabrègue

Cette note a pu bénéficier des apports essentiels de cette équipe comme de ceux que Didier Rebois ont bien voulu consacrer à ce travail un temps précieux. Qu'ils en soient vivement et chaleureusement remerciés.

I. DES ÉVALUATIONS QUI QUESTIONNENT

On rappellera schématiquement les évaluations d'European France, par ordre chronologique. Il est intéressant de signaler que la plupart d'entre elles concernent les dix premières années et qu'elles ne sont pas actualisées à partir de la 5^{ème} session, sauf pour l'évaluation du conseil scientifique de 2001 mais qui est plus une appréciation qu'une véritable évaluation.

évaluation de Robert Prost juin 1997⁵⁶

Cette évaluation porte sur les quatre premières sessions ; elle met en lumière la double vocation d'European : concours d'architecture et réflexion à l'échelle européenne sur le logement, l'architecture et plus largement sur les villes, toutes deux dans la dimension européenne. Cette évaluation, confiée à un chercheur, familier du PUCA et d'European, a le grand mérite d'anticiper sur les questions que va poser European et de cibler ses propositions sur des mesures qui semblent aujourd'hui tout à fait actuelles.

Robert Prost constate que « les thématiques et les problématiques se sont considérablement élargies et approfondies, mais les jeunes professionnels n'y prennent pas suffisamment appui et les acteurs urbains ne se sentent pas toujours concernés par ces réflexions » ; « l'exigence de compétences diversifiées et adaptées aux enjeux urbains reste beaucoup trop timide », « l'ouverture européenne reste trop faible ». Ces appréciations portées sur les quatre premières sessions seraient évidemment à nuancer par rapport aux évolutions des sessions suivantes.

Robert Prost formule plusieurs propositions de nature à améliorer l'implication des villes à tous les stades du concours, la diversification de la composition des équipes avec une exigence systématique de pluridisciplinarité. Il met en lumière une particularité d'European qui est l'articulation fine entre concours de projet et contribution à l'élaboration d'une culture sinon une pensée sur la ville à l'échelle européenne. En effet, il ne faut pas « refermer les activités d'European France sur le concours, en créant un dispositif de réflexion » dans sa spécificité qui est une « réflexion sur la transformation urbaine à l'échelle européenne développée à la fois par des acteurs socio-économiques et par les chercheurs ». Robert Prost appelle à « la création d'un véritable programme de recherche, de recherche/développement et de recherche/action » qui pourrait être articulé s'agissant de la France sur des programmes de recherche existants. De plus, European, outre son rôle de « laboratoire de réflexion et d'expérimentation, pourrait contribuer à la formation continue des professionnels et de certains acteurs urbains ».

document « Propositions et réalisations pour le renouvellement urbain »⁵⁷

Il ne s'agit pas ici d'une évaluation mais d'une rétrospective sur les quatre premières sessions, dans un document, à vocation de communication, lisible par tous et concret, avec des fiches classées par thème sur les projets et les premières réalisations.

Ce bilan rappelle les objectifs initiaux : « European stimule la création architecturale en Europe, en lançant sur des situations urbaines réelles des appels d'idées ouverts aux jeunes concepteurs européens, en animant réflexions et débats sur les nouvelles pratiques de projet avec tous les acteurs de l'architecture et de la ville, en soutenant et en évaluant des réalisations exemplaires ». Cette citation permet de donner un point de départ aux évolutions ultérieures en terme d'élargissement des échelles et des problématiques, de recherche d'ouverture à d'autres disciplines et d'autres professionnels, de développement des ambitions conceptuelles. On va ainsi passer du projet architectural au projet urbain puis aux stratégies territoriales.

évaluation du Plan Construction et Architecture de 1999⁵⁸

⁵⁶ Robert Prost, European France : Bilans et propositions, juin 1997

⁵⁷ Propositions et réalisations pour le renouvellement urbain, 1989/1999, secrétariat European France, Roger Perrinjaquet

⁵⁸ Instance d'évaluation du PUCA, rapport final « Evaluation de l'action du plan construction et architecture, mars 1999

Dans le cadre de l'opération d'évaluation pilotée par René Eladari sur le Plan Architecture et Construction dans son ensemble, associant des chercheurs, des professionnels et des acteurs du domaine extérieurs à l'administration de l'équipement, Europan a fait l'objet d'une analyse approfondie en tant qu'élément central des programmes consacrés à l'architecture.

Pour l'instance d'évaluation, Europan est un programme de recherche et d'expérimentation par le projet dont l'objet s'est élargi du logement à l'habitat comme élément d'une stratégie pour un projet urbain. Europan s'inscrit dans le cadre des autres programmes du plan construction et architecture : Cité-Projet puis Programmer-Concevoir, qui associent recherche et expérimentation dans le champ de l'architecture et de la ville. Europan est également en correspondance avec d'autres programmes européens du PCA : Euroconception et Eurorex.

L'instance souligne la chance dont a bénéficié la France au départ en disposant du PCA ce qui n'était pas le cas dans les autres pays qui ne disposent pas d'une structure publique de recherche et d'expérimentation dans le domaine. L'instance s'interroge sur la faisabilité des réalisations au vu du faible pourcentage de concrétisation des projets ; elle met cette difficulté en relation avec l'inexpérience des équipes et suggère qu'il y ait un Europan Senior.

Compte tenu, par ailleurs du nombre toujours croissant des partenaires en Europe, il lui semble que le soutien de la Commission (effectif lors de la 3^e et 4^e session) devrait être renforcé : « inscrire Europan dans un partenariat de réflexion avec les projets de la Commission européenne, par exemple La Ville de demain » ou le PCRD; « Europan met en œuvre une dynamique européenne qui pose aujourd'hui la question de ses formes de gestion ». Toutefois, il convient de noter les conditions particulières du soutien de la Commission à l'époque, à travers la DG X Culture et communication, qui avait financé les actions de soutien et d'accompagnement comme les forums et les publications mais pas le concours lui-même. Aujourd'hui, la Commission a pour doctrine de ne pas « fidéliser » les réseaux. Toutefois, elle a conservé son patronage au titre de la DG X à Europan, qui a le statut d'ONG. De même, le secrétariat général du Conseil de l'Europe soutient moralement Europan.

Si l'Europe dans ses institutions et ses programmes apparaît à l'instance comme insuffisamment impliquée, le contexte français justifie également pour d'autres raisons des évolutions pour faire une place plus grande aux collectivités territoriales dans les instances, pour ouvrir les expérimentations à d'autres domaines que l'habitat, pour repositionner Europan sur les politiques territoriales.

Ces nouvelles orientations plaident pour une démarche multilatérale et une organisation plus ouverte aux partenaires. Ce souci de l'instance n'est d'ailleurs pas propre à Europan mais il concerne l'organisation d'ensemble du plan construction et architecture. C'est ainsi que l'instance avait étudié pour l'ensemble du Plan construction et architecture un scénario dit de l'interministérialité élargie, regroupant au sein d'un GIP ou d'une agence les principaux partenaires publics, ministères y compris la Ville, les Affaires Sociales, les collectivités territoriales, les réseaux des organismes de recherche des fédérations professionnelles et de l'UNFOHLM (Union sociale pour l'habitat) la FFB etc... Si ce scénario avait été écarté à l'époque au profit du maintien du statu quo, le contexte actuel peut lui redonner un regain d'intérêt.

évaluation du conseil scientifique du PUCA de 2001⁵⁹

Cette évaluation correspond « aux coups de phare » portés par le conseil scientifique du PUCA sur certaines programmes.

Tout d'abord, le conseil scientifique parle d'Europan comme d'une « petite entreprise » voire d'une « entreprise considérable », du fait du nombre des participants, du coût de chaque session (environ 1.150Keuros) et des montants financiers⁶⁰ venant de l'Etat (620Keuros), des collectivités locales (chaque ville cotise pour 50 000 euros) et des inscriptions au concours.

Le conseil scientifique a conscience des difficultés d'appréhension d'Europan, de sa relative opacité qui peut entraîner des réactions de doute ou de soupçon chez ceux qui n'y participent pas à un titre ou à un autre et ne font pas l'effort de rentrer dans le sujet : « Europan qui semble très compliqué et difficile à comprendre de l'extérieur est une opération passionnante pour ceux qui y participent comme candidats ou comme membres des jurys. »

⁵⁹ Plan Urbanisme, Construction, Architecture, Second rapport du conseil scientifique, 30/10/2001

⁶⁰ ces chiffres correspondent au concours proprement dit, ils ne prennent pas en compte l'aide à l'expérimentation

Il souligne les atouts et les faiblesses d'European France :

- les atouts concernent plus les architectes que les autres acteurs : pour eux, European est en quelque sorte un « post-doc », il offre une perspective d'accès à la commande, même s'il n'existe pas réellement de « marché européen de l'architecture » ; c'est également le moyen de susciter des échanges au niveau européen et de brasser des idées ; mais c'est aussi, même si cela n'est pas facile à mesurer, le moyen pour des villes innovantes de se donner le temps et les moyens d'études de leurs ambitions ;
- les faiblesses découlent largement de la polarisation sur les architectes qui fait obstacle à une plus large diffusion d'European auprès des partenaires mais également des relations avec la recherche :

la diffusion est limitée par la nature et la qualité des documents rendus difficilement compréhensibles pour autres que les architectes ; or l'enjeu est bien d'accroître la diffusion au-delà de la profession notamment auprès des villes et des maîtres d'ouvrage ;

les projets sont le plus souvent mono disciplinaires alors même que l'élargissement des thèmes et des échelles à des problématiques urbaines complexes, stratégiques, à long terme et sur des territoires composites nécessiterait l'intervention d'autres disciplines : urbanisme, sociologie, écologie etc... Cette fermeture est probablement un facteur aggravant des limites de la diffusion ;

l'articulation d'European à la recherche est insuffisante, « on ne passe pas directement de la logique de projet à la logique de la recherche », les thèmes ne constituent pas une problématique ; en revanche, le « corpus » constitué par les projets offre des questionnements à la recherche, il s'agit de « greffer de vraies recherches sur la plate-forme fournie par European »

Le conseil scientifique fait des propositions pour remédier à ces faiblesses :

une ouverture pluridisciplinaire tout en restant un concours d'architectes-urbanistes ;

une diffusion en direction du grand public et des élus locaux via les DDE et les architectes conseils, l'Ordre des architectes etc... avec une exposition itinérante ;

un séminaire pluridisciplinaire de recherche pour réinsérer les chercheurs dans le dispositif

les réponses de l'équipe d'European France au conseil scientifique en 2005

L'équipe d'European France souhaite poursuivre l'évaluation et répond aux critiques et aux propositions du conseil scientifique notamment en ce qui concerne les relations avec la recherche, la diffusion et la pluridisciplinarité. L'équipe d'European associe étroitement ses propositions en matière d'évaluation et des propositions plus opérationnelles pour améliorer dans le court terme le fonctionnement du programme.

Une proposition de poursuite de l'évaluation⁶¹ est envisagée en continuité avec l'évaluation établie en 1997 par Robert Prost et en vue de mieux articuler European avec la recherche et l'expérimentation :

- actualisation de l'évaluation de Robert Prost pour les sessions de 5 à 7
- enquête en cours faite Jean-Louis Violeau, sociologue, sur « Une génération d'architectes primés par European » sera poursuivie en mettant l'accent sur les parcours professionnels des architectes ; de plus, elle permettra de disposer sur longue période du « corpus » des architectes European ; en effet, être primé à European constitue pour les jeunes architectes un label et un préjugé favorable pour l'accès à la commande, en particulier pour des projets de l'échelle « urbano-architecturale »
- bilan des 18 ans d'European avec des chercheurs et des journalistes, d'une part, sur les thèmes, les sites et les projets, « European comme école d'un véritable professionnalisme par rapport aux projets complexes » et,

⁶¹ Note de travail en date du 26/08/05, Anne Vigne

d'autre part, sur les réalisations, « European comme démarche de projet qualitatif, la dimension innovante d'un fragment urbain »

Les relations avec la recherche sont prises en compte par l'équipe d'European France, notamment à deux niveaux :

- des analyses critiques post-concours⁶² sur l'adéquation entre les thématiques et les projets, par exemple pour la 7^{ème} session des analyses transversales thématiques sur les rapports des concepteurs avec la nature et l'environnement, les commandes des villes et les réponses des architectes, les modes de conception et les références des architectes ; au-delà de leur objet, ces analyses critiques sont précieuses pour mettre en évidence l'écart qu'il peut y avoir entre les thèmes des sessions, issues en principe de problématiques de recherche et leur perception par les candidats au concours ; elles pourraient utilement être traduites en questionnements de recherche
- des programmes de recherche en appui d'European dans le cadre du GIP-EPAU, avec la plate-forme d'observation des projets et des stratégies urbaines (POPSU) comme source d'alimentation des thématiques à partir de l'observation des pratiques d'un échantillon de villes ;

En ce qui concerne la diffusion, les efforts déjà entrepris à l'initiative de l'équipe se sont renforcés par la mise en place d'un site Internet www.european-france.org et de la diffusion de CD-ROM. Des initiatives originales sont par ailleurs engagées ou étudiées :

- développement de la diffusion d'European 6 avec les CAUE et les maisons de l'architecture pour monter des expositions dans les villes concernées ; pour European 8, exposition itinérante avec la Cité de l'architecture et du patrimoine ; certes, ces propositions sont tributaires des financements mobilisables mais elles sont très intéressantes dans la mesure où elles répondent à la nécessité de rendre la diffusion partenariale pour atteindre les cibles visées au-delà des initiés et de démultiplier les lieux de présence d'European dans les régions et sur les réseaux non professionnels ;
- élaboration d'une banque de données intitulée Bibliothèque de projet permettant la capitalisation des projets et sa mise en réseau notamment avec les écoles d'architecture ; cet outil qui vise à la fois la capitalisation et la diffusion est un élément fort de la notoriété d'European et son inscription dans le système de références des projets ; l'ancrage sur le programme européen GAUDI pourra accentuer son rayonnement européen
- constitution d'une base de données documentaires⁶³ sur l'ensemble des sessions d'European concernant la participation française ; cet archivage exhaustif servira pour le bilan des 18 ans d'European France

En ce qui concerne la recherche de pluridisciplinarité, des efforts ont été entrepris pour encourager la constitution d'équipes mixtes : architecture, urbanisme, paysage, art, ingénierie etc...avec un succès mitigé au niveau des projets, de manière plus marquée pour les réalisations où les architectes s'associent volontiers avec des paysagistes et des environnementalistes dans la mesure où les maîtres d'ouvrage demandent une maîtrise d'œuvre complète. On reviendra, à propos de l'expérimentation, sur la question de la pluridisciplinarité qui constitue une difficulté structurelle d'European, du moins pour nos pratiques françaises du projet urbain. En particulier lors du passage du projet à la réalisation, il est significatif que les encouragements dispensés aux lauréats pour s'adjoindre des compétences complémentaires figurent au titre des mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'équipe d'European ; cela semble-t-il ne va pas de soi.

De ce rappel rapide des évaluations dont on peut apprécier la convergence et la récurrence mais qui ne semblent pas vraiment avoir toutes été prises en considération, on peut tirer un constat et des questions qui feront l'objet de la partie suivante :

- le « poids » et l'ancienneté d'European, sa notoriété dans les différents pays d'Europe concernés, l'image favorable dont bénéficie la France qui en a eu l'initiative

⁶² European 7, analyses de la 7^{ème} session en France, juin 2005

⁶³ cette base de données est établie par une équipe de l'Université de Montréal dirigée par Jean-Pierre Chupin, à partir de l'expérience de la base de données des concours canadiens canadiens

- des questions sinon des contradictions entre les objectifs et les processus : un concours à dominante architecturale pour résoudre des questions de stratégie urbaine, une césure entre le concours d'idées et les expérimentations, des moyens qui ne sont pas à la hauteur des ambitions, du moins pour European France
- plus précisément, le concours s'adresse à de jeunes architectes dont les motivations sont prioritairement la notoriété et à l'accès à la commande, alors que les thèmes nécessiteraient une réponse pluridisciplinaire ; en revanche, si l'on peut regretter l'insuffisance de pluridisciplinarité, European contribue à l'émergence d'une communauté européenne des jeunes architectes qui auront appris à travailler ensemble, échangeant cultures et pratiques, appelés à concevoir des projets dans d'autres contextes nationaux⁶⁴ ;
- la présence de la recherche n'est pas appréhendable à première vue ; en effet, les chercheurs sont en amont de la définition des thèmes qui, on le rappelle, sont définis au niveau européen ; l'impact des recherches du PUCA est donc indirect, il mériterait une analyse fine mettant en relation les problématiques de la recherche qui constituent l'apport réel de la recherche française au programme européen ; de même, l'articulation entre la POPSU, en tant que force de proposition et d'autres programmes du PUCA n'est pas claire, du moins à ce stade d'avancement de la POPSU ; cette situation est en elle-même facteur d'incompréhension pour certains qui voient dans l'existence du GIP-EPAU une distanciation par rapport au PUCA ; on verra plus loin comment les thématiques d'European sont alimentées au niveau européen par des chercheurs, des experts et des professionnels dans un processus qui est différent de celui plus courant au PUCA de filiation et de chaînage entre recherche et expérimentation ;
- toutefois, en terme d'expérimentation, European est l'un des rares programmes d'importance dans le domaine de l'architecture y compris projet urbain et paysage même si c'est au prix de difficultés énormes et de contorsions (changement de site, de programme, dialogue improbable avec les acteurs administratifs et de financiers du terrain...) ; les acteurs que sont les villes et les maîtres d'ouvrage expriment leur intérêt pour l'originalité d'European qui leur procure l'occasion de la réflexion et de la concertation sans les contraintes habituelles de procédure et de délai.

II. EUROSPAN ENTRE RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION

Thèmes et problématiques, liens avec la recherche et les idées

Rappelons tout d'abord que les thèmes sont définis par le conseil scientifique européen après consultation des pays membres de l'ARE (association européenne pour la réalisation d'European). Si European France n'a pas d'autonomie dans le choix des thèmes, il est depuis le début une force de proposition étayée par les acquis de la recherche du PUCA. Les thèmes ont progressivement glissé d'échelle et de problématique. Depuis la 4^{ème} session en tout cas, on est passé de l'échelle du projet architectural, du logement et de l'habitat aux échelles du projet urbain puis des stratégies urbaines (du design au planing en quelque sorte). Le comité scientifique européen comprend dix membres dont deux français, en particulier Bernard Reichen⁶⁵, également membre du comité français d'European. C'est au sein du comité scientifique européen que s'est élaborée la notion de l'échelle « urbano-architecturale ».

Les thèmes des 8 sessions très schématiquement rappelés :

European 1 (89-90) : modes de vie et architecture du logement

European 2 (90-91) : habiter la ville, requalification des sites urbains, avec des sous-thèmes habitat et modes de vie, logement, quartiers, services ; dynamiques et formes urbaines, temporalités ; polyfonctionnalité ; stratégies opérationnelles et participation des citoyens

European 3 (92-94) : chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat
Croisement entre 1 et 2

⁶⁴ 45% des concurrents répondent en dehors de leur pays ; pour European 8, 1/3 des concurrents français répondent à l'étranger et 25% d'étrangers répondent sur un site français

⁶⁵ Grand Prix national de l'urbanisme 2005

Europan 4 (94-96) : Construire la ville sur la ville, transformations de sites urbains contemporains ; passer du projet objet au projet processus ; la question centrale est la suivante : « Comment construire les espaces contemporains des villes européennes sur les traces de la ville moderne mais éclatée, léguée par le 20^{ème} siècle ? », il s'agit de se situer, transformer, hériter, se relier

Europan 5 (97-200) : Les nouveaux paysages urbains, déplacement et mobilité ; sont visés les délaissés urbains et les réseaux déstructurants, les laissés pour compte de l'urbanisation ; il s'agit d'inventer de nouvelles formes de paysage urbain et de gérer la complexité

Europan 6 (2000-2002) : Entre villes, dynamiques architecturales et urbanité nouvelle ; cela concerne des morceaux de villes à vocation stratégique, le « puzzle » contemporain » ; il ne s'agit plus ici de réparer mais de s'appuyer sur des projets forts dans leur contenu programmatique pour entraîner une stratégie de développement économique et social dans des domaines ciblés : culture, tourisme, télétravail...et en valorisant l'habitat et les réseaux urbains

Europan 7 (2003-2004) : Challenge sub-urbain, intensités et diversités résidentielles ; thème de l'étalement urbain et de la fragmentation auxquels il s'agit d'apporter une alternative créative et innovante par rapport à la ville constituée. Trois sous-thèmes sont proposés : diversités résidentielles, intensités urbaines et processus durables.

Europan 8 (2005) : Urbanité européenne et projets stratégiques avec les sous-thèmes : construire avec la nature, produire du nouveau, recycler le tissu, urbaniser les infrastructures, rénover pour quels habitants ? « La question stratégique n'est pas de savoir quelle ville européenne nous voulons perpétuer mais quelle ville européenne nous voulons pour le futur ».

Europan vise l'interface entre projet urbain et projet architectural, entre planification urbaine et construction de bâtiments.

Les thématiques se sont ainsi élargies de la question de l'habitat à la question de l'interface entre architecture et urbanisme (projet urbain) définissant une échelle spécifique que l'on a appelé « urbano-architecturale ». On peut estimer que cette évolution thématique a fait le succès d'Europan en ouvrant à des problématiques urbaines de nature à mobiliser les villes et les aménageurs en répondant à leurs préoccupations.

Ces thèmes, qui ne sont pas directement formulés sous la forme de problématiques de recherche, ce qui est parfaitement légitime et compréhensible s'agissant d'un concours de projet, appellent quatre remarques :

- il est malaisé d'établir, du moins pour Europan France, la filiation entre les programmes de recherche du PUCA, l'élaboration de problématiques visant à ouvrir un champ d'expérimentation et l'appel à idées sur des thèmes qui ne sont formulés ni en terme de questionnement de recherche mais qui toutefois y renvoient (par exemple pour la 7^{ème} session) ni véritablement en terme de programme de concours puisque, comme on le verra à propos de l'expérimentation, les thèmes ne constituent pas des programmes ;
- Europan renouvelle la question des relations entre la recherche et l'expérimentation qui étaient très claires et très directes à l'époque des PAN, où dans le cadre de la politique nationale du logement et des aides à l'expérimentation, le chaînage entre les concours PAN, les REX et la mobilisation de financements spécifiques était relativement simple. L'éclatement du champ architecture dans les programmes du PUCA, dont se fait écho le rapport du CGPC renforce cette impression qui n'est pas uniquement le résultat d'un effet optique. Or, Europan est une occasion rare de « recherche action » véritablement expérimentale, nourrie de la recherche et en retour alimentant la recherche. Il est souhaitable que les apports de la recherche puissent contribuer de manière plus déterminante au choix et à la problématisation des thèmes d'Europan et, réciproquement, que les acquis d'Europan constituent pour les orientations de la recherche du PUCA un matériau privilégié dans la mesure où il renvoie à une confrontation entre les idées et le terrain, les décideurs et les professionnels ;
- Europan est un programme d'expérimentation « urbano-architecturale », support d'une réflexion sur les évolutions urbaines des villes européennes qui se nourrit des forums et débats organisés avec la participation d'experts et de chercheurs et, en ce sens, il contribue à l'émergence d'une culture urbaine européenne commune marquée par une certaine conception de la ville moderne du 20^{ème} siècle qu'il s'agit à la fois de reconnaître comme patrimoine mais aussi et surtout qu'il faut réparer ; il témoigne d'une convergence des préoccupations des politiques publiques conduites par les villes quel que soit les

spécificités du contexte institutionnel, marqué diversement par l'implication des Etats et du secteur privé ; il serait d'ailleurs tout à fait intéressant de creuser cette question à partir des travaux menés dans les réseaux européens (cf.infra URBAN et URBACT) mais également en mettant en lumière l'influence de certains courants de la pensée urbaine tels que ceux dont est, notamment, porteur Bernard Reichen, conseiller scientifique d'Europan au niveau européen ; les deux jours du PUCA ont permis de donner des aperçus très riches sur les convergences et les particularisme de la recherche urbaine en Europe qui sont de nature à nourrir une telle réflexion ;

- les propositions des candidats du fait de la prévalence de l'image recèlent une « dimension cachée » plus ou moins commune aux jeunes architectes européens qui a tendance à masquer les idées derrière d'autres discours ; il s'agit de ce Jean-Didier Laforgue⁶⁶ appelle « l'inside » les référents cachés des projets et des courants en vogue chez les jeunes architectes qu'ils relèvent d'une pensée urbaine consensuelle en France qui est le fait des Grands Prix de l'urbanisme et des ateliers du projet urbain ou d'une pensée plus engagée dans la négation du contexte très prisée dans les écoles d'architecture et les revues ; l'auteur de ce rapport suggère, du moins implicitement que les « modes » en terme de projet l'emporte parfois sur la pensée en en terme de démarche d'urbanisme. Toutefois, cette impression devrait être tempérée à l'échelle européenne par la prise en compte d'une culture émergente du projet urbain en Europe, à l'image des jeunes professionnels espagnols⁶⁷.

L'expérimentation

Une question récurrente porte sur le faible nombre de réalisations par rapport aux projets primés ; or les réalisations, la phase expérimentale du concours est essentielle pour la cohérence du programme qui reste dans la logique des PAN et celle de la recherche appliquée, recherche/action, recherche expérimentale. Le risque serait sinon de réduire Europan à un concours d'idées de type académique. Il convient toutefois de préciser que si le taux de réalisation est globalement faible en Europe (pour les 7 premières sessions, de l'ordre du tiers), il est supérieur à 50% pour la France et sans doute plus élevé si l'on compte, outre les réalisations, les études urbaines et les projets urbains qui n'impliquent pas de constructions.

Or, il n'y a qu'exceptionnellement un passage direct entre le projet du concours et la réalisation, ce qui est parfaitement compréhensible compte tenu des écarts méthodologiques entre les conditions du concours et les contraintes de toute nature de la réalisation. Entre ces deux phases, il existe un passage quasi obligé par une phase d'étude. Celle-ci doit être considérée comme un élément essentiel du programme Europan ; elle doit être plus visible et plus valorisée. En effet, « L'objectif d'Europan est de permettre aux équipes primées de transposer les idées développées pour le concours dans la réalité. Le passage à la réalisation expérimentale s'effectue dans la plupart des cas par l'intermédiaire d'une première commande d'étude urbaine ou de faisabilité urbaine et architecturale. »⁶⁸

Si l'on s'en tient à une vision simplificatrice, il y a un défi sinon une contradiction inhérente à Europan, qui consiste à demander à des architectes de fournir des idées innovantes pour répondre à des sujets complexes d'urbanisme, sans en avoir le plus souvent toutes les compétences, et à attendre de villes et de maîtres d'ouvrage de leur confier la réalisation de quartiers situés dans des espaces à problèmes.

Ce défi se joue dans les rapports entre les acteurs bien plus que dans les choix des jurys. « Le défi des concours Europan réside dans leur caractère paradoxal : promouvoir des concepts innovants participant d'un débat européen sur le futur des villes européennes et, en parallèle, réaliser des projets dans des sites spécifiques proposés par des villes ou des aménageurs urbains... Dans la majorité des cas la réalisation n'est pas la simple concrétisation du projet initial mais le résultat de la confrontation de l'idée primée avec d'autres points de vue, ceux des acteurs et des producteurs responsables de la transformation d'une situation... Dès lors que le 'cahier des charges' est négocié et clairement

⁶⁶ Europan 7, analyse de la 7^{ème} session en France : Les outils de conception de l'architecte : culture, image, analyse, création... L'existence d'un projet latent ou inside

⁶⁷ Didier Rebois : « Europan produit une culture propre du projet urbano-architectural qui produit de nouveaux courants, comme par exemple à l'école d'architecture de Madrid

⁶⁸ Europan 8, lancement en France, dossier de presse, 6/04/05

précisé entre les partenaires, qu'il permet des adaptations en cours de route sans déficit majeur sur l'essentiel, alors les chances d'aboutir à une réalisation cohérente et innovantes sont beaucoup plus grandes...

Le projet négocié peut être entendu comme un système ouvert qui, autour d'idées fortes, intègre des points de vue multiples des acteurs, gère sur la durée des complexités programmatiques, connecte des échelles différentes entre niveau urbain et architecture, ouvre des marges d'appropriation pour le citoyen »⁶⁹.

Afin d'aider les lauréats dans ce processus de maturation, d'adaptation et de négociation, European France a mis en place un dispositif original d'accompagnement du projet à la réalisation dont il convient de rappeler le contenu tel qu'il est exposé dans la note d'Alain Coquet de juin 2005⁷⁰. Il consiste en trois éléments :

- « En proposant un site comme support à la réflexion des jeunes architectes européens, nous nous engageons dans une dynamique d'innovation qui, à partir des idées primées, devra aboutir à un processus expérimental d'étude et de réalisation d'un projet. », engagement de passer commande d'une étude urbanistique et de favoriser l'attribution d'une réalisation construite dans le cadre d'un processus expérimental...accepter l'aide et la médiation d'un délégué d'European⁷¹
- assistance aux villes et aux maîtres d'ouvrage pour la mise en place des processus, le montage des études et la mobilisation éventuelle de co-financements de l'Etat
- assistance aux jeunes concepteurs qu'elle accompagne et conseille dans les négociations
- médiation entre les différents acteurs et expertise en cas de difficultés

Comme le passage direct du concours à la réalisation est exceptionnel, le processus se déroule généralement en trois temps dont le concours ne constitue que la première phase :

- concours avec ses aspects recherche, idées et concepts innovants
- étude de faisabilité urbaine et architecturale, comparable à une étude de définition, négociation et adaptation, dialogue avec les villes...
- réalisation

La phase d'études est très importante pour le passage à l'opérationnel. Elle comprend deux volets :

- volet urbain, notamment concertation publique et inscription du projet dans les documents d'urbanisme
- volet de faisabilité architecturale sur un vrai programme en associant les maîtres d'ouvrage opérationnels

C'est lors de la phase d'études que sont recherchés des financements : co-financement de l'Etat au titre du département Ville et architecture du PUCA et co-financements des collectivités territoriales du moins pour ce qui concerne les études.

C'est également à ce moment que les équipes sont élargies à d'autres disciplines (sociologue, paysagiste, bureau d'études, économiste de la construction...) ; les disciplines concernées sont du côté de la conception mais aussi et surtout du côté de la maîtrise d'œuvre. La pluridisciplinarité « facultative » au niveau du concours est une nécessité au niveau de l'opérationnel.

European France accompagne ainsi les jeunes architectes dans un parcours initiatique semé d'embûches, d'inconnues mais aussi de découvertes et d'apprentissage. Les difficultés sont de toutes sortes et c'est dans cet entre-deux entre projet et réalisation qu'elles trouvent ou non leur résolution⁷² :

⁶⁹ Didier Rebois, European 1 à 6, Projets négociés

⁷⁰ Alain Coquet : Note générale sur les processus de réalisation European 6 et 7 en France, juin 2005

⁷¹ Charte des sites d'European 7

⁷² les Deux jours du PUCA de novembre 2004 ont été l'occasion de présenter sur des cas concrets les écueils des projets dans le passage à l'acte, notamment les exemples de Clermont-Ferrand et de Mulhouse

- difficultés qui tiennent à l'évolution des thèmes d'European : décrochage du logement et de l'habitat ; changement d'échelle ; « dématérialisation » du projet : changement de la temporalité, on rentre dans des démarches de long terme ; on peut également s'interroger sur la pertinence de l'échelle « urbano-architecturale » qui n'est pas celle des grandes opérations de restructuration urbaine ou de reconversion des friches industrielles ni celle du projet urbain au niveau du quartier ; certes, l'échelle des grands projets est hors de portée d'un concours destiné à de jeunes professionnels, de même que celle de la planification de territoires étendus mais il serait néanmoins intéressant que les villes qui fournissent les sites les configurent dans un contexte plus large et donnent le cadre des grandes décisions urbaines (réseaux, programme, processus) qui auront une certaine permanence ;
- la question du site proposé par les villes partenaires plus comme support d'une démarche innovante que pour répondre à une opération programmée ; le site est potentiel, il ne correspond pas en général à un programme arrêté au préalable par la ville mais à une situation urbaine problématique ; des réalisations se font sur un autre site que celui du concours ; le site doit rentrer dans les limites de l'échelle « urbano-architecturale » ;
- la question du programme : les thèmes du concours ne constituent pas un programme ; avec le site, les villes proposent un programme indicatif, lui aussi potentiel sinon virtuel mais ce programme est le plus souvent modifié, réduit voire profondément transformé dans sa nature ; le projet n'est pas figé, il doit permettre aux villes de définir la commande. On est en quelque sorte dans un processus inversé : normalement la phase d'études précède le concours qui intervient sur la base d'un programme et de la détermination d'un équilibre global de l'opération, social et financier notamment ; en effet, c'est le choix du programme qui assure la rentabilité et donc la faisabilité de l'opération, qu'il s'agisse d'une ZAC à l'ancienne ou d'une opération privée ou mixte. Mais c'est la règle du jeu qui veut que les villes s'impliquent dans une démarche d'innovation volontaire et désintéressée avant de chercher des réponses opérationnelles. On ne peut que saluer cette attitude commune à autant de villes en Europe.
- la question des procédures et des outils largement inadaptés à ces échelles ; elle met en évidence la nécessité d'une innovation en matière d'ingénierie de montage d'opération, or les villes et les maîtres d'ouvrage ne maîtrisent pas toujours les processus complexes mis en œuvre dans un cadre expérimental ; elles accomplissent même des prouesses et prennent des risques pour surmonter les difficultés d'application du Code des Marchés Publics ;
- La question du financement de l'expérimentation ; repose-elle sur l'Etat au titre du concours ou sur les collectivités ? quels financements exceptionnels et dérogatoires peut-on mobiliser ? pour European France, les financements sont tributaires des dotations de la DGUHC au PUCA qui finance l'expérimentation, considérées comme insuffisantes et soumises aux aléas de la programmation budgétaire ; n'existe-t-il pas de fonds européen d'encouragement à l'innovation pour des villes engagées dans des processus de renouvellement urbain ?
- La question des acteurs, de leur nature et de leur place ; les villes sont les principaux partenaires ; elles sont présentes dans l'association European France au même titre que les villes le sont dans les associations similaires dans les autres pays et à travers l'association European France dans le GIP, mais elles ne sont pas dans les jurys ; il y a là une vraie difficulté au niveau institutionnel qui est toutefois compensée dans les rencontres périodiques entre villes et jurys au sein des forums d'échanges organisés au niveau européen et des réunions plus restreintes entre les villes françaises qui fournissent les sites du concours ; par ailleurs, de plus en plus, les opérations se font dans un cadre privé ou mixte, dans un jeu d'acteurs qui fait une large place aux financiers, aux investisseurs et aux gestionnaires qui sont déjà en amont au stade des études⁷³ ; si elle ne constitue pas formellement un acteur au même titre que les autres, la population est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'information et la concertation que lui doivent les équipes et les maîtres d'ouvrage.

⁷³ François Lamarre et Florence Accorsi, « L'architecture happée par l'urbanisme », Les Echos, 22/09/05

III. PISTES EN TERME D'ORIENTATION ET D'ORGANISATION

3.1 Principaux enseignements des constats précédents

Du constat et des questionnements précédents, on peut tirer trois principaux enseignements :

- Il est nécessaire de mener à bien l'évaluation envisagée par l'équipe d'European France et il serait souhaitable de proposer au secrétariat européen une évaluation globale sur l'ensemble d'European depuis son origine ; cette initiative pourrait être relayée, en tant que programme d'évaluation de la recherche d'initiative communautaire par les membres de l'association européenne d'European, de manière à bénéficier du soutien de la Commission et de la DG Recherche ; les acquis en matière d'évaluation d'European France peuvent fournir une matière riche pour l'élaboration d'un cahier des charges ; les villes membres d'European et les réseaux européens existant dans le champ de la ville sont les demandeurs et les bénéficiaires potentiels d'une rétrospective critique sur longue période des avancées des idées et des projets sur les situations urbaines difficiles ;
- Il convient de rendre plus lisibles les objectifs d'European dans sa spécificité qui est de « produire des idées fortes à négocier »⁷⁴, de manière à mettre en évidence le processus complet de l'appel d'idées à l'étude, à la négociation et à la réalisation ainsi que la diversité des acteurs ; cette élucidation permettrait de répondre aux simplifications et aux incompréhensions de la part de ceux qui ne voient qu'un bout de la chaîne, elle ouvrirait sans doute une voie à la pluridisciplinarité ;
- l'image d'European, tout au moins pour la France, est brouillée pour des raisons qui tiennent à sa complexité, ainsi qu'on l'a exposé précédemment, mais aussi parce que le contexte de la recherche et en particulier de celle dont est porteur le PUCA suscite beaucoup d'interrogations ; le rapport du CGPC a tenté d'analyser ce contexte et de proposer une démarche stratégique de développement de la recherche urbaine et de l'expérimentation dans le champ de la ville et de l'aménagement urbain au sein de laquelle European a toute sa place ; à ce titre, il apparaît indispensable de clarifier les liens entre European et le PUCA dans une relation dépourvue d'ambiguïté ;
- s'il faut évaluer, il faut également prévoir l'avenir et faire une place à une « prospectivité » d'European⁷⁵, notamment pour éviter l'épuisement des thèmes et la raréfaction des idées ; la préparation de la 9^{ème} session pourrait fournir l'occasion d'une réflexion inspirée par les priorités du 7^{ème} PCRD, notamment en ce qui concerne les économies d'énergie et le développement durable, s'agissant à la fois des territoires et des bâtiments ; cette démarche pourrait conduire à un nouvel examen de l'échelle « urbano-architecturale » en vigueur dans les quatre sessions précédentes, de manière à faire place à l'échelle de l'aménagement et à l'échelle des bâtiments ; une autre piste pourrait conduire à creuser le sillon de la cohésion sociale en prenant plus explicitement en considération les questions posées à la société par la recherche urbaine, où qu'elle soit, en France et en Europe⁷⁶. Les perspectives envisagées par le comité scientifique européen vont dans ce sens pour European 9 ; l'accent devrait être mis sur la dimension durable des mutations envisagées par les villes, sur la prise en compte de l'environnement, des mobilités, de l'espace public et de la multifonctionnalité.

3.2 Pistes pour un nouveau souffle d'European

Ce « nouveau souffle » d'European s'inscrit dans quatre préoccupations, dont on esquissera schématiquement les contours :

- diversifier les équipes pour répondre mieux et plus complètement à différentes échelles et à des sujets nouveaux

⁷⁴ Didier Rebois, document cité supra

⁷⁵ Les sujets des Deux jours du PUCA de novembre 2005 constituent à cet égard une source d'inspiration

⁷⁶ on peut mentionner à cet égard les auditions au CGPC de vecteurs de la recherche urbaine : Claude Brévan, Eric Maurin, Jean-Louis Drubigny ou d'Olivier Mongin à la Maison de l'architecture

- relier European aux programmes de recherche en Europe et aux réseaux de villes
- renforcer le rôle des collectivités territoriales, introduire les collectivités territoriales dans les instances d'European et dans le dispositif du concours
- redéfinir les relations entre European France et le PUCA, à la fois dans ses finalités et dans son organisation

Diversifier les équipes, à la recherche de la pluridisciplinarité

European est-il un concours pour les architectes ou doit-il s'ouvrir réellement à d'autres disciplines ? le règlement du concours prévoit que les candidats sont des architectes, qui peuvent éventuellement s'entourer d'autres disciplines, en raison de la perspective d'une réalisation que seuls les architectes seront habilités à réaliser. Est-il possible de contourner cette obligation en exigeant qu'au niveau du concours, les équipes soient pluridisciplinaires, quitte à ce que l'architecte de l'équipe se retrouve en première ligne et en responsabilité au niveau de la réalisation ? Cette question est récurrente dans toutes les évaluations qui font état de l'échec de la pluridisciplinarité malgré les changements de thématiques et d'échelle du programme qui nécessiteraient une diversification des équipes. Les raisons de cet échec sont de plusieurs ordres et pas seulement dans le cas de la France :

- le concours s'adresse à des architectes dans la mesure où il débouche sur une réalisation à laquelle seuls les architectes peuvent prétendre mais il les incite à changer d'échelle et à s'investir dans la conception urbaine
- les jeunes architectes et les écoles d'architecture fonctionnent sur l'archétype des PAN comme aide à la commande
- les jeunes urbanistes, par exemple, ne bénéficient pas d'un dispositif comparable pour les aider à décrocher une commande d'étude, malgré l'initiative récente du Palmarès des jeunes urbanistes
- les formations et les pratiques font obstacle à la constitution d'équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre

Toutefois, les réformes en cours de la formation des architectes et des urbanistes⁷⁷ pourraient constituer une opportunité en favorisant les rapprochements dans des formations post-diplômes par coopération entre des écoles d'architecture, des instituts d'urbanisme et des écoles d'ingénieurs de manière à constituer des équipes pluridisciplinaires qui candidateraient ensemble. Il serait par ailleurs intéressant de valoriser les systèmes de représentation de l'urbanisme qui ont été fondamentalement renouvelés et qui offrent aujourd'hui des traductions graphiques et des transcriptions numériques de nature à enrichir les documents des concours.

Relier European et les programmes européens de recherche et d'échanges sur la ville

Faute d'informations précises, il n'a pas été possible de voir comment se sont établies puis dénouées les relations entre European et la Commission qui l'avait soutenu un moment.

De même les relations avec le PCRD qui existaient au temps du 5^{ème} PCRD semblent avoir disparu. Une nouvelle démarche ne pourrait-elle pas être entreprise au niveau de la DG Recherche dans le cadre de la préparation du 7^{ème} PCRD et de la plateforme technologique européenne concernant notamment le développement durable ?

Par ailleurs, il serait intéressant d'établir des liaisons avec les programmes européens qui engagent des réseaux de villes : Eurocities et surtout URBACT :

-Eurocities, est un réseau de grandes villes européennes de plus de 250 000 habitants ou capitales ; il est un peu en dehors de la cible d'European mais il peut constituer un vivier d'idées sur les liens entre développement économique et développement culturel

- URBACT soutenu par la DG Recherche et piloté par la DIV est un programme d'initiative communautaire qui compte 138 villes et comprend 14 réseaux , il favorise les échanges d'expériences dans les domaines des politiques urbaines surtout les quartiers en difficulté, villes de plus de 20 000 habitants (400 villes éligibles) ; parmi les 14 réseaux, deux sont proches de l'objet d'European : Culture et régénération urbaine (Lille) ou la dimension culturelle de la régénération urbaine et surtout Régénéra sur le transfert des bonnes pratiques de renouvellement urbain dont le pilote

⁷⁷ mission de Jean Frébault et Bernard Pouyet, rapport en cours

est le Grand Lyon ; les thèmes de Regenera se retrouvent dans les thèmes des sessions d'European : régénération urbaine, intégration des populations de l'immigration et mixité sociale, accessibilité de la banlieue vers le centre qui sont des thèmes illustrés par certaines des sessions d'European.

Le directeur du programme, Jean-Loup Drubigny signale l'envie des participants du programme de passer à l'action et de lancer des opérations pilotes et souhaite développer les échanges en montant des colloques sur la participation des habitants, la régénération physique des villes et le logement. European dispose dans ses acquis des éléments de réponse à une telle attente. URBACT pourrait également être mobilisé en amont au niveau du choix de thèmes.

- ERANET, réseau de recherche associant des organismes (pas des villes) dont le PUCA, qui pourrait assurer au bénéfice d'European les échanges en matière de recherche et d'expérimentation, à partir de ses banques de données et de la préparation des thèmes des concours.

- GAUDI, programme qui a été à l'origine piloté par la Cité de l'architecture et du patrimoine qui est membre du GIP et partenaire d'European serait un outil pour la communication entre les réseaux professionnels et culturels de l'architecture et de la ville.

Ce rappel, non exhaustif, des programmes et des réseaux européens suggère qu'European n'en a pas encore tiré tout le parti qu'il pourrait en attendre, à la fois en amont dans les relations avec la recherche urbaine européenne et en aval en ce qui concerne la diffusion. Par ailleurs, si les villes partenaires d'European constituent un réseau propre, ce réseau se recoupe avec d'autres réseaux de villes en Europe animées des mêmes préoccupations. Sans rechercher a priori une synergie entre des réseaux qui répondent à des logiques institutionnelles et à des objets différents, une mise en commun des expériences permettrait d'amplifier l'action et la notoriété d'European.

Renforcer le rôle des collectivités territoriales

La difficulté est de conférer aux villes partenaires un rôle et une responsabilité dans European. Malgré des initiatives pour les associer aux débats dans les forums et les actions de valorisation, il est très compliqué de les impliquer de manière permanente et à un bon niveau compte tenu de leur nombre et du fait qu'elles changent à chaque session. A l'exemple de l'Espagne, on pourrait envisager de travailler avec des échelons intermédiaires, Régions ou grosses agglomérations⁷⁸. De même, les villes françaises, têtes de réseau d'URBACT pourraient être mises à contribution dans le cadre de l'objet spécifique de leurs réseaux, comme cela pourrait être le cas pour le Grand Lyon ou Lille.

Par ailleurs, la question de la représentation et de la prise de responsabilité des collectivités territoriales rejoint les interrogations générales sur l'avenir et l'organisation du PUCA.

Amplifier l'effort de diffusion et de valorisation des enseignements d'European à l'extérieur du réseau.

Comme nous l'avons déjà souligné, la richesse des enseignements de la démarche European constitue un potentiel insuffisamment exploité. Si les acteurs locaux engagés dans une session témoignent le plus souvent en tirer bénéfice, même lorsque le concours n'est pas suivi de réalisations, la transmission à l'extérieur du réseau en direction des acteurs professionnels, des collectivités, voire des administrations centrales fait souvent défaut. La difficulté en tient sans doute à plusieurs facteurs déjà évoqués : complexité de la démarche, problème de lisibilité et d'image brouillée à l'extérieur, déficit de capitalisation au niveau de la recherche et de l'expérimentation.

Nous préconisons donc l'amplification de l'effort de diffusion et de valorisation, par la production de synthèses accessibles à un large public d'acteurs, qui pourraient porter à la fois sur les enseignements méthodologiques et sur une lecture communicante de la diversité des approches urbaines et architecturales, d'un pays européen à l'autre.

Cet effort pourrait être conduit conjointement avec les outils déjà bien présents dans le champ de la valorisation comme par exemple les « Ateliers Projets Urbains », la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le réseau des Ecoles d'Architecture, les revues spécialisées dans l'urbanisme et l'aménagement etc...

Redéfinir les relations entre European France et le PUCA

⁷⁸ toutes les régions d'Espagne sont membres du conseil d'administration d'European Espagne et apportent des financements

Le rapport du CGPC avait formulé des propositions prudentes sur les relations entre le PUCA et le GIP EPAU, en souhaitant que le PUCA conserve la maîtrise des programmes hébergés dans le GIP autour d'European France, en particulier la plate forme d'observation des projets et des stratégies urbaines (POPSU) qui devait être remise en position centrale au sein du PUCA et de ses instances. « Tout en conservant son rôle de 'boîte à idées' d'European, la POPSU devrait voir son rôle étendu à l'échelle du PUCA ». ⁷⁹

Toutefois, l'existence d'un GIP n'était pas contestée, en raison, d'une part de l'intérêt d'associer dans le GIP d'autres partenaires en au premier chef le ministère de la culture et, d'autre part des facilités de gestion d'un programme complexe et de long terme.

Le renouvellement du conseil d'administration du GIP à la fin de l'année pourrait être l'occasion de redéfinir les relations entre le PUCA et le GIP et, peut-être, d'amorcer une réflexion sur l'évolution du GIP dans la perspective d'une évolution des structures du PUCA lui-même.

Au-delà de l'amélioration du fonctionnement d'European dans ses relations avec le PUCA, il serait intéressant d'engager une réflexion plus large qui déborde l'objet de la note :

- comment rendre plus présente et plus vivante la représentation des villes dans les instances tant d'European proprement dit que du PUCA dans son ensemble ?
- comment mieux associer la DGUHC et les services déconcentrés au suivi de l'expérimentation ?
- comment prendre en compte les composantes de l'interministérialité dans leur configuration actuelle ?

Ces questions, que le rapport du CGPC ne faisait qu'effleurer, devraient inspirer les propositions d'organisation qui concernent le positionnement d'European France par rapport au PUCA et également les structures du PUCA lui-même dont il est de plus en plus évident qu'elles doivent évoluer.

3.3 Statut d'European-France : trois hypothèses pour ouvrir le débat

1) le statu quo amélioré

- renforcement des liens entre le PUCA et le GIP EPAU ; le PUCA prend la présidence du GIP
- plus forte implication du ministère de la culture dans European France, directement et à travers la Cité de l'architecture et du patrimoine
- ouverture du GIP EPAU au ministère de la cohésion sociale et au ministère de l'écologie
- représentation des villes partenaires d'European dans les instances du GIP

Dans cette hypothèse, il n'est pas nécessaire de modifier les statuts du GIP qui prévoient des possibilités d'élargissement.

2) la transformation du PUCA en « agence » à statut spécifique (structure partenariale de type GIP ou autre..) intégrant le GIP EPAU

- création d'une nouvelle structure correspondant au périmètre du PUCA dans toutes ses composantes
- ouverture des instances à l'ensemble des partenaires ; le comité d'orientation du PUCA pourrait être la base d'une future « gouvernance » animée par l'administration
- fusion du GIP EPAU dans cette nouvelle agence

La question qui se pose est celle de la possibilité ou non de partir du GIP EPAU existant en élargissant son objet sans modifier les statuts. Une étude juridique est nécessaire pour éviter les contentieux éventuels. De toutes façons, une décision lourde de transformation des structures du PUCA relève d'une décision politique au niveau interministériel et renvoie à la mise en œuvre de la recherche urbaine dans le cadre des modifications apportées récemment en matière de politique de la recherche en France.

3) European comme réseau européen

⁷⁹ CGPC, Analyses et contributions pour les orientations pluriannuelles du PUCA 2005-2010, pré-rapport, avril 2005

- European devient un réseau européen associant des villes et les associations actuellement partenaires du programme
- le nouveau réseau European s'inscrit dans URBACT et fonctionne dans les mêmes conditions que les réseaux thématiques existant en devenant le lieu des expérimentations urbaines

Cette hypothèse est à tester avec le responsable d'URBACT, Jean-Louis Drubigny. Elle soulève des préalables tels que l'accord de tous les membres d'European en Europe et de l'ARE et que la volonté de la Commission de faire une place à l'expérimentation dans ses préoccupations. Elle pose également des problèmes de calendrier et de financement.

Il n'appartient pas à l'auteur de cette note de prendre parti pour l'une ou l'autre de ces hypothèses dont l'opportunité dépasse de beaucoup la demande de réflexion sur le programme European France. Cependant, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, elle est source de confusion et surtout elle ne permet pas un fonctionnement optimum d'European France. Les responsables du PUCA pourraient en revanche tirer parti de ce constat pour rechercher des voies d'amélioration.